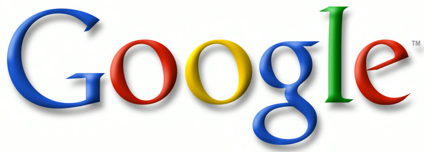
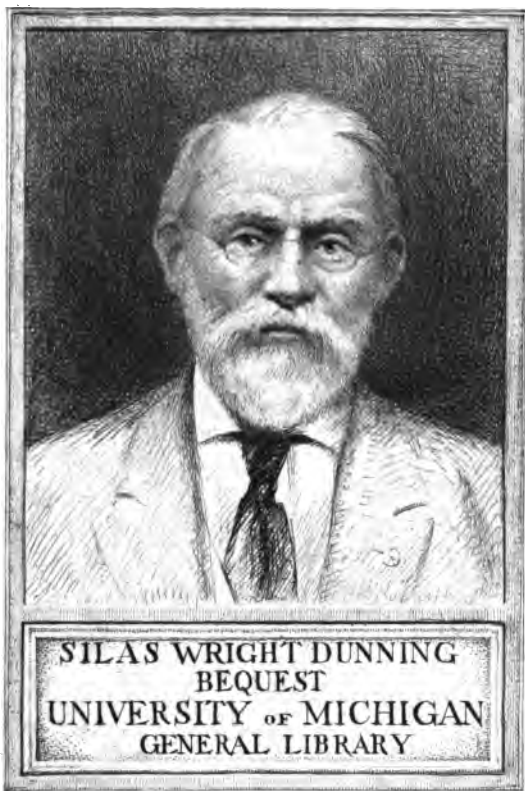



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Le Général de la Horie

DU MÊME AUTEUR

La Vallée du Moyen-Niger et la Haute-Guinée, (DUJARRIC ET Cie) ; 1 vol. in-18. 1 f. 50

Dans la Haute-Guinée (Journal de route) (DUJARRIC ET Cie), 1 vol. in-18 ; 15 illustr... 2 f. 50

De la déchéance en matière de brevets d'invention (LAROSE ET FORCEL), 1 vol. in-8°. 3 f. »

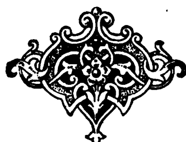
POUR PARAITRE

LA DERNIÈRE BÊTISE, roman de mœurs.

LOUIS LE BARBIER

Le Général
De la Horie

1766-1812



PARIS
DUJARRIC ET Cie, ÉDITEURS
50, RUE DES SAINTS-PÈRES, 50

1904

Il a été tiré de cet ouvrage,
Dix exemplaires sur papier de Hollande,
au prix de 10 francs

Le Général de La Horie

5 janvier 1766 — 29 octobre 1812

Victor-Claude-Alexandre Fanneau de La Horie naquit à Javron, dans la Mayenne, le 5 janvier 1766. Sa famille était de bonne noblesse : on la trouve citée en compagnie de plusieurs autres, les de Brissac, les de Coëtlogon, les de Longuemare, etc., dès 1485, dans une ordonnance du roi Charles VIII. Son père avait épousé une demoiselle Le Meunier et eut seize enfants. Quinze vécurent, et plusieurs firent bonne figure dans le monde. Victor était le huitième.

Sur sa jeunesse, sur les débuts de sa carrière militaire elle-même, les renseignements circonstanciés font défaut. Une partie

des pièces relatives à son procès furent rendues en 1814 à son frère aîné, alors chef d'escadron de hussards ; mais un grand nombre avaient été détruites, et notamment toutes celles relatives aux premières années de sa vie. Les documents que nous avons pu recueillir soit dans des papiers de famille soigneusement conservés, soit aux Archives nationales, soit au Ministère de la Guerre, sont brefs.

Ce que l'on sait, c'est que les grandes et généreuses idées du début de la Révolution ne trouvèrent pas de La Horie indifférent. Il fut un des plus sincères partisans des « grands principes de 1789 ».

C'était, au dire de tous ceux qui l'approchèrent, un homme à l'esprit droit et élevé, fort instruit, d'une grande affabilité, très juste et très équitable, son caractère était noble et son commerce agréable : très exigeant pour lui-même, il excusait facilement les défail-

lances des autres en ce qu'elles ne touchaient que sa personne ou ses intérêts propres. Il ne les admettait pas lorsqu'il s'agissait de la discipline, ou du bien de l'Etat.

Il se montre tel d'ailleurs dans sa correspondance, et les amitiés fidèles dont il fut entouré dans sa disgrâce, jusqu'au jour de sa mort, indiquent combien il méritait d'être aimé.

Au physique, il était de taille moyenne mais bien prise ; il avait les cheveux et les favoris châtain-foncé ; sa physionomie était ouverte, franche et agréable, bien qu'il fût marqué de la petite vérole ; bon cavalier, il était adroit, brave et rompu à tous les exercices du corps.

Lorsque la France fit appel au dévouement de ses enfants pour repousser l'étranger, de La Horie s'engagea. Il partit le 5 mars 1793.

C'était l'époque où les hommes énergiques

faisaient vite leur chemin. De La Horie resta peu de temps simple volontaire ; dès le premier juillet de la même année, il était nommé sous-lieutenant au 2e bataillon du 37e régiment d'infanterie, et le 6 septembre il était adjoint provisoire aux adjudants généraux.

Il n'entre pas dans le cadre restreint de cette étude de relater l'histoire glorieuse des guerres de la République auxquelles de La Horie fut mêlé ; nous ne nous occuperons que de ce qui lui fut personnel, et nous nous bornerons à citer les pièces ou documents officiels le concernant. Nous pourrons ainsi suivre sa carrière militaire et nous rendre compte des qualités déployées par lui.

Chacun des documents cités a été textuellement copié sur les pièces originales.

Le premier en date émane de l'Etat-major de l'armée du Rhin (1).

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

ARMEE DU RHIN

—

État-major général

Gundenblum, ce 25 nivôse, l'an 3e de la République.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE DE LAHORIE

Etats de services.	Enrôlé dans la garde nationale de Paris, le 13 juillet 1793. Deux chevaux tués sous lui dans la campagne dernière.
Conduite morale et politique	Sa conduite est celle d'un bon républicain.
Talents militaires.	Il a des connaissances militaires très étendues ; il peut être employé utilement à des reconnaissances militaires, des dispositions et ouvertures de marches, tracés de camps, etc., ce qui me le fait regarder sous tous les rapports comme très susceptible d'être promu au grade d'adjudant général.

Le général de division,
chef de l'Etat-major général,
Signé : BOURCIER.

La seconde pièce, provenant aussi des archives du Ministère de la Guerre, est un peu plus circonstanciée. Elle est de l'année suivante.

ARMÉE
du
RHIN ET MOSELLE
—
74e Demi-Brigade
d'infanterie
—

ÉTAT des services du citoyen Victor Fanneau Lahorie (1), *lieutenant à l'Etat-major général de l'armée du Rhin et Moselle.*

Victor-Claude-Alexandre Fanneau de La Horie, né à Javron, district de Lanay, département de la Mayenne, le 5 janvier 1766.

Enrôlé volontairement, pour faire partie du contingent de son département dans la levée des 300.000 hommes, le 5 mars 1793.

Sous-lieutenant au 2e bataillon du 37e régiment d'infanterie, le 1er juillet 1793.

Actuellement lieutenant au 3e bataillon de la 74e demi-brigade dont fait partie le 2e bataillon du 37e régiment.

A été constamment et sans interruption détaché de son corps comme adjoint à l'État-major de l'armée du Rhin et Moselle.

Les membres du conseil d'administration de la soixante-quatorzième demi-brigade d'infanterie soussignés, certifient l'état de services ci-contre du citoyen Victor Fanneau Lahorie, conforme au registre du contrôle des officiers de la demi-brigade.

A Landau, le 11 nivôse, an 4e de la République française.

Signé :
ROCOT.
GATTET.
SIMONIN.
VOUILLAUME.
LAINÉ.
DESOUCHE, ETC

(1) C'est ainsi que nous retrouvons écrit le nom de de La Horie dans toutes les pièces officielles : c'est ainsi également qu'il signe : il lui arrive même quelquefois de simplifier davantage encore et d'écrire V. Lahorie. Mais le nom véritable de sa famille était bien Fanneau de La Horie, et lui-même a pris soin de le rétablir dans son interrogatoire en 1812.

Plus loin est écrit :

Je certifie que le citoyen Victor Fanneau Lahorie, lieutenant à la suite de la 109[e] demi-brigade d'infanterie, ci-devant 74[e], dont l'état de services est d'autre part, remplit les fonctions d'adjoint à l'Etat-major de cette armée depuis le 10 mars 1793, jusqu'à ce jour sans aucune interruption.

Au quartier général, à Constadt, le 8 thermidor an 4[e] de la République française.

Pour l'absence du Général de Brigade, chef de l'Etat-major général,

L'adjudant général,

Signé : FRIRION.

Pendant cette même année an IV de la République, de La Horie fut promu chef de bataillon. Nous retrouvons à ce sujet une pièce intéressante.

C'est une lettre de service se trouvant dans le dossier du général au Ministère de la guerre et écrite à Paris à la date du 18 thermidor an IV par :

« *Le commandant HOUDON, adjoint au chef des bureaux du cabinet historique et topographique militaire du Directoire Exécutif, au citoyen DAVERTON, chef des bureaux du personnel militaire au département de la guerre* (1).

» Le général Clarke me charge, citoyen, de vous transmettre les quatre pièces que vous trouverez ci-incluses, concernant le commandant Victor-Claude-Alexandre Fanneau Lahorie, ex-lieutenant adjoint à l'armée du Rhin et Moselle.

» Cet ex-adjoint écrit au général Clarke, *pour le prier de lui faire expédier le brevet de chef de bataillon auquel ce citoyen vient d'être promu*, ainsi que ses commissions d'adjoint.

» L'intérêt particulier que prend le général Clarke à cet officier distingué, et qu'il a

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

recommandé sous ce titre au Ministre de la guerre, m'est un sûr garant que vous ne négligerez rien, citoyen, pour faire faire l'expédition de ce brevet *avec toute la célérité que je suis également chargé par le général Clarke de vous inviter à mettre personnellement.*

» Les pièces ci-dessus citées sont :

» 1° L'acte de naissance du commandant Fanneau La Horie ;

» 2° Copie de ses lettres d'adjoint aux adjudants généraux de l'armée du Rhin et Moselle pendant l'an II de la République française ;

» 3° Autre copie de lettre d'idem pendant l'an III et l'an IV ;

» 4° L'état de ses services attestés par les membres du Conseil d'administration de la 74me demi-brigade d'infanterie, daté de Landau, le 11 nivôse an IV.

» Je vous prie, citoyen, d'en accuser la réception au général Clarke, et de l'informer de suite de l'époque où ces expéditions pourront être délivrées.

» Salut et fraternité

» Signé : HOUDON,

» *Adjoint au chef des bureaux du cabinet, etc.* »

Effectivement, de La Horie fut promu par arrêté du Directoire exécutif en date du 22 thermidor an IV.

Mais dès cette époque, paraît-il, il y avait lieu de se plaindre des *bureaux* et de leurs lenteurs. Malgré la lettre pressante du commandant Houdon et l'appui du général Clarke, le brevet de nomination se fit attendre.

Aussi, le 13 brumaire an V, de La Horie, perdant sans doute patience, écrit-il pour réclamer :

« *Du quartier général de Schittighenn* (1).

» Le 13 brumaire an V, Lahorie, chef de bataillon adjoint aux adjudants généraux, écrit au Ministre de la Guerre à Paris pour lui dire que, promu au grade de chef de bataillon le 22 thermidor, il n'a pas encore reçu son brevet. Il en fait la demande et adresse de nouveau l'état de ses services avec copie de l'acte civil de sa naissance. »

Nous avons déjà reproduit les autres pièces qui se trouvaient annexées à la lettre du commandant Houdon : nous donnerons seulement copie de l'acte de naissance à cause de son intérêt documentaire, car il a été dit souvent que de La Horie était né à Gavron. C'est une erreur : le général a vu le jour à Javron (Mayenne).

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

EXTRAIT du registre de naissances, mariages et décès de la commune de Javron, chef-lieu de canton, département de la Mayenne, pour l'année mil sept cent soixante-six (vieux style).

« Le 6 janvier 1766 (vieux style), a été baptisé par nous, curé soussigné, Victor-Claude-Alexandre, né d'hier, issu du légitime mariage du sieur Charles-Julien Fanneau, sieur de La Horie, natif de la paroisse d'Antoigny, et de demoiselle Marie-Jeanne-Renée Le Meunier, native de cette paroisse. A été parrain Charles-Marie-Julien Fanneau, son frère, et marraine, demoiselle Marie Barbeau, veuve Joseph Le Meunier, sa grand'-mère.

» Le registre est signé

» M. BARBEAU. FANNEAU DE LA HORIE.

» J.-A. GUILLOREAUX, curé, avec paraphes.

» Je, secrétaire, greffier de la municipalité de Javron, soussigné, certifie le présent extrait sincère et véritable, tiré mot à mot de l'original, sans avoir ajouté ni diminué ; en foy de quoy, j'ai signé :

» *Javron, le 16 fructidor, l'an IV de la République*
» *française, Une et indivisible* ;
(trois lettres en interlignes approuvées.)

» Signé : LEVROT DU BOURG.

Au-dessous est écrit :

» Nous, maires (*sic*) et officiers municipaux de la commune de Javron, certifions la signature en l'autre part, Levrot du Bourg, pour être véritablement celle du greffier de notre commune, et que foi doit y être ajoutée.

» *Javron, 18 fructidor, an IV de la République française.*

» Signé : FLÉCHIN, maire.
HANN, de LAHAYE, officiers.

» Vu par l'administration centrale du département de la Mayenne, pour la légalisation des signatures ci-dessus.

» *A Laval, le 21 fructidor an IV de la République française Une et indivisible.*

» Signé : LEMÉTAYER, DRAVON, *président.*

» *Par l'administration,*

» Signé : CHEVALLIER. »

C'est vers cette époque que fut écrite la lettre suivante que nous avons retrouvée dans les archives du Ministère de la Guerre. Elle n'est pas datée malheureusement, mais les événements auxquels elle fait allusion, permettent de la classer, sans erreur possible, en suite de celle envoyée au Ministre par de La Horie, dans le courant de l'an V de la République, et ci-dessus reproduite. Il en sera encore question dans un des mémoires justificatifs de de La Horie.

« *Le Ministre de la guerre au citoyen LAHORIE, chef de bataillon adjoint aux officiers généraux* (1).

» Les préparatifs d'une campagne prochaine, citoyen, donnant une grande extension à mes rapports avec les généraux des armées actives, il est nécessaire que j'appelle près de moi quelques officiers capables de me seconder. Les preuves que vous avez données de vos talents militaires, vos travaux à l'état-major général de l'armée du Rhin et l'expérience que vous avez acquise en tous (*sic*) ce qui est relatif aux opérations de guerre, que vous avez suivies pendant les campagnes précédentes et auxquelles vous avez eu part dans bien des circonstances, tous ces motifs m'ont déterminé à faire

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

choix de vous pour travailler près de moi momentanément. Vous seriez principalement occupé à suivre une partie des rapports que j'aurai plus particulièrement et plus essentiellement, avec les généraux des armées actives.

» Je préviens l'adjudant-général Fririon que vous êtes détaché près de moi, et que vous conservez votre activité.

» Salut et Fraternité,

» (Signature illisible). »

De la Horie était dans la période heureuse de sa courte carrière. Tout lui réussissait, son courage, ses talents militaires étaient connus et appréciés ; il avait su, grâce à ses qualités, se créer de bonnes et solides amitiés ; il n'avait pas encore d'ennemis. Il accepta donc l'offre faite en termes si flatteurs, et vint à Paris.

Ce poste de confiance fut rempli avec zèle et discrétion. On fut content de lui en haut lieu, et lorsqu'il fut question de préparer une expédition en Angleterre, il fut désigné des premiers pour être attaché à l'état-major de l'armée d'invasion.

Toutefois, l'an VII de la République fut marqué pour lui par un deuil cruel. Il perdit son père qu'il aimait tendrement. Nous trouvons la trace de cet événement dans une lettre écrite, le 26 frimaire an VII, aux adjudants généraux, et dans laquelle

« Il demande un congé d'une décade pour se rendre dans le département de la Mayenne ; il vient de recevoir la nouvelle de la mort de son père, et sa présence chez lui est indispensable pour régler des affaires de familles (1). »

Peu après ce malheur, de La Horie fut

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

nommé adjudant-général : il avait été trois ans chef de la bataillon : c'est le 28 pluviôse an VII (1), que :

« Le Ministre de la guerre prévient le citoyen Lahorie, que le Directoire exécutif, par arrêté du 17 pluviôse, l'a promu au grade d'adjudant-général, et qu'il est destiné à servir en ce grade à l'armée d'Italie. Il lui est enjoint de se rendre au quartier général établi à Milan. »

De la Horie rejoignit son poste immédiatement.

C'est à cette époque et à l'armée d'Italie que le nouvel adjudant-général fit la connaissance de l'homme remarquable, auquel il devait vouer une amitié profonde, mais qui devait devenir la cause de tous ses malheurs.

Nous voulons parler du général Moreau,

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

alors dans tout l'éclat de ses glorieuses victoires.

Il ne saurait être question, dans cette courte étude, de tracer un portrait de ce grand général, ni de raconter sa carrière militaire. Il faudrait reprendre l'histoire des plus glosieuses luttes de la République, citer trop de victoires. Rappelons seulement qu'au moment où de La Horie le rejoignit, Moreau allait se couvrir d'une nouvelle gloire. C'est à lui en effet qu'était réservé l'honneur de sauver l'armée française, compromise par les fautes de Schérer. De La Horie, fut associé à ses travaux et eut sa part de ses succès.

Dès son arrivée au camp, Moreau, bon connaisseur en hommes, l'avait attaché à son état-major particulier.

Ces deux hommes apprirent à s'estimer et à s'aimer, sur les champs de bataille, en partageant les mêmes luttes. Et on doit le

constater à leur honneur, tous deux surent rester fidèles à leur amitié.

Aussi, quand Moreau, la campagne finie, quitta l'armée et revint en France, emmenait-il avec lui l'officier dont les services lui étaient devenus indispensables, et quand, le 19 frimaire an VIII, il fut nommé au commandement en chef de l'armée du Rhin, son premier soin fut-il encore de nommer de la Horie, chef d'état-major.

En arrivant au camp, de La Horie éprouva une grande joie. Il retrouva un ami, le capitaine adjudant-major Hugo, l'un des hommes pour lesquels il eut le plus d'estime dans sa vie, et l'un de ceux d'ailleurs qui lui gardèrent leur amitié jusqu'au dernier moment.

La façon dont ces deux compagnons d'armes se retrouvèrent, est ainsi relaté dans l'ouvrage « *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie* ».

« Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, le père du grand poète, avait connu Lahorie simple soldat en 1793, étant déjà lui-même capitaine-adjudant-major et il avait pu lui rendre service. Lahorie, devenu adjudant-général et surpris de le retrouver au même point, voulut acquitter sa dette, et lui conseilla de le rejoindre à Bâle, où il allait lui-même comme chef d'état-major de Moreau.

» Le major demanda leur consentement à son adjudant-général qui le céda à regret, à sa jeune femme qui dit oui en pleurant (le capitaine Hugo, alors en Bretagne, venait de se marier), à son nouveau-né qui ne dit pas non, et partit. Lorsqu'il arriva à Bâle, Lahorie était en tournée : ne connaissant que lui de tout l'état-major, il l'attendait en se promenant devant l'hôtel du général en chef ; un passant en redingote et la pipe à la bou-

che, lui demanda s'il ne venait pas d'entendre tirer.

» — Non, monsieur.

» A ce mot, « monsieur», le passant le regarda. Son habit de major fit qu'il lui demanda où il avait servi ; la conversation s'engagea ; Hugo parla des campagnes contre les Vendéens et contre les Chouans d'une manière qui sembla frapper son interlocuteur ; puis l'homme à la pipe le quitta et rentra dans l'hôtel.

» Un moment après un adjudant vint dire au promeneur que le général en chef allait se mettre à table et l'attendait. Il répondit qu'il y avait sans doute méprise, et qu'il n'avait pas l'honneur d'être connu du général.

» — Comment, il ne vous connaît pas ! vous venez de causer avec lui près d'une heure, et il est ravi de vous ?

» L'homme à la pipe était Moreau. Laho-

rie n'eut pas de peine à placer son ami dans l'Etat-major, et Moreau l'attacha spécialement à sa personne ».

Le major Hugo fit honneur à son répondant, et ses brillants états de service, s'ils ne font pas oublier ceux, plus méritoires encore de de La Horie, montrent tout au moins que les deux amis étaient réciproquement dignes de l'estime qu'ils avaient l'un pour l'autre.

Pendant cette campagne de l'an VIII, de la Horie put déployer à son aise ses qualités d'hommes de guerre. Toujours aux côtés de Moreau, il reçut de lui les preuves d'estime les plus flatteuses et, comme toujours, il sut se montrer digne de la confiance que ses chefs avaient en lui.

Aussi, dès les premiers succès, Moreau écrivait-il au Premier Consul la lettre suivante :

Quartier général de Closter Valdt,
17 floréal an VIII (1).

Le Général en chef,

Au Premier Consul de la République,

« Je vous prie, Citoyen Consul, d'accorder le grade de général de brigade à l adjudant-général Lahorie. Cet officier distingué par de vrais talents a été employé près de moi à l'armée d'Italie, il l'est encore actuellement à celle du Rhin ; aux deux il a rendu les plus grands services à la République, et je profite aujourd'hui des premiers succès auxquels il a beaucoup contribué, pour vous faire cette demande.

» Salut et respect.

» Signé : MOREAU. »

(1) *Archives du ministère de la guerre.*

En marge est écrit :

« Accordé, renvoyé au Ministre de la guerre.

» Genève, le 21 floréal an VIII.

» *Le Premier Consul.*

» Signé : BONAPARTE. »

Puis au-dessous :

» Du 24 floréal, an VIII.

» Le commandant Combes préparera sur le champ l'arrêté et les ordres nécessaires ; il présentera dans la matinée de demain une lettre à la signature du Ministre pour informer le général Moreau de la décision, ainsi que le général Lahorie.

» Par ordre : le Commandant général.

» Signé : Aug. COLLIGNON .»

Comme conséquence de ces ordres, le 24 floréal an VIII, le ministre de la guerre « annonçait avec plaisir à Lahorie, que le Premier Consul, sur le compte avantageux qui lui a été rendu par le général Moreau de ses talents et de ses services, l'a nommé général de brigade le 21 du mois » (1).

De La Horie eut à cœur de justifier le nouvel avancement pendant les deux campagnes de l'an VIII et de l'an IX ; il fut chargé de nombreuses missions, il les remplit toutes avec bonheur. Il ne se ménageait pas d'ailleurs, et nous savons, par exemple, par une note de service du 8 frimaire an VIII (2), qu'il vient d'avoir *encore* un cheval tué sous lui.

Il semble avoir été, à cette époque, le confident de Moreau et même celui du Pre-

(1) *Archives du ministère de la guerre.*
(2) *Id.*

mier Consul, c'est ce qui résulte tout au moins de ce *post scriptum* d'une lettre adressée le 27 novembre 1800 par Moreau à Bonaparte :

« Lahorie, à son retour de l'armée, m'a fait part de ce que vous lui aviez dit à mon sujet ; je vous en écrirai par un des premiers courriers. »

Mais si l'on est réduit aux hypothèses en ce qui a trait aux rapports de confiance ayant pu exister entre Bonaparte et de La Horie (1), on est absolument fixé sur l'étendue de l'estime témoignée par Moreau.

Chef d'Etat major général, il prépara avec lui toute la campagne, et ne le quitta pas un instant ; puis, après la victoire, lorsqu'il

(1) Dans une des lettres que nous aurons l'occasion de reproduire plus loin, le général parle de ces bons rapports qui existaient à cette époque entre Bonaparte et lui : il cite les expressions confiantes du Premier Consul à son égard.

fallut discuter les conditions de paix, Moreau lui confia le soin de conduire les négociations qui amenèrent la signature de l'armistice de Pasdorf ; de La Horie sut, dans ces circonstances nouvelles pour lui, se montrer aussi bon diplomate qu'il avait été vaillant soldat. Ce traité mettait en notre possession toutes les villes fortes situées sur le Rhin et sur le Danube, et un grand nombre de places et de points stratégiques de la Suisse.

Moreau fut satisfait des services de La Horie, et apprécia vivement les qualités dont son chef d'état-major avait fait preuve dans l'exercice de ses nouvelles et délicates fonctions.

Aussi, lorsqu'après la victoire de Hohenlinden qui couronna glorieusement la campagne de ces deux années, il fallut discuter les bases définitives sur lesquelles on devait traiter ; ce fut encore de La Horie qui

fut désigné par le général en chef pour représenter la France victorieuse. Comme on le sait, ces pourparlers aboutirent au traité de Steyer, signé par de La Horie, au nom de la France. Ses clauses glorieuses pour nos armes furent définitivement confirmées par celui de Lunéville.

Tant de services journellement rendus méritaient une récompense. Moreau, qui avait eu assez de confiance dans son chef d'état-major pour lui confier à Salzbourg la direction intérimaire du district à un moment où il était lui-même obligé d'aller à Paris, avait nommé de La Horie général de division sur le champ de bataille même de Hohenlinden.

Voici comment débutait le rapport adressé par Moreau à Bonaparte (1).

(1) *Archives de la guerre.*

« Le général en chef Moreau demande le grade de général de division pour les généraux de brigade ci-après nommés :

» 1° *Lahorie* (Victor Fanneau) :

» Cet officier, entré au service en 1793, a obtenu son avancement par son mérite, ses connaissances et les grands talents qu'il a développés ; les preuves multiples qu'il en a données, pendant la dernière campagne, où il a négocié, réglé et conclu les deux armistices, l'ont fait connaître d'une manière trop avantageuse pour qu'il soit nécessaire d'en faire un éloge plus étendu. »

... (Suivent d'autres propositions).

Ainsi proposé, de La Horie aurait dû, semble-t-il, voir sa nomination immédiatement ratifiée.

Il n'en fut rien.

De tous les officiers proposés par Moreau

pour avoir de l'avancement, un seul ne fut pas maintenu. Ce fut de La Horie qui figurait le premier sur la liste, et dont les services étaient indéniables.

La minute de l'arrêté lui conférant le grade de général de division existe, elle n'a jamais été signée par le Premier Consul.

Le fait peut paraître inexplicable à première vue ; mais le motif de cette injustice dont les conséquences furent lourdes à supporter pour deux hommes et pour la France elle-même, est cependant facile à trouver.



Il n'est pas dans notre intention de vouloir amoindrir la grande figure de Napoléon. Mais tout en rendant hommage à son génie, il nous sera permis, après bien d'autres, de faire remarquer combien étaient tenaces les rancunes du « Corse aux cheveux plats ».

Lorsqu'il avait ou croyait avoir un motif de haine ou un grief contre quelqu'un, il ne pardonnait pas.

Il le fit durement sentir à tous ceux qui lui portèrent ombrage, refusèrent de plier devant lui, ou simplement lui déplurent.

Jamais Napoléon parvenu à l'apogée de la gloire et de la toute-puissance, ne pardonna les offenses faites à Bonaparte, et malheu-

reusement il était facile d'encourir sa colère. Il n'était même pas besoin de s'en prendre à lui personnellement ; il suffisait de froisser un des siens, un de ses familiers,

De La Horie avait eu ce malheur.

Quand Victor de La Horie avait reçu un ordre, il l'exécutait. Soldat, il savait obéir, et, personnellement respectueux de la discipline, il n'admettait pas qu'elle put être enfreinte par d'autres.

Or, un jour, à l'armée du Rhin, alors que de La Horie, ainsi que nous venons de le voir, était chef d'état-major, l'ordre avait été donné à toutes les divisions de prendre position sur l'Eiser à jour fixe. Et toutes les divisions avaient obéi, excepté celle du général Leclerc, beau-frère du Premier Consul.

Leclerc avait reçu l'ordre de s'emparer de Freisingen, mais estimant la place trop for-

tement occupée, il avait jugé prudent de ne pas se hasarder jusque-là. Il avait envoyé son adjudant-général prévenir Moreau, qui travaillait avec de La Horie. Le chef d'état-major, dès les premiers mots, avait interrompu l'adjudant, disant que la division avait eu tort de ne pas exécuter l'ordre donné, et qu'il fallait que Freisingen fut occupé le soir même. Moreau avait naturellement approuvé de La Horie, et l'adjudant était parti rapporter l'ordre à Leclerc qui avait alors attaqué et pris Freisingen.

Mais, mécontent d'avoir été blâmé tout haut par le chef d'état-major, il était venu le lendemain demander un congé à Moreau. Celui-ci avait refusé.

Leclerc était le beau-frère de Bonaparte ; ce que le général en chef de l'armée du Rhin avait refusé, le Premier Consul l'avait

accordé directement, et Leclerc était parti pour Paris.

Il y desservit de La Horie de tout son pouvoir et obtint de son beau-frère la promesse que jamais son adversaire ne passerait général de division.

Et Bonaparte tint sa parole. Sans vouloir écouter Moreau, sans entendre ses explications, il refusa de ratifier la promesse faite par le général en chef de l'armée du Rhin sur le champ de bataille de Hohenlinden De La Horie ne fut jamais divisionnaire.

Moreau ne pardonna pas au Premier Consul cette injustice. Il considéra comme une insulte personnelle ce manquement à la parole donnée par lui. Cette faute de Bonaparte fut l'origine première, ou tout au moins l'une des causes déterminantes de la lutte qui éclata entre lui et l'ancien commandant en chef de l'armée du Rhin. On

sait les tristes conséquences de cette rivalité pour la France et pour Moreau.

Quant à de La Horie, les torts n'étaient pas de son côté. Sa conscience ne lui reprochait rien ; étonné de ne pas recevoir la récompense sur laquelle il était en droit de compter, il fut bien plus surpris encore, lorsque, la paix étant signée, il reçut l'ordre de quitter l'armée et de revenir à Paris.

Une fois dans la capitale, il eut avec Moreau et ses anciens compagnons d'armes, de meilleurs relations qu'avec le Premier Consul et ses familiers. Faut-il s'en étonner? et ne doit-on pas être surpris plutôt du singulier état d'esprit des historiens qui ont trouvé extraordinaire de voir de La Horie, mis à l'index et repoussé par le parti de Bonaparte, entretenir de cordiales relations avec Moreau, son protecteur.

Le Premier Consul, d'ailleurs, fit prendre

en temps voulu toutes les mesures nécessaires pour prouver à de La Horie qu'il était inutile d'espérer un rapprochement.

Après avoir retenu le général dans l'inaction à Paris, on le mit d'office à la retraite.

Voici comment fut fixée sa solde (1) :

SOLDE DE RETRAITE

Détail des Services

EFFECTIF	ANS	MOIS	JOURS	FIXATION DE LA SOLDE
Du 5 mars 1793 au 8 fructidor, an 11, 26 août 1803........	10	5	21	Le minimum 2.000 porté à 2.500
Total du service effectif.	10	5	21	
CAMPAGNES En temps de guerre, celles des années du 9 mars 1793 au 22 novembre 1801	8	6	17	
Total général des services.	19	0	8	

(1) *Archives de la guerre.*

A cette mesure inique, de La Horie répondit par la lettre suivante :

« *Le général de brigade Fanneau La Horie, au ministre de la guerre* (1).

» Citoyen ministre.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant-hier pour me prévenir que je suis admis à la solde de retraite de mon grade, réglée au minimum de 2.500 francs. Dans d'autres temps je me serais abstenu de toutes observations sur cette retraite, et je n'en fais pas même aujourd'hui sur sa fixation qu'il ne m'appartient pas de juger. Mais dans la circonstance où se trouve l'Etat, appelé à un repos non sol-

(1) Lettre inédite rendue au frère du général en 1814, et conservée depuis dans la famille.

licité, au milieu d'une carrière où j'ai constamment montré, sinon de grands talents, au moins tout le zèle et le dévouement d'un citoyen, je suis forcé de voir dans cet acte du Gouvernement à mon égard, moins une récompense des services rendus, qu'un fruit de ces constantes préventions qui, nées en d'autres temps de vieilles calomnies, sont d'autant plus étranges dans leur durée que ma vie entière et mon caractère auraient dû suffire à les dissiper.

» Quoi qu'il en soit, j'emporte au moins dans ma retraite, la conscience de n'avoir mérité de perdre, ni l'estime du Gouvernement, ni celle de l'opinion publique. Et ce témoignage seul peut bien suffire à celui pour lequel l'estime de soi-même fut toujours le premier besoin, et qui, à travers toutes les successions de pouvoir, s'est constamment montré au-dessus de la fortune et

des injustices, comme il est au-dessus de la faveur et des disgrâces.

» J'aurais adressé directement ces observations au Premier Consul, si je n'avais cru pouvoir compter, citoyen ministre, que vous aurez la bonté de les lui soumettre.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» Signé : V. Fanneau Lahorie.

» *Paris, le 17 fructidor an XI.* »

Cette lettre est la première de celles, inédites, que nous allons faire passer sous les yeux du lecteur.

Les sentiments qui ont inspiré son auteur sont nobles ; l'animosité qu'il était en droit de ressentir n'est pas excessive ; les termes employés sont dignes ; ce soldat avait du style. Le citoyen ministre dut faire la grimace en lisant cette lettre ; son maître, s'il

en eut connaissance, ne l'apprécia sans doute pas davantage.

En tout cas, pour en finir avec tout ce qui est relatif à cette solde de retraite, voici une seconde et dernière lettre, traitant du même sujet, et un peu postérieure.

« *Paris, le 29 frimaire an XII* (1).

» Au Ministre de la guerre.

» Citoyen ministre,

» Je vous dois des remerciements de l'avis que je viens de recevoir de l'ordre donné pour le paiement de la solde, résultante de l'arrêté qui a ordonné ma retraite.

» Je ne puis qu'être très reconnaissant de cette attention ; mais, citoyen ministre, je ne me crois pas permis d'en recueillir le

(1) Même provenance.

fruit, parce que, d'après mes services, je dois regarder ma retraite comme réprouvée par la loi. Si, dans le temps, je n'ai pas ajouté cette observation à celles que j'eus l'honneur de vous adresser pour être soumises au Premier Consul, ce ne fut aucunement par suite d'arrière-pensée sur l'acte de pouvoir qui m'a rayé de l'armée, mais parce que, exempt de passions, je désirais d'éviter un repos direct qui pouvait alors présenter l'apparence de l'humeur, et que j'aurais cru manquer d'égard au Gouvernement, en me prononçant juge dans ma propre cause, entre son arrêté et la loi.

» Je pensais d'ailleurs pouvoir me taire sur cette disposition de l'arrêté qui m'attribuait une solde de retraite, parce que je m'imaginais qu'elle resterait sans effet, comme subordonnée dans son exécution à des formalités générales que mes services ne

me permettraient ni de remplir, ni de suppléer.

» Il me peine, citoyen ministre, que le soin même du Gouvernement à m'affranchir de ces formalités, m'impose aujourd'hui le refus positif d'en profiter. Je ne mets à cela, je vous l'assure, ni humeur, ni esprit de retour ; mais quelque interprétation qu'on puisse donner à ce refus, mon caractère ne saurait comporter d'accepter une libéralité qui, par les circonstances dont elle a été accompagnée, est, à mes yeux, trop équivoque dans ses motifs pour que je puisse m'en honorer.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» V. Fanneau Lahorie. »

Ce refus était formel. Quelles étaient ces mesures prises par le Gouvernement et qui semblaient à de La Horie « trop équivoques

dans leurs motifs pour qu'il put s'en honorer ? » Il nous a été impossible de le savoir (1).

Et c'est d'autant plus regrettable que les amis — quand même — du Premier Consul, n'ont négligé aucune insinuation pour laisser entendre que La Horie, à cette époque, menait les plus sombres intrigues. On l'a accusé d'avoir, à Paris, et à Vernon — son séjour de prédilection — passé son temps à préparer un complot contre Bonaparte. L'amour du gain n'aurait pas été étranger à cette attitude. Comment expliquer alors son refus des 2.500 francs de sa solde de retraite ?

Mais avant de revenir sur ces prétendus

(1) Peut-être de La Horie faisait-il allusion à ce fait — qu'au moment même où il était mis à la retraite, la guerre avec l'Angleterre était sur le point d'être déclarée, et que les nominations de ses camarades Walter et Bonnet, proposés en même temps que lui, venaient d'être ratifiées.

crimes d'Etat, retournons un peu en arrière, et racontons comment le général devint le parrain de celui qui devait être un jour le grand poëte Victor Hugo.

Le major Hugo dont nous avons parlé tout à l'heure, avait eu plus de chance que son compagnon d'armes. Proposé par Moreau à la fin de la campagne, pour le grade de chef de bataillon, sa nomination n'avait pas attiré la colère du Premier Consul. Il se trouvait alors à Besançon et était chef du 4me bataillon de la 20me demi-brigade. Nous trouvons dans le volume auquel nous avons déjà fait un emprunt (1), les détails de cet événement intime qni resserra encore les liens unissant de la Horie à la famille Hugo.

Mme Hugo allait avoir un troisième enfant: cette fois, le père ayant déjà deux garçons,

(1) *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie.*

désirait une fille. Garçon ou fille, on lui chercha un parrain. La marraine était toute trouvée ; il y avait justement à Besançon, un aide de camp de Moreau qui avait une jeune femme. Mme Delelée ne demanderait pas mieux que de tenir l'enfant d'un compagnon d'armes de son mari ; restait le parrain. On pensa au général de La Horie. Il était ainsi que nous l'avons vu tantôt à Paris, tantôt à Saint-Just. On lui écrivit les deux lettres suivantes qui ont été trouvées au ministère de la guerre, avec certaines pièces de son procès.

« Citoyen général,

» Vous avez toujours témoigné tant de bonté à Hugo, fait tant de caresses à mes petits enfants, que j'ai regretté que vous n'ayez pas pu nommer le dernier. A la veille d'être mère d'un troisième enfant, il me se-

rait très agréable que vous fussiez le parrain de celui qui va venir. Il ne faut, pour cela, qu'un léger effort de votre amitié pour nous.

» Malgré tout le plaisir que nous aurions à vous voir ici, nous n'osons vous engager à entreprendre un voyage aussi long, dans une saison aussi dure que le mois de ventôse, vers le milieu duquel je compte faire mes couches. Je vais prier Mme Delelée de nous rendre le même service que celui que nous vous demandons. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit très flattée d'être votre com mère. Dans le cas où nous serions privés de vous posséder, le citoyen Delelée, notre ami commun, aurait assurément la complaisance de vous représenter et de donner à l'enfant un prénom que vous n'avez pas démenti, et que vous avez si bien illustré : Victor ou Victorine sera le nom de l'enfant que nous attendons.

» Votre consentement sera un témoignage de votre amitié pour nous.

» Veuillez agréer, citoyen général, l'assurance de notre sincère attachement.

» Femme Hugo. »

Six semaines environ après la lettre de la femme, de La Horie en recevait une du mari.

« *Besançon, 14 ventose an X.*

» Nous avons reçu ma femme et moi, mon cher général, la lettre que vous nous avez particulièrement adressée pour nous prévenir que vous acceptiez la fonction que nous réclamions de vous. Nous avons été très sensibles aux expressions dont vous vous servez, et vous sommes très reconnaissants de ce témoignage d'amitié.

» C'est le 6 que le chef de brigade Delelée

a reçu votre lettre ; c'est le 7 que nous sont parvenues celles que vous nous avez adressées. Le même jour, mon épouse est accouchée d'un fils. Elle a été délivrée plus heureusement qu'elle ne s'y était attendue, ayant été singulièrement gênée pendant sa grossesse. Je vous aurais écrit plus tôt, mon cher général, si je n'avais voulu vous dire comment se portaient l'accouchée et l'enfant. Nous sommes au huitième jour : l'un et l'autre se portent aussi bien qu'il est possible de le désirer.

« Nous avons nommé l'enfant Victor-Marie : ce dernier nom étant celui de Mme Delelée. Vos intentions et les nôtres sont donc remplies. Ma femme vous remerciera pour tout ce que vous lui dites d'obligeant. Elle est sûre, ainsi que moi, de l'intérêt que vous portez à mes enfants par celui que vous

témoignez en toute circonstance pour moi. Ce que vous venez de faire est un nouveau titre à ma reconnaissance, et doit cimenter plus encore les liens d'amitié qui nous unissent. Je ne négligerai rien pour continuer à m'en rendre digne, et j'espère conserver sans altération tous les sentiments que vous m'avez voués.

» Je vous embrasse, ainsi que ma famille, du meilleur cœur possible.

» HUGO. »

On attendait une petite Victorine. Ce fut Victor qui vint au monde ; on sait pour quelle glorieuse destinée.

***

De La Horie avait su se créer des occupations dans sa retraite. Partageant son temps entre Paris et sa propriété de Saint-Just, près Vernon, il s'était plongé dans l'étude des maîtres anciens. Et, trouvant dans leur commerce une consolation aux injustices dont il était victime, il ne sortait guère de la solitude dans laquelle il se plaisait que pour rendre de courtes visites à Moreau ou à d'anciens compagnons d'armes.

On lui a reproché ces fréquentations; on l'a blâmé d'avoir compté toutes ses amitiés parmi ceux qui voyaient avec chagrin grandir chaque jour la puissance dictatoriale de Bonaparte. Si l'on veut bien se donner la

peine de réfléchir, on conviendra qu'il ne pouvait en être autrement. Les souvenirs de sa brillante carrière, ses amitiés, les déboires éprouvés, tout attirait de La Horie vers Moreau, et l'écartait de Bonaparte. Néanmoins, si l'amitié de l'ancien chef d'Etat-Major de l'armée du Rhin pour son ex-général est bien établie, on n'a jamais pu prouver sa participation active à la conspiration de Moreau. Au contraire, il a toujours protesté de son innocence avec une énergie et un accent de sincérité absolus : et d'ailleurs, au moment où se produisirent les événements auxquels il fut accusé d'avoir pris part, il était à Saint-Just, près de Vernon, c'est-à-dire assez loin de Paris.

Il n'en fut pas moins compromis et impliqué dans les poursuites dirigées contre Moreau. On prétendit qu'il avait facilité ou préparé le rapprochement entre l'ancien

commandant de l'armée du Rhin et Pichegru — et bien que le fait fut faux, — ainsi que nous en trouverons la preuve dans une des lettres de La Horie contenues dans cette étude, il n'en fut pas moins condamné à mort par défaut puis au bannissement.

Il échappa aux conséquences de cette condamnation en quittant la France, mais sur le rapport du ministre de la guerre, maréchal Berthier, en date du 9 germinal an XIII, sa solde de retraite fut supprimée et tous ses biens furent mis sous séquestre.

Ce soldat avait consacré sa vie entière au service de sa patrie et ne pouvait vivre loin d'elle.

Malgré les dangers qu'il courrait s'il était reconnu, de La Horie revint à Paris. Il y vécut six ans, proscrit, traqué par la police impériale, caché par ses amis, et obligé à chaque instant de changer de refuge pour échapper à ses ennemis.

Et si l'on veut bien se rappeler combien était sévère le régime impérial, combien sa police intérieure était minutieuse, et même tracassière, on ne sait vraiment ce que l'on doit le plus admirer, — du proscrit ayant su par ses mérites inspirer d'aussi solides dévouements — ou de ses amis risquant chaque jour leur position et leur liberté pour rester fidèles à une victime innocente.

Cependant, au bout de six ans, cette existence extraordinaire prit fin. Il se trouva un homme, ancien compagnon d'armes du proscrit, pour le vendre, afin de conserver la faveur du maître tout puissant.

Cette homme dont le crime est sans excuse, c'est Savary, duc de Rovigo.

Il faut lire dans l'ouvrage sur Victor Hugo que nous avons cité déjà, les pages consacrées à l'arrestation de La Horie. Elles sont profondément émouvantes dans leur

simplicité vécue, mais elles ne disent pas toute la vérité, ou, du moins, leur auteur a omis certains faits d'une importance documentaire capitale. Nous les compléterons, et nous remplirons les lacunes de ce récit avec les documents inédits que nous avons eu la bonne fortune de nous procurer,

La famille Hugo était alors installée rue des Feuillantines. La maison était grande, les amis des enfants nombreux. Dans le courant de 1809, la bande s'augmenta d'un ami, mais celui-là n'était pas un enfant.

Un jour, Eugène et Victor furent appelés au salon et présentés par leur mère à un homme de taille moyenne, marqué de la petite vérole, à cheveux et favoris noirs, à la physionomie bienveillante et douce. Un parent leur dit-elle.

Ce parent dîna avec eux ce jour-là; le lendemain ils le revirent encore, et l'autre

lendemain, et tous les jours qui suivirent.

La connaissance fut bientôt faite: en moins de vingt-quatre heures, eux et lui furent de vieux amis. Quoique ce fut un homme, c'était « un bon enfant ». Il comprenait les jeux, et il en avait à lui qui eussent été difficiles aux autres: il levait de terre à bras tendus Victor pour qui il avait une affection particulière, il le jetait en l'air, très haut, et il le recevait dans ses bras, à la grande terreur de la mère, mais à la grande joie de l'enfant.

Dès que les deux frères revenaient de l'école, il accourait. Il fermait le *Tacite* ou le *Polybe* qu'il lisait jusque-là en se promenant dans les allées, et il leur appartenait. C'était l'heure de leur dîner. L'été, leur salle à manger était le perron de leur jardin ; la table était la plate-forme, et les marches, les chaises. Leur grand ami découpait et servait

et quelque hâte que l'on eut d'aller jouer, on restait quelquefois bien longtemps après le dîner fini, parce qu'il racontait de belles histoires. Le soir, mais cela ne les amusait pas autant que les histoires, il se faisait montrer les devoirs, les examinait, les approuvait ou les redressait. L'année suivante, quand on mit les enfants au latin, il expliquait *Tacite* à Victor qui n'avait que huit ans.

Il ne logeait pas dans la maison, mais dans le jardin où il s'était arrangé d'un reste de chapelle. Il y avait au fond du jardin, derrière les massifs, une construction à demi abandonnée, séparée à l'intérieur en deux pièces dont l'une avait encore un fragment d'autel, et dont l'autre avait été une sacristie. Cette masure était maintenant le domicile des bêches, des arrosoirs et des rateaux. La sacristie, moins ouverte et moins

endommagée que l'autre compartiment avait été débarrassée des instruments de jardinage; on avait balayé, frotté et lavé, on avait apporté un lit, une table, une toilette et deux chaises; et le parent s'était trouvé à merveille.

Une chose qui étonna bientôt les enfants c'est que, lorsqu'il leur arrivait d'aller se promener dehors, ou d'aller jouer au Conseil de guerre avec leur ami Victor Foucher, leur grand ami avait toujours quelque occupation impossible à remettre. Il ne sortait jamais du jardin, et ne venait même pas dans la cour. De plus, lui si sociable et si communicatif avec eux, il n'était pas le même avec les autres ; il ne voulait voir personne. Mme Hugo vivait fort retirée et ne recevait guère que la famille Foucher; s'il lui survenait par hasard une autre visite, au premier coup de sonnette le parent s'esqui-

vait et allait s'enfermer dans sa sacristie. Les enfants ne savaient comment concilier cette sauvagerie farouche avec sa camaraderie habituelle, et sa facilité à tous les amusements.

Lorsqu'ils lui demandaient pourquoi il fuyait toutes les visites, il répondait qu'il détestait le monde et qu'il n'aimait que les livres, les jardins et les enfants.

Ce parent était le général de La Horie.

Voici comment il était venu se cacher aux Feuillantines. Mme Hugo connaissait le général Bellavesnes. Un jour qu'elle dînait chez lui avec le général Fririon, les deux amis se mirent à parler de La Horie, leur ami commun, dont la situation les inquiétait.

On sait par ce qui précède, comment de La Horie avait dû quitter la France, comment il y était rentré : depuis, et il y avait

plusieurs années que cela durait, il se cachait, tantôt chez un ami, tantôt chez un autre; mais la police le traquait, et les retraites ne tardaient pas à être éventées. Une fois il avait dû, malade et en pleine fièvre, se faire emporter sur un brancard. A force de changer de retraites, il avait épuisé tous ses amis, et dans ce moment il ne savait à qui s'adresser. Le général Fririon et le général Bellavesnes avaient des maisons trop en vue; ils se demandèrent où leur ami serait en sûreté.

— Chez moi, dit Mme Hugo.

Elle avait deux raisons pour lui être hospitalière: c'était un proscrit, et c'était un ami. Nous savons qu'il avait été excellent pour son mari à l'armée du Rhin, et qu'il était le parrain d'un de ses enfants. Elle pensa à sa maison, perdue dans une impasse, et à la chapelle enfoncée dans le feuillage et

elle les offrit. Les deux généraux dirent que c'était là, en effet, la meilleure cachette possible. Le lendemain matin, Mme Hugo dit au propriétaire et aux domestiques qu'elle attendait un parent de province, un original, une espèce d'ours, qui venait à Paris pour ne connaître personne ; et le soir, la sacristie était habitée.

Pendant dix-huit mois, de La Horie vécut aux Feuillantines, ignoré, invisible et tranquille : il attendait là le moment où le temps qui efface tout, lui rendrait la liberté. Ce moment ne pouvait plus tarder beaucoup : l'Empereur, au comble de la victoire et de la puissance, à la veille d'épouser une archiduchesse, devait avoir autre chose à faire que de venger une vieille querelle du Premier Consul.

En effet, un matin, le général Bellavesnes accourut tout triomphant. Il avait dîné la

veille au ministère de la police ; après le dîner, *** l'avait pris à part, et lui avait dit :

« — Vous savez où est La Horie ? Voici longtemps qu'il se cache ; je comprenais cela dans les premiers mois ; il faisait bien alors de se soustraire à la justice ; le Gouvernement n'était pas alors solide et ne pouvait pas se laisser toucher. Mais maintenant l'Empire est fort : il est maître en France et en Europe ; il est épousé par les vieilles monarchies : de quoi voulez-vous que nous ayons peur ? Sa Majesté est heureuse et n'en veut plus à personne. Dites donc à La Horie qu'il n'a plus rien à craindre, et qu'il peut sortir librement. »

Le général avait répondu qu'il ne savait nullement où était caché de La Horie : ni même s'il était caché ; qu'il le croyait en Angleterre.

« — Il n'est pas en Angleterre, avait repris son interlocuteur : il est à Paris, je le sais, et vous le savez aussi. Je ne vous demande pas où. Est-ce que je ne le saurais pas dans une heure, si je le voulais ? Si je vous en parle, c'est uniquement par amitié pour lui, qui doit souffrir de toute cette gêne inutile. Répétez lui ce que je vous ai dit, et qu'il en fasse ce qu'il voudra. »

Le général Bellavesnes rapporta cette conversation à Mme Hugo, dont le premier mot fut que c'était un piège, et qu'il n'en fallait même pas parler à La Horie, que l'ennui de sa longue captivité rendait trop crédule. Mais le général dit que La Horie n'était pas un enfant pour n'être même pas consulté sur ses propres affaires, et insista pour le voir. Lorsque La Horie eut entendu Bellavesnes, il eut bien envie d'avoir confiance. Mais Mme Hugo lui conseilla si éner-

giquement de ne pas se livrer, qu'il ajourna jusqu'à ce que son ami fut retourné au ministère de la police, et lui rapportât de nouvelles assurances.

Bellavesnes y retourna la semaine suivante. Seul avec ***, il cherchait le moyen de remettre la causerie sur le prisonnier, quand son interlocuteur la mit de lui-même :

« — Savez-vous qui j'ai attendu toute la semaine? La Horie. J'avais cru qu'il sortirait de suite, et que sa première visite serait pour moi. Je l'ai attendu tous les jours depuis notre conversation. Eh bien, il ne sort donc pas? Est-ce que vous lui avez conseillé de ne pas sortir? Etes-vous enfants d'avoir peur! Vous vous figurez donc que l'Empereur s'occupe de La Horie? Qu'est-ce que vous voulez que La Horie lui fasse? moi je m'intéresse à La Horie parce que nous avons été camarades : nous avons fait la

guerre ensemble. Vous savez, Bellavesnes, on n'oublie pas ces choses là. Je me mets à sa place : je sens combien la vie qu'il mène doit lui peser : ça n'est pas agréable, et ça n'est pas digne. Ce n'est pas non plus le fait d'un soldat, de jouer à cache-cache et de vivre dans un trou, comme un renard. Il a besoin d'air, ce troupier ! Allons, dites-lui donc qu'il n'a plus rien à craindre et que je l'attends. »

Quand le général Bellavesnes eut transmis à La Horie la nouvelle invitation de ***, La Horie ne dit rien. Bellavesnes lui demandant ce qu'il comptait faire, il répondit qu'il verrait. Mme Hugo se récria et le conjura de n'être pas assez simple pour croire à la parole d'un homme de police : il ne répondit pas, et parut songeur.

Le lendemain matin, à l'heure du déjeuner, le domestique chargé de prévenir de

La Horie, alla comme d'habitude frapper à la porte de la sacristie. Personne ne répondant, le domestique crut qu'il était dans le jardin : mais il y chercha inutilement, et revint dire à Mme Hugo qu'il ne savait pas où le trouver. Mme Hugo, saisie d'un soupçon brusque, alla elle-même frapper à la porte ; pas de réponse. Elle écoute : pas de bruit ni de mouvement. Elle entre : la chambre était vide.

Elle revint à la maison. En entrant, elle entendit un cabriolet qui s'arrêtait à la grille de la cour. Elle regarda à la fenêtre et vit de La Horie qui sautait de voiture.

Il accourut à elle, tout rayonnant, et lui prit les mains avec effusion :

« — Faites-moi compliment, lui dit il, je suis libre ! Je peux aller, venir, vivre : me voilà redevenu un homme. Je suis ressuscité ! »

Il lui avoua qu'il n'avait pas pu y tenir : que si douce que l'hospitalité lui eut fait sa prison, ce n'était pas moins une prison, et qu'il était allé chez ***. Les huissiers lui avaient demandé son nom : bien entendu il ne l'avait pas donné. Alors ils avaient fait des difficultés pour l'introduire, mais il avait insisté, disant qu'il avait quelque chose d'important à communiquer ; ***, en l'apercevant, lui avait sauté au cou : l'avait fait asseoir ; lui avait rappelé leurs anciennes campagnes ; l'avait grondé d'être resté si longtemps en cage ; lui avait répété qu'il n'y avait plus le moindre danger pour lui ; que le passé était oublié ; qu'il pouvait se montrer partout ; et lorsqu'il s'était levé après trois grands quarts d'heure, lui avait donné une vigoureuse poignée de mains en lui disant à bientôt.

On se mit à table, et La Horie déjeûna de

grand appétit. Comme il achevait, la cuisinière entra effarée ; elle venait de voir des hommes à mine suspecte traverser la cour en se dirigeant vers la maison. Au même instant, on sonna.

Le général se leva de table et alla ouvrir la porte lui-même.

— Le général La Horie ? dit un des hommes.

— C'est moi.

— Je vous arrête.

On lui laissa à peine le temps de dire adieu à Mme Hugo ; il fut entraîné et jeté en prison.

Il ne devait en sortir que deux fois. La première pendant les quelques heures où la France put croire l'Empire de Napoléon effondré ; la seconde pour être conduit à Grenelle et être fusillé.



Ainsi racontée, l'arrestation de La Horie apparaît déjà comme une assez jolie perfidie : mais ce récit pour si passionnant qu'il soit, n'est pas complet. Il nous reste à mettre sous les yeux du lecteur, les lettres inédites de La Horie ; elles précisent les faits, comblent les lacunes, et mettent en juste valeur le rôle de chacun des acteurs de ce drame. On saura par elles, avec quel raffinement la trahison avait été ourdie.

Pendant qu'il recevait chez Mme Hugo la généreuse hospitalité, grâce à laquelle il avait pu dépister les limiers de la police impériale, de La Horie n'avait pas consacré tout son temps à relire son *Tacite* ou son

Polybe, et à faire jouer Eugène et Victor. Il s'était tenu au courant des événements. Il avait appris entre autres choses un beau jour, que son ancien camarade Savary venait d'être mis à la tête de la police de l'Empire, et il avait fondé sur cette nomination d'un homme avec lequel il avait toujours entretenu des relations cordiales, les meilleures espérances.

Bien avant que le général Bellavesnes eut eu avec le ministre de la police les entretiens rapportés plus haut, de La Horie avait écrit à Savary. Il lui avait envoyé un mémoire justificatif et lui avait fait parvenir une supplique lui demandant de la mettre sous les yeux de Napoléon.

Ces documents sont restés ignorés jusqu'à ce jour ; ils avaient été rendus au frère du général en 1814 ; nous allons les mettre successivement sous les yeux du lecteur.

Le premier porte la date de *juin 1810*, et est ainsi conçu :

« Après plus de six ans de proscription, et tant de démarches vaines pour faire parvenir la vérité sur mon compte, tu imagines, mon cher Savary, avec quel plaisir j'apprends ta nomination au Ministère de Police générale.

Non que je me flatte cependant que tu aies pu échapper aux préventions que la calomnie, aidée des circonstances, est parvenue à accréditer contre moi. Je sens trop que les moyens, comme les motifs, ont pu te manquer pour démêler la vérité. Mais, aujourd'hui que tu as tout sous la main pour la connaître, et que tu te trouves appelé à vérifier les faits sur lesquels repose ma réclamation, je suis bien sûr, d'après les rapports sur lesquels je t'ai connu autrefois,

que te dépouillant de toute opinion antérieure, tu ne me refuseras pas au moins de t'assurer des prétendus titres d'accusation contre moi, et de faire faire au besoin, sur ma conduite, des recherches assez positives pour mettre à même de me juger enfin sur mes actions.

» Je ne puis avoir que cela à désirer, car jamais aucune action de ma vie ne m'a mis dans le cas d'avoir à solliciter ni grâce ni pitié : mais aussi, je te demande cet examen avec instance, parce qu'alors Sa Majesté pourra connaître la vérité, ce qui sera sûrement pour moi le moment de la justice et le terme de mes longs tourments.

» Si cette lettre, par son étendue et son objet te surprenait dans quelque moment d'impatience, songe, mon cher Savary, que je ne puis m'expliquer sur ma vie sans quelque détail ; que d'un autre côté, tout

homme, quoique innocent, peut devenir l'objet de graves préventions qu'il appartient au magistrat d'éclaircir, et que ce que j'espère de toi comme d'un ancien camarade est de toute équité.

» Rappelle-toi aussi que, tant que je fus quelque chose sur la terre, jamais personne ne me demanda en vain une chose juste qui dépendait de moi.

» Chargé par le Grand Juge d'une inculpation exécrable, dans une affaire où je n'étais pour rien, j'ai cherché en vain à m'assurer des motifs qui avaient pu y donner lieu. Les ouï-dires qui me sont revenus là-dessus, étaient tous si absurdes et si inconciliables avec mon genre de vie et mes liaisons, que, dans le temps même de cette affaire, ils paraissent avoir été appréciés tels, puisqu'il n'en a pas été question. Ainsi je n'y reviendrai point. Mais il paraît que dans

le premier moment de la découverte du complot de Georges, le magistrat aura supposé que j'étais pour quelque chose dans l'entrevue de Pichegru avec le général Moreau, laquelle par l'enchaînement des circonstances, devint un sujet d'inculpation contre ce dernier.

» Eh bien, je te jure sur mon honneur et sur ma tête que j'ai été aussi étranger que toi à cette démarche.

» Non seulement je n'ai conseillé au général Moreau, ni dans ce temps ni dans d'autres, aucune relation directe ou indirecte avec Pichegru, mais même personne n'eut mis plus d'obstacle que moi à ce rapprochement, si, depuis son retour de l'armée, j'avais eu sur son esprit l'influence qui m'a été attribuée. Il ne pouvait même pas lui venir à l'idée de me demander un avis qu'il connaissait parfaitement à l'avance, puisque

je n'avais jamais varié dans l'opinion que, dans sa situation qui le mettait en présence du public, toute relation avec un individu suspect, devait lui être interdite plus qu'à tout autre, surtout avec Pichegru, à cause de sa conduite plus qu'équivoque depuis l'an III, et du parti qu'il semblait avoir pris de rester en quelque sorte à la solde de l'Angleterre, au lieu de solliciter sa rentrée en France, comme l'avaient fait avec succès les autres proscrits du 18 fructidor.

» Ce sont des faits que ne pourraient refuser d'attester tous ceux qui, dans des temps quelconques, ont pu m'entendre parler là-dessus, et je te prie de demander, entre autres, le témoignage du général Leguay que tu connais. J'admets d'ailleurs comme preuve contre moi le moindre indice contraire à cette assertion qui pourrait exister dans les interrogatoires, dépositions et pa-

piers de qui que ce soit, des témoins ou accusés de l'affaire du 25 pluviôse, et j'y comprends ce qu'on aura pu recueillir des conversations particulières du général Moreau, soit avant, soit depuis ce temps.

» D'un autre côté, si l'instruction de l'affaire du 25 pluviôse a été faite avec quelque suite, comme on n'en saurait douter, il est impossible que son résultat n'ait pas établi jusqu'à l'évidence que j'ai été étranger, non seulement à l'entrevue reprochée au général Moreau, mais encore à toute relation directe ou indirecte avec Pichegru, et tout autre des accusés, et à une part quelconque dans leurs projets. Et si l'on a à m'opposer, je ne dis pas une preuve, mais un simple indice contraire, je suis tout prêt, et je ne demande qu'à être mis devant les juges en présence des témoins, ou dénonciateurs, quels qu'ils soient,

comme je l'ai toujours offert à ton prédécesseur.

» Du reste, si j'insiste sur tous ces détails, ce n'est pas que je regarde comme criminelle la démarche du général Moreau. Car je ne croirai jamais qu'avec le caractère et les principes que je lui ai connus, il ait pu se prêter aux desseins qu'on lui avait supposés d'abord ; et je suis toujours persuadé qu'il faut chercher la cause tout entière de sa condescendance à une entrevue avec Pichegru dans le désir de s'excuser près de lui de sa conduite avec lui au 18 fructidor, qu'il se reprochait, peut-être sans trop s'en rendre raison, mais enfin par cet esprit d'indulgence et de loyauté entre militaires, et surtout entre camarades autrefois liés de service et d'amitié.

» Pour moi, j'étais on ne peut plus loin de relations avec Pichegru que je n'ai pas

revu depuis l'an III, et avec lequel je n'ai jamais eu, depuis, aucun rapport.

» De son côté, il avait pour moi depuis ce temps, un extrême éloignement, à cause de la franchise avec laquelle je m'étais alors exprimé sur cette étrange campagne de l'an III. Tu peux te rappeler, à cet effet, mes réflexions sur les allées et venues de l'armée, sur notre retraite à Landau, et nos ridicules velléités de mouvement. Tout cela l'eut sans doute peu touché dans un temps ordinaire, mais devait effectivement le contrarier beaucoup dans la situation politique où l'on a dit, depuis, qu'il se trouvait. Aussi ne me le pardonnait-il pas. Il avait d'ailleurs été à même de s'assurer du peu de rapport de ses idées avec les miennes, pour ne rien dire de plus; aussi, notre esprit d'éloignement l'un pour l'autre était, je crois, bien égal des deux côtés.

» D'après toutes ces circonstances, tu conviendras que je devais me croire bien à l'abri du soupçon d'avoir entraîné le général Moreau dans une entrevue et des relations quelconques avec lui.

» Que l'on considère que ma situation alors était telle qu'elle ne me laissait d'autres souhaits à former que de n'en pas changer. Pouvais-je en effet en imaginer une plus heureuse? Pressé toute ma vie du besoin de l'indépendance et de la retraite, je me trouvais, après de longues hésitations, libre de tous liens et rendu à moi-même, revenu de l'armée, avec l'estime de mon pays, cher à ma famille et à tous ceux dont j'avais été réellement connu, avec de l'aisance et assez le goût de l'étude pour ne pas connaître l'ennui. Peut-on concevoir une existence plus douce que ne l'était la mienne, partagée entre le loisir et l'amitié.

» Dans mon éloignement même de la Cour, d'ailleurs volontaire, je n'en avais pas moins éprouvé la bienveillance de l'Empereur, toutes les fois que j'y avais eu recours, et je ne lui avais jamais rien demandé pour moi ou pour mes proches sans l'avoir obtenu.

» Qu'avais-je donc à désirer sur la terre ? Que tous ceux qui m'ont prêté ces idées d'ambition ne savent guère combien je me sentais heureux, à la paix, d'être libre de cette responsabilité de délicatesse qu'inspire la confiance, et qui, sur une âme élevée, pèse bien autrement que celle des lois. Ils auraient cru alors au bonheur que j'éprouvais d'être rendu à moi-même, et de n'avoir plus à répondre que de mes actions.

» Il faut convenir, mon cher Savary, que je suis un exemple assez malheureux de l'erreur des hommes dans leurs jugements.

» On m'a supposé la souplesse et la réserve

d'un intrigant, et personne n'eut, dans tous les temps, une franchise de caractère et d'opinions moins équivoque.

» Entraîné à la vie privée par mes goûts, et plein d'éloignement pour tout ce qui met en évidence, on est cependant parvenu à me faire passer pour un ambitieux avide d'autorité et de pouvoir.

» Serait-ce donc que les âmes fortes opprimant toujours un peu les autres, même sans y songer, l'amour-propre qui en souffre ne saurait le pardonner ; car, autrement, quel homme eut, toute sa vie, une conduite plus opposée que la mienne à ce qui caractérise l'intrigue et l'ambition.

» J'étais appelé aux grandes places publiques par mon éducation et la considération de ma famille ; je ne pouvais même l'éviter en restant dans mon département. Dès ce moment, je pris le parti d'aller me réfugier

à l'armée, dans un grade subalterne, et je me suis tenu dans ce grade, quoique ayant certainement, de toutes manières, bien des moyens d'avancement à ma disposition, et voyant tout grandir autour de moi.

» Tu m'as connu toi-même depuis 1793, et dans des temps assez divers pour pouvoir me juger. Tu sais si j'ai jamais montré le moindre désir d'élévation, et si j'en ai servi avec moins de zèle.

» Tu m'as vu depuis auprès du général Desaix, lorsqu'il m'entraîna à Paris, lors de sa nomination à l'armée d'Angleterre. N'ai-je pas trouvé près de lui tout ce qui aurait pu fixer un officier désireux d'avancement et de faveur ? J'avais la certitude de son estime, et l'assurance la plus positive d'un avancement immédiat. Il mettait avec moi la plus grande délicatesse dans ses procédés, et me témoignait la confiance la moins équivoque :

et avec tout cela, je trouvais près de lui le charme d'un esprit cultivé et l'abandon le plus amical dans les entretiens. Manquait-il là quelque chose pour m'attacher? Cependant tu vis avec quel empressement je m'échappais, dès que je pus, à tous ces entraînements, pour aller jouir de moi-même à Nancy.

» N'avais-je pas éludé dans le même temps, toutes les instances que me fit, pour rester près de lui, le ministre de la guerre, avec lequel j'avais autrefois servi près du général Beauharnais, et quand huit mois après, il m'appela près de lui, à la veille de la guerre, il connaissait si bien ma répugnance à accepter, qu'il m'en envoya l'ordre impératif, avec défense à l'ordonnateur de la division de Nancy de m'y comprendre pour mon traitement. Encore y joignit-il l'assurance d'être renvoyé à l'armée pour l'ouverture de la campagne, ce qui eut lieu.

» Est-ce donc là la conduite d'un ambitieux et d'un intrigant qui court après la faveur ?

» Mon rapprochement du général Moreau à l'armée d'Italie, en l'an VII, a eu lieu d'une manière aussi involontaire de ma part, comme pourrait l'attester tout ce qui composait l'Etat-Major de cette armée. Aucun d'eux n'ignorait que le général Moreau, en arrivant au commandement, me vit avec toutes les préventions qu'il avait rapportées du Rhin, sur les insinuations de quelques anciens généraux de cette armée. De mon côté, fort insouciant de tout temps là-dessus, je vécus loin de lui pendant la plus grande partie de la campagne, renfermé dans la société des officiers qui servaient avec moi. Mais, quelques rapports que mes fonctions me mirent dans le cas de faire, lui inspirant quelques doutes sur mes anciennes idées, il

voulut me juger par lui-même. Quelques entretiens sur les campagnes du Rhin, même sur les siennes et sur les généraux qui avaient marqué dans cette guerre l'éclairèrent bientôt sur la cause secrète des préventions qu'on lui avait inspirées ; dès lors, il changea pleinement sur mon compte et ne cessa depuis, de me témoigner d'autant plus d'estime et de confiance qu'il se reprochait peut-être son opinion antérieure prise sur le rapport d'autrui.

» Quoi qu'il en soit, je crois avoir justifié dans toutes les occasions, ces sentiments de sa part dans ma conduite : cependant ils sont devenus un sujet de reproche pour tous deux. Mais je te le demande, mon cher Savary, y a-t-il là quelque équité ? Je te prendrai pour exemple dans la confiance dont l'Empereur t'honore. N'a-t-elle pas été le fruit de la capacité qu'il a reconnue en toi,

de ton intelligence et de ton zèle dans les diverses fonctions dont il t'a chargé, et des preuves qu'il a reçues de ton attachement dans tous les temps ?

» N'est-ce donc pas là mon histoire avec le général Moreau ?

» Te dirai-je ici, là-dessus. ma pensée tout entière ; c'est que j'oserais affirmer que si les circonstances m'avaient appelé à servir près de Sa Majesté, dans les temps où l'habitude d'une vie et d'une tête active me rendaient bon à quelque chose, j'en aurais obtenu les mêmes marques d'estime et de confiance que j'ai reçues du général Moreau, parce que je les aurais méritées comme avec ce dernier, et que celui qui sait apprécier les hommes ne peut songer à les refuser à ceux qui s'en montrent dignes, en joignant le plus grand zèle à quelque talent, et l'abnégation la plus entière d'intérêt personnel,

réunis à cette élévation de sentiments qui doit ajouter tant de prix à l'attachement.

» Je me crois bien permis de dire que telle, toujours, a été ma conduite, avec les ministres ou généraux qui m'ont rapproché d'eux, et qu'en même temps, je n'ai jamais fait usage de ces relations que pour appeler sur les malheureux la bienveillance et l'intérêt, et faire rendre justice au mérite oublié ou méconnu, sans aucune acception d'amitié ou d'éloignement personnel; mais au reste, ce n'est pas à moi de justifier ceux qui m'ont appelé près d'eux, puisque je n'ai jamais recherché leur choix ; il m'en coûte déjà trop d'être réduit à tant parler de moi.

» Toutefois, pour ce qui regarde mes rapports avec le général Moreau dans ses dernières campagnes, j'ai toujours été prêt à répondre sur tout ce qu'on alléguait de reprochable comme l'effet de mon influence,

et si l'on veut, j'y comprendrai sans hésiter les mesures prises alors pour remettre ensemble une armée dont tous les éléments tendaient à la décomposition — non que j'en sois responsable légalement — mais parceque l'Empereur y verrait avec surprise la cause première de toutes les préventions accréditées depuis contre moi.

» D'ailleurs, Sa Majesté a, depuis, porté ses armées dans les mêmes pays où ces campagnes avaient eu lieu ; et, sûrement, le témoignage de leurs gouvernements et des habitants, non plus que celui de l'armée, n'a pu être influencé en ma faveur. Cependant j'ose bien affirmer qu'il ne se sera pas élevé une voix, une seule voix qui m'accuse, soit de passion ou d'abus de crédit, soit de manque de désintéressement, soit d'un seul déni de justice dans tout ce qui a dépendu de moi, soit enfin d'avoir manqué dans une

seule circonstance, de zèle et de dévouement pour le bien de l'armée.

» Je t'avouerai même que, dans cette conscience d'une conduite irréprochable, quand j'ai vu l'Allemagne devenir de nouveau le théâtre de la guerre, je n'ai pu me défendre de l'idée que si mon nom y parvenait aux oreilles de l'Empereur, il serait lavé, du moins par l'opinion publique, des calomnies dont l'amour-propre aigri et de profonds ressentiments ont concouru à me noircir.

» Je m'étais tu sur les campagnes du général Moreau, parce que le temps les a jugées, et que rien n'est plus loin de ma pensée que de songer à lui en voler la gloire ; elles sont là et doivent répondre pour lui. Quelques voix, il est vrai, les taxaient dans le temps, de trop de hardiesse ; mais, si l'on était de bonne foi, que dirait-on donc aujourd'hui que l'Empereur, par ses opérations et ses

succès sur le même théâtre, a montré l'exécution de choses telles que l'imagination même en peut être effrayée ; mais aussi il ne suffisait pas pour cela de savoir compter des hommes, il fallait savoir les connaître, et savoir les juger.

» Au reste, tu imagines bien qu'en m'attribuant une grande influence sur les campagnes du général Moreau, on n'avait sûrement pas en vue de faire mon éloge ; mais il n'y avait guère d'autre moyen de pouvoir calomnier mon caractère, avec quelque vraisemblance, des passions qui me furent toujours étrangères ; à quoi il faut convenir que l'on est pleinement parvenu.

» Il est vrai de dire aussi que l'on n'a été que trop bien secondé par le concours des circonstances politiques et mon insouciance sur toutes les clameurs dont j'étais l'objet. J'avoue même que je dois m'accuser du parti

que je pris, à mon retour de l'armée, de me renfermer dans une retraite absolue. Je ne sentis pas assez que je laissais un champ libre aux interprétations et à la calomnie ; mais dans mon premier voyage de l'an VIII à Paris, je m'étais expliqué avec tant de franchise avec Sa Majesté, sur mon caractère et mon goût pour la vie privée, et j'en avais si positivement renouvelé l'assurance à la fin de la guerre, que je m'endormis dans une pleine sécurité, m'en reposant sur mes actions et regardant toujours comme un gage de mon repos, ces entretiens de l'an VIII dont le souvenir ne sortait pas de ma mémoire.

» Ma conduite depuis ma proscription doit bien montrer combien alors j'avais été sincère et vrai dans tout ce que j'avais dit de moi ; mais je conviens qu'avant cette époque, il était bien difficile que l'Empereur ne prit pas quelque impression de tant de clameurs

auxquelles je n'opposais que le silence, et dont, avant ses campagnes d'Allemagne, il ne pouvait guère démêler les motifs secrets. Je crois même en reconnaître l'effet dans l'ordre de ma retraite avec 2.500 francs, donné au moment même de la guerre contre l'Angleterre, et par le même arrêté qui confirmait comme généraux de division les généraux Walter et Bonnet qui avaient été proposés pour ce grade avec moi, après la bataille de Hohenlinden. Dès lors, je me renfermai plus que jamais dans la vie privée la plus retirée, passant presque tout mon temps à la campagne de Saint-Just (1), et concentré à Paris, dans le centre de quelques connaissances de ma jeunesse, et d'un petit nombre d'anciens officiers de l'armée du Rhin que tu connais tous. Je voyais même assez rarement le général Moreau, non que j'eusse

(1) Près Vernon.

cessé d'être avec lui dans les mêmes rapports d'estime et d'amitié, mais parce que son goût pour la chasse et sa vie dans le monde ne pouvaient guère s'arranger avec mes habitudes qui ne m'ont jamais permis de me trouver bien qu'avec une petite société et une vie intime.

» On peut juger par cette seule comparaison, de la différence de vie du général Moreau et de la mienne, et si j'exerçais sur lui depuis mon retour de l'armée, l'influence que l'on m'a attribuée ; car il est assez d'observation, dans tous les temps, que les intrigants prennent les goûts des personnes qu'ils veulent séduire, comme les hommes de caractère donnent les leurs à ceux qu'ils dominent.

» Mais, à te dire vrai, je crois que là dessus, comme sur ma conduite, le gouvernement était alors bien trompé dans les rap-

ports dont j'étais l'objet, ainsi que j'avais déjà pu en juger dès l'an X. Car, tandis que j'étais à Saint-Just depuis longtemps, à la connaissance de toute la ville de Vernon, et des villages qui l'environnent, on affirmait dans un rapport au général Junot que je me trouvais à Paris et que j'avais assisté à un prétendu conciliabule de généraux dont le général Delmas entre autres avait dû faire partie. Sur quoi il est à remarquer qu'il était connu de toute l'armée que Delmas et les autres assistants supposés ne pouvaient me souffrir. Il est malheureusement très probable que cette erreur dans les rapports sur ma conduite n'aura pas été la dernière. Quoi qu'il en soit, la découverte du complot de Georges vint à la traverse et la nouvelle parvenue au gouvernement d'une entrevue du général Moreau avec Pichegru, dans le temps même de cette découverte, rendit le premier

suspect, et les soupçons s'étendirent jusqu'à moi, par suite de ma liaison avec lui.

» Tout cela était naturel dans le premier moment, et je n'en ai jamais accusé que l'enchaînement des circonstances. Mais je ne puis trop te le répéter, mon cher Savary, j'ai été aussi étranger que toi à l'entretien du général Moreau avec Pichegru, et à tous conseils d'une relation quelconque avec lui ou avec qui que ce soit de suspect au gouvernement. Et si le général Moreau ne l'a pas déclaré, dans la supposition où on lui en aurait fait la demande, ou s'il n'était pas prêt à le faire, il serait à mes yeux l'homme le plus imposteur de la terre. Mais je lui rends trop de justice pour le supposer capable d'une telle calomnie.

» Il est impossible aussi que l'instruction de l'affaire du 25 pluviose n'ait pas établi jusqu'à l'évidence que j'y étais complètement

étranger, ainsi qu'à tout rapport quelconque avec qui que ce soit des accusés. D'un autre côté, il est, je crois, hors de doute, d'après l'exposé de ma vie depuis la Révolution, dans toutes les circonstances, jusqu'au 25 pluviose, que les idées que l'on s'était faites sur mon compte sont inconciliables avec mon caractère tel qu'il est établi par les faits.

» Peut-il donc encore rester le moindre nuage sur mon innocence, et peut-on douter que l'on ne se soit trompé dans le jugement qu'on a porté sur moi.

» Mais s'il pouvait d'ailleurs manquer quelque chose à cette conviction, quel poids ma conduite depuis le 25 pluviose ne doit-elle pas y ajouter ? Car enfin, frappé de proscription depuis plus de six années, privé de mes biens par leur séquestre, entraîné d'un autre côté dans la ruine de la personne chargée

de mes affaires, réduit par ces circonstances aux plus fâcheuses extrémités, et repoussé en même temps dans toutes mes réclamations, pouvait-on attendre l'heure de la justice avec plus de résignation ? Et ne m'est-il pas permis d'affirmer sans crainte d'être démenti, ni en France, ni par l'étranger, que l'homme qui eut été le mieux traité par le gouvernement n'aurait pas tenu une conduite qui montre plus de respect pour lui et d'attachement pour son pays, que ne l'a prouvé la mienne dans des temps si pénibles.

» En voilà bien long, mon cher Savary, et trop peut-être pour ta patience et pour ton temps. Mais songe que la justice de l'Empereur pour moi est toute entière dans la connaissance qu'il peut avoir de la vérité sur mon compte, et que depuis plus de six ans je cherche en vain à la faire parvenir jus-

qu'à lui, en même temps que je craindrais d'abuser de ses moments par tous ces détails. Pouvais-je, dès lors, mettre la moindre réserve avec toi, par lequel seul, aujourd'hui, Sa Majesté peut connaître la vérité sur tout ce qui me touche.

» Aussi tout est désormais dans tes mains, car tu peux juger maintenant, et mettre Sa Majesté à même de juger combien l'erreur des uns et la calomnie des autres m'ont horriblement défiguré. Après tant d'années que j'en porte si cruellement la peine, serai-je donc encore abusé par l'espoir qu'après de si longs tourments, il me sera laissé au moins de laisser reposer ma tête dans ma patrie. Mais j'oublie qu'il n'est que trop temps d'en finir. Je t'embrasse.

» V. FANNEAU-LAHORIE. »

Cette longue lettre est précieuse à un double point de vue. D'abord parce qu'elle donne sur la belle carrière militaire du général, quelques renseignements, malheureusement bien incomplets : ensuite, et surtout, parce qu'elle met en pleine lumière, son noble caractère.

Il est impossible, en lisant ce mémoire, de ne pas être frappé de son accent de sincérité. On sent que ce soldat dit la vérité ; que la seule chose qu'il ait au cœur, c'est le besoin de se disculper d'accusations injustes.

En même temps il fait preuve, naturellement, sans effort, d'une véritable grandeur d'âme. Il n'est pas aigri par l'infortune injustifiée : tout en restant fidèle à ses amitiés, et à l'homme pour l'affection duquel il a tant souffert, il explique sans amertume la cause de la méprise dont il est victime ; il disculpe ses accusateurs ; il leur pardonne.

Et même, lorsqu'il parle de lui, lorsqu'il raconte sa vie, — en s'excusant d'ailleurs d'être obligé de le faire, — lorsqu'il se rend justice à lui-même, il n'est pas fatigant, loin de là ; il apparait clairement qu'il ne doit pas exagérer, et que ce qu'il écrit sur son compte, tous ceux qui l'ont connu le pensaient.

On est tenté de s'écrier : « Ce soldat est un brave homme et une grande victime ».

Les diplomates et les élèves de M. de Talleyrand trouveront en revanche que cette lettre si belle au fond manque parfois d'adresse. Un courtisan rompu aux finesses de la carrière, n'aurait pas rappelé à celui dont il attendait de si grands offices, certains points : il eut été moins brutal, se serait moins étendu sur ses propres qualités et aurait mis plus en relief celles du « cher ami » auquel il écrivait.

Mais de la Horie l'a dit lui-même. Elevé au milieu des camps, il a toujours ignoré les finesses des Cours. *Tacite* et *Polybe* lui ont appris à aimer les héros de l'antiquité : il ne lui ont pas enseigné les phrases alambiquées et mielleuses avec lesquelles on gagne le cœur des courtisans.

Et Savary n'est pas autre chose. L'ancien compagnon d'armes n'existe plus. Il a fait place au valet de cour, disposé à toutes les bassesses pour mériter chaque matin, le sourire de l'Empereur. La fin de l'aventure l'a bien prouvé.

En attendant, quand il reçut la lettre du proscrit, le Grand chef de la police dut trouver singulièrement naïf cet homme venant de lui-même lui procurer l'occasion de faire sa cour au Maître ; peut-être lut-il jusqu'au bout la lettre — espérant sans doute y trouver une adresse que par un der-

nier reste de prudence — ou par oubli — le général n'avait pas indiquée. En tout cas, il la rangea soigneusement en même temps qu'une requête à Sa Majesté jointe à la lettre de la Horie au ministre, et que voici :

« A Sa Majesté l'Empereur,

» Sire :

» Frappé de graves mesures de rigueur sur des soupçons qu'une affaire grave et un long enchaînement de circonstances avaient pu faire naître sur mon caractère et mes sentiments, je me suis résigné, après d'infructueuses réclamations, à attendre que le temps me permît d'opposer un jour auprès de Votre Majesté, le témoignage d'une longue épreuve de ma conduite, aux préventions qui avaient pu s'élever contre moi.

» Aujourd'hui, plus de six années se sont écoulées depuis que le feu et l'eau me sont interdits dans ma patrie, et le sequestre or-

donné sur mes biens est venu encore aggraver cette position.

» Plein de cette conscience que l'instruction du magistrat sur ma conduite avant le 25 pluviôse, a dû détruire tout soupçon d'inculpation contre moi, et que depuis ma conduite n'a pu donner lieu à aucun reproche, oserai-je exposer avec quelque confiance, ces longues épreuves à la justice de Votre Majesté, pour obtenir un terme aux mesures de rigueur dont je suis frappé depuis tant d'années, et dont je suis persuadé que j'aurais été exempt, si, dans les circonstances qui les ont motivées, mon caractère et ma conduite avaient été réellement connus de Votre Majesté.

» V. Fanneau Lahorie. »

Le style de cette requête est lourd ; mais la demande était juste.

De la Horie ne reçut de réponse ni à sa lettre, ni à sa requête.

Comme il avait été toujours fidèle à ses amis, et comme il avait eu cette bonne fortune de trouver également autour de lui des amitiés dévouées, il ne se découragea pas pour ce premier insuccès. Un mois après, il écrivit encore à Savary :

Juillet 1810.

» Je suppose, mon cher Savary, que tu as reçu une pétition que je t'ai adressée pour être remise à Sa Majesté, avec une lettre pour toi, contenant assez de détails sur ma conduite pour mettre à même de me juger sur mes actions.

» J'ai cru devoir t'adresser particulièrement cet exposé, écrit avec tout l'abandon de la confiance, dans l'idée que tu étais plus

à même que moi d'en peser l'utilité. Mais je crains aujourd'hui que tu n'aies hésité d'en faire part à Sa Majésté. Je sens trop, d'un autre côté que le seul moyen d'éclairer sa justice est de me faire connaître tel que je suis, ce qui ne se peut qu'en mettant ma vie sous ses yeux. Ainsi, mon cher Savary, je te demande comme un service de saisir le premier moment pour lui soumettre cet exposé, comme j'imagine que tu le peux facilement, et même avec plus d'avantage que s'il lui était nominativement adressé. Si cependant tu trouvais des inconvénients à cela, que je ne puis juger, je te prierais de me prévenir officiellement ou autrement de faire passer un mémoire pour être soumis à Sa Majesté. Je te l'adresserais de suite, bien persuadé qu'il serait mis sous ses yeux, ce que je n'ai encore pu obtenir pour aucune de mes demandes jusqu'à ce jour ; mais je

suis persuadé que ce que je t'ai adressé est préférable à tous égards.

» Je te renouvelle d'ailleurs ici l'assurance que je suis prêt à répondre, sur ma tête, de l'exactitude de cet exposé, de me justifier de toutes accusations quelconques qui pourraient exister contre moi, s'il y en a, ainsi que je l'ai toujours offert.

» Je serai à cet effet à ta disposition, dès que tu m'auras fait connaître les dispositions de Sa Majesté.

» Si tu me trouves un peu pressant, mon cher Savary, songe un moment à ma position depuis tant d'années; tu me connais d'ailleurs assez pour ne pas douter que je serais très fâché d'exposer ni toi, ni qui que ce soit, à éprouver aucun désagrément pour moi. Ce motif m'a même empêché, depuis ma proscription, d'accepter les offres de mes amis et de tenter aucune démarche par l'in-

termédiaire des alentours de Sa Majesté, et de toi, tant que cela sortait de vos fonctions. Maïs aujourd'hui que, comme ministre, tu te trouves appelé naturellement à prendre les ordres de Sa Majesté sur ma pétition, il me semble en me mettant à ta place, que je puis m'abandonner avec quelque confiance d'obtenir une décision sur mon sort, avec une réponse de toi.

» Adieu, mon cher Savary, je t'embrasse. Je crois t'avoir prié dans ma première lettre de me faire parvenir ta réponse sous le couvert de mon neveu Charles, chez M. Autheaume, notaire, rue de la Verrerie, Paris.

» V. F. Lahorie. »

De La Horie était en droit d'espérer au moins une réponse : rien ne vint, et les lettres du général ne sont pas faites pour don-

ner une haute idée du caractère de Savary.

Malgré ce silence, le proscrit avait fondé trop d'espoirs sur l'arrivée de son ami au Ministère de la Police, pour se laisser aller au découragement.

Il écrivit encore au mois de décembre 1810.

« A ton avènement au ministère, je t'ai adressé, mon cher Savary, une pétition pour être soumise à Sa Majesté, relativement aux mesures d'autorité ordonnées et maintenues depuis près de sept années sur ma personne et sur mes biens, même sur ceux dont la jouissance, avant cette époque, était laissée à ma mère.

» A cette pétition officielle je joignis un exposé particulier détaillé de ma vie et de ma conduite depuis 1793 jusqu'alors, en t'indiquant tous les moyens de vérification qui pourraient te servir à mettre Sa Majesté

à même de se prononcer sur toutes les préventions et inculpations que l'erreur des uns et la calomnie des autres, jointes à l'enchaînement des circonstances difficiles, avaient concouru à élever contre moi.

» En te répondant sur ma tête de l'exactitude de cet exposé, je te prévenais en même temps que j'étais à ta disposition pour l'exécution des ordres de Sa Majesté.

» Je ne puis douter que depuis ce temps, tu aies ordonné les recherches nécessaires pour vérifier, non seulement l'exposé que je t'ai adressé, mais encore toutes les préventions d'inculpation dont on a pu me charger ; d'un autre côté, la conscience de mon innocence ne me permet pas la moindre incertitude sur le résultat de ces recherches.

» Cependant, mon cher Savary, rien n'est encore changé pour moi, ni pour ma liberté, ni pour mes biens. Je te laisse à imaginer

quelle doit être ma situation depuis près de sept années que dure cet état de choses, et combien il m'est surtout pénible de voir peser un séquestre sur ma pauvre mère qui n'avait déjà que trop à souffrir de la proscription d'un de ses enfants.

» Je suis, au reste, bien loin de chercher la cause de ces délais dans aucun manque d'intérêt de ta part, et je ne t'attribue que l'idée où tu as pu être naturellement, que ma réclamation, par son effet même, exigeait une circonstance favorable pour être soumise avec succès à une décision de Sa Majesté.

» Mais, pour te rassurer à cet égard, je dois t'instruire qu'à l'occasion d'une pétition présentée il y a dix mois, au nom de ma mère, relativement au sequestre, Sa Majesté a manifesté elle-même que je devais me présenter. Cette pétition lui fut remise par M. Defermont, comme président du corps électoral

de mon département, et était accompagnée d'une lettre de toute la députation, relativement à ma proscription. Sa Majesté, en répondant qu'elle se ferait faire là-dessus un prochain rapport, ajouta, avec l'accent de la bienveillance :

» Mais où est Lahorie, et que ne se présente-il ?

» Pourquoi ne se présente-t-il pas ? »

» Ma première pensée, comme elle l'a été de tout temps, était de me présenter directement à Sa Majesté ; mais je fus obligé de céder aux instances de tous mes amis qui pensaient qu'une demande directe et isolée, serait regardée comme un acte d'indépendance répréhensible. D'un autre côté, je savais du reste que je n'avais rien à attendre de ton prédécesseur, dont l'éternel refrain à toutes mes demandes depuis Messidor an XII avait toujours été que je devais aller aux

États-Unis : comme si le premier devoir d'un homme prévenu d'inculpation et innocent n'était pas de rester soumis aux lois et à l'aurité de son pays.

» Ainsi, il me fallait en rester là, et j'étais à chercher de nouveaux moyens d'arriver jusqu'à Sa Majesté, quand ton avènement au ministère est venu me rendre l'espérance de lui faire enfin parvenir mes réclamations et éclairer sa justice sur mon compte.

» Voilà bien des détails, mon cher Savary, mais je les ai cru nécessaires pour que tu puisses juger des dispositions de Sa Majesté. Combien je désirerais que Sa Majesté connaisse le fond de l'exposé de ma vie que je t'ai adressé; il serait sûrement le gage de ma sécurité à venir, et je puis bien t'assurer qu'aucune des personnes qui m'ont connu n'en pourra contester la vérité. Dans tous les cas, tu me connais assez pour être per-

suadé qu'en t'annonçant que je me mettrai à ta disposition, je n'ai pas entendu me confier à demi à ta loyauté et à la justice de Sa Majesté. Dans ces sentiments, je t'envoie ci-jointe une demande officielle pour la prier de soumettre à une décision la pétition que je t'ai adressée il y a six mois, et je me rendrai le samedi 29 du courant, à ton hôtel, à une heure précise après midi, pour me remettre à ta disposition. S'il ne se pouvait pas que je parvienne à cette heure jusqu'à toi, ce qui serait pour moi une grande contrariété, je te prie de me faire connaître, par un de tes aides de camp, ou chez ton portier, à quelle heure je pourrai être admis.

» Dans mes lettres précédentes, je te donnais l'adresse de mon neveu à Paris : mais il m'a été enlevé par une mort prématurée, ce qui me laisse sans aucun moyen de communication intermédiaire avec toi. Je t'em-

brasse, mon cher Savary, en me recommandant à ton souvenir.

» V. FANNEAU LAHORIE. »

A cette lettre était jointe la pétition suivante :

« A Son Excellence, le Ministre de la Police.

» *Décembre 1810.*

» Monseigneur :

» Permettez que je rappelle à Votre Excellence, la pétition que j'ai eu l'honneur de lui adresser il y a six mois, pour être soumise à Sa Majesté, relativement au mandat d'arrêt décerné contre moi depuis près de sept ans et au sequestre mis sur mes biens.

» Quoique sans réponse de Votre Excel-

lence sur cette pétition, ne pouvant douter cependant qu'elle vous soit parvenue avec l'exposé détaillé de ma conduite qui y était joint, je vous supplie, Monseigneur, avec de nouvelles instances, d'avoir la bonté de la mettre sous les yeux de Sa Majesté.

» Et comme l'objet de ma réclamation me fait un devoir de me remettre à votre disposition, ainsi que je vous l'ai offert, pour être aux ordres de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous prévenir que je me rendrai le samedi, 29 du courant, à une heure précise de l'après-midi, à l'hôtel de Votre Excellence, pour l'exécution des ordres de Sa Majesté.

» Leur longue attente, malgré tant de démarches vainement renouvelées depuis près de sept ans, m'est d'autant plus pénible, que ma confiance entière dans la justice et la bienveillance de Sa Majesté, m'a toujours donné toute espérance de sécurité sur sa dé-

cision, dès que les preuves de mon innocence seraient mises sous ses yeux ; ce que je crois avoir mis Votre Excellence pleinement à même de faire, par l'exposé que j'ai eu l'honneur de lui adresser, et dont je suis toujours prêt à garantir l'exactitude sur ma tête, en même temps que tous les moyens de vérification sont entre vos mains.

» Je suis avec respect...

» V. FANNEAU LAHORIE. »

Telles sont les lettres écrites et envoyées par de La Horie, à l'insu de Mme Hugo, chez laquelle il était alors réfugié, au Ministre de la Justice. Reprenons maintenant le récit émouvant de son arrestation et des incidents qui la précédèrent.

Quand le général Bellavesnes vint raconter à ses amis ses conversations avec *** (remplaçons ces trois étoiles par le nom du per-

sonnage et appelons le Savary), de La Horie n'était-il pas fondé à croire que le général lui apportait la réponse attendue depuis si longtemps ? Ne devait-il pas lui sembler que le ministre, son ami, avait trouvé un moyen discret et sûr de correspondre avec lui, et que c'était une manière de lui faire connaître les intentions de l'Empereur à son égard ?

Il n'y avait pour lui qu'une seule façon d'interpréter les faits. Le Ministre lui faisait dire : « — Votre pétition a été lue et comprise : la liberté va vous être rendue. »

Et quand le 29 décembre, il vit Savary ; quand celui-ci, nouveau Judas, lui serra affectueusement la main, et lui « assura que le passé était oublié, qu'il pouvait se montrer partout », comment le malheureux proscrit aurait-il pu concevoir le moindre soupçon ? N'avait-il pas fourni toutes les explications

voulues et n'avait-on pas pris six mois pour vérifier ses dires, et acquérir la preuve de son innocence?

Quant à la conduite de Savary, elle est abominable. Il a mérité ce jour-là, la réprobation et le mépris de tous les honnêtes gens.

---

*
* *

Après son arrestation, de La Horie fut conduit à Vincennes. Le vieux donjon était alors converti en prison d'Etat ; le prisonnier resta six mois sans écrire ; il attendait des juges qu'on ne lui donnait pas.

Mais l'espoir est une plante vivace qui s'obstine à fleurir dans notre âme lors même qu'on la devrait croire morte à tout jamais. Au bout de ces six mois de détention, l'énergie de de La Horie se réveilla. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur les nouvelles lettres adressées par lui au chef de la Police impériale.

Dans ces pièces, jusqu'à présent inédites, le général continue à crier son innocence :

il demande des juges, il implore la justice. Et toujours, il demeure maître de sa plume; il ne laisse pas trop voir les trop justes ressentiments qu'il devait éprouver.

La première lettre est encore adressée à Savary.

« *Du donjon de Vincennes, le 22 août 1811.*

» A Son Excellence, le duc de Rovigo.

» Monseigneur,

» D'après votre assurance que je serais compris dans le travail à soumettre à Sa Majesté sur les prisonniers d'Etat, j'attendais une décision sur mon sort, avec d'autant plus d'espoir et de sécurité, que Votre Excellence n'a montré aucun doute sur ma culpabilité, et que je me suis remis volontairement dans vos mains, sur la volonté manifestée

par Sa Majesté elle-même, que je me présente avec confiance à sa justice ; ce qui me promettait que ma conduite serait éclairée et jugée comme je le demande depuis tant d'années.

» Trompé dans cette attente, sans pouvoir l'attribuer à ce que je n'ai pas été interrogé, puisqu'il a été statué sur le sort d'autres détenus dans le même cas, il ne me reste qu'à vous prier de soumettre ma justification à Sa Majesté. Je croirais de trop de rappeler ici mes demandes d'être jugé même par une commission militaire, s'il restait le moindre nuage sur ma conduite ; cet espoir ne peut plus m'abuser après huit mois de détention, sans être interrogé (1), mais dois-je craindre

(1) On ne sait vraiment qui rendre responsable d'un aussi odieux déni de justice. Il est difficile de croire que Savary agissait sans ordre. Ce serait vraiment trop cruel : d'un autre côté, comment expliquer cet acharnement de l'Empereur tout puissant contre un ennemi vaincu, se rendant à merci. Ce serait une tache si mons-

d'être aussi malheureux en vous rappelant mes réclamations pour la levée du sequestre de mes biens, continué depuis ma détention, et dont ma mère, et ceux qui ont eu des rapports d'intérêt avec moi, souffrent depuis si longtemps.

» Puisqu'il ne paraît pas être dans les intentions de Sa Majesté que je sois jugé, elle ne peut sans doute vouloir que je reste privé de biens aussi légitimes que les miens. Quels que soient ses sentiments à mon égard, Votre Excellence sait assez ce que me coûte la confiance avec laquelle je me suis remis entre ses mains, pour qu'il me soit permis d'espérer qu'elle soumettra ma pétition à une décision de Sa Majesté.

» Mon innocence ne saurait être équivoque

trueuse salissant sa mémoire qu'on est porté à croire à un excès de zèle de courtisans. Cependant que penser en voyant les faits, et en lisant ces pièces ?

aujourd'hui, et devrait ce me semble être encore recommandée par tant d'années de proscription et de malheurs, et par le délabrement de ma santé, causé et entretenu par une détention qui laissent sans motif ma justification et la connaissance acquise de mes principes et de mon caractère par l'épreuve de plus de sept années d'une conduite sans reproches. Après avoir payé si cher des préventions nées des circonstances, et après de si longues tourmentes, pourrait-il donc m'être encore interdit d'espérer enfin la levée du sequestre sur mes biens, et qu'en me rendant à la liberté, il me sera laissé au moins de pouvoir reposer ma tête avec sécurité dans ma patrie?

» V. FANNEAU LAHORIE. »

Sous la politesse de cette lettre et sous ses termes mesurés, on sent de La Horie sen-

sible au dernier coup dont il a été frappé. A distance, nous pouvons aujourd'hui nous demander si la responsabilité morale de cette arrestation et de ce déni de justice est imputable à l'Empereur ou à son ministre. Mais de La Horie paraît avoir à ce sujet une opinion bien arrêtée. Après avoir espéré un moment, et cru que l'Empereur tout puissant avait oublié les querelles, les animosités du Premier Consul, il ne se fait plus d'illusions. On sent par la façon dont il s'exprime, qu'il a perdu toute confiance dans la générosité et dans la justice du souverain.

Au surplus, il n'avait pas tort. Ce sequestre dont il demandait la mainlevée fut maintenu ; il durait encore quelques mois plus tard lorsque sa mère mourut sans avoir eu la satisfaction d'embrasser son fils.

Avant de raconter quand, et comment le sequestre dont se plaignait le général fut

levé, nous allons donner une lettre toute privée, écrite par de La Horie, à une personne, amie de sa famille, peu de jours avant le décès de sa mère.

« *Du Donjon de Vincennes, le 13 août.*

» A Madame JULLIOT, rue Charlot, à Paris.

» Les nouvelles que vous avez la bonté de me donner de ma pauvre mère, ne me laissent, Madame, qu'un bien faible espoir de la conserver. Il faut finir ; c'est une loi commune, mais indépendamment de ma tendresse bien sincère pour ma mère, je ne puis vous exprimer tout ce que je souffre de l'inquiétude de la perdre dans ma position. Je lui ai écrit pour la tranquilliser sur ce qui me touche. Je désire bien qu'on l'entretienne dans cette idée et qu'elle n'ait au moins que sa maladie à supporter.

» C'est à ceux auxquels il est donné d'en-

tourer son lit de douleur, à endormir ses inquiétudes par toutes les illusions propres à les charmer. Condamné à ne pouvoir remplir ce devoir, je sais plus qu'un autre, Madame, tout le prix des marques d'intérêt que vous paraissez disposée à donner à ma mère, en vous rendant auprès d'elle, et j'en suis profondément pénétré.

» J'étais déjà plein de votre obligeance pour moi ; mais vous ne pouviez rien y ajouter qui me touche davantage, et c'est bien sincèrement que je vous prie de recevoir l'expression de ma reconnaissance, et de mon respectueux attachement.

» V. F. Lahorie. »

» P.-S. — J'apprends avec grand plaisir la promotion de des Loges (le beau-frère du général, d'après sa dernière lettre à Savary, donnée plus loin) : c'est une justice

bien tardive, mais enfin c'en est une. Je suppose que vous avez eu la bonté d'en faire part à ma pauvre mère, à laquelle cela causera une grande joie. Pour moi, j'en jouis doublement par mon amitié pour des Loges, et par la peine que j'éprouvais de croire que ma position nuisait à son avancement. »

Il n'est pas surprenant d'ailleurs, que la demande du prisonnier soit restée sans effet. Si le duc de Rovigo agissait en vertu d'ordres donnés par l'Empereur, il était trop plat courtisan pour risquer de perdre la faveur du Maître en intercédant pour un malheureux sans influence, pour un vaincu. Si au contraire il avait, de son propre mouvement et de son autorité privée, pris ou fait prendre les mesures contre lesquelles le prisonnier protestait, il ne devait pas être bien pressé d'accuser lui-même, et de porter à la con-

naissance de Napoléon l'odieux abus de pouvoir commis par lui. De toute façon, de La Horie pouvait être sûr de ne rien obtenir par cette voie.

Le sequestre mis sur les biens du général fut levé seulement le 24 juillet 1814. Nous le savons par la lettre suivante retrouvée aux Archives nationales.

« *DE LA HORIE, chef d'escadron au régiment du Roi, hussards, à M. D'ANDRÉ, directeur général de la police.*

» Monsieur le Directeur :

» Je vous prie de vouloir bien faire mettre à ma disposition les papiers qui pourraient être restés dans vos bureaux concernant mon malheureux frère, le général Lahorie, et qui avaient été saisis lors de la catastrophe

d'octobre 1812. Les papiers me sont nécessaires pour y puiser des renseignements relatifs à nos affaires d'intérêt et de famille. *Par ordonnance du Roi du 24 Juillet dernier*, il a été accordé mainlevée du sequestre apposé sur les biens de mon frère.

» Je suis avec un profond respect, Monsieur le Directeur général, votre très humble et très obéissant serviteur,

» DE LA HORIE.

» Rue Quincampoix, n° 69. »

Qu'on nous permette ici une légère digression.

Après avoir donné cette lettre du commandant de la Horie, nous allons reproduire la réponse qui lui fut faite. Nous indiquerons ainsi la provenance et la parfaite authenticité des pièces inédites citées au cours de cette étude.

Expédié le 20 décembre 1814.

DIRECTION GÉNÉRALE
de la Police du Roi
—
Secrétariat général
—
1er bureau, n° 14,507

« Le Secrétaire général a l'honneur de prévenir M. de La Horie que les papiers concernant M. son frère, qu'il réclame par sa lettre du 14 de ce mois, lui seront remis au 1er Bureau du Secrétariat général de la Direction, rue des Saints-Pères, n° 13, lorsqu'il jugera convenable de s'y présenter. »

(Sans signature).

» *A M. DE LA HORIE, chef d'escadron au régiment du Roi, hussards,*

» *Rue Quinquampoix, n° 69.* »

Plus bas est écrit :

» Je reconnais avoir retiré de la Direction générale de Police, les papiers saisis lors de

l'arrestation de mon frère, le général Lahorie, consistant en quatre-vingt-neuf pièces.

» *Paris, le 22 décembre 1814.*

» *Le chef d'escadron au régiment du Roi, hussards.*

» *Signé* : LA HORIE. »

Après cette courte digression, revenons au malheureux prisonnier.

Ayant reconnu qu'en suivant la voie employée par lui jusque là il n'arrivait à rien, il en essaya une autre. Il s'adressa aux Conseillers d'Etat chargés de l'inspection des prisons, et leur écrivit la lettre suivante :

« *Donjon de Vincennes, novembre 1811.*

» Messieurs les Conseillers d'État chargés de l'inspection des prisons en 1811.

» Le général de La Horie, en prison depuis le mois de janvier 1811, sans avoir été

interrogé, ni à son arrestation, ni pendant cinq mois de détention au secret, ni depuis, malgré ses réclamations de l'être, demande :

» D'être admis à se justifier s'il est présumé coupable ; ou, s'il n'existe plus de soupçons d'inculpation contre lui, qu'il soit mis en liberté, avec la levée du sequestre existant sur ses biens depuis plus de sept ans. Il fournira sur sa conduite les cautions qui pourraient être désirées. Il fait observer que sur une pétition de sa mère, Sa Majesté ayant manifesté le désir qu'il se présente à la justice pour éclaircir les soupçons dont il a été l'objet, il s'est rendu de lui-même chez le Ministre de la police, et s'est ainsi mis à sa disposition, offrant de se justifier de la manière qui lui serait prescrite de toutes les inculpations qui auraient pu exister contre lui.

» Il joint ici un exposé de sa conduite

dont il garantit la véracité sur sa tête, et qui mettra pleinement à même de le juger, et de reconnaître l'erreur où l'on a été entraîné sur son compte, par suite des circonstances où il s'est trouvé autrefois.

» *Le général de brigade,*

» V. FANNEAU LAHORIE. »

Malgré sa longueur, nous n'hésitons pas à reproduire ce mémoire : il complète et coordonne celui adressé à Savary, et dont le Ministre n'avait pas fait usage.

« *Donjon de Vincennes.*

» Le général de la Horie demande sa mise en liberté et la levée du sequestre sur ses biens, — d'être admis à se justifier des inculpations contre lui, s'il en existe : — observant qu'il s'est remis de lui-même à la dis-

position du Ministre de la police, d'après la volonté de l'Empereur qu'il se présente à sa justice.

» *Exposé justificatif au Conseil privé, novembre 1811.*

» Sur des soupçons nés de ma situation près du général Moreau dans ses dernières campagnes, signalé par le Grand Juge comme l'instigateur et le conseil de ce général, dans l'affaire qui a donné lieu à sa mise en jugement en 1804, ce magistrat a été pleinement à même de se convaincre, par les détails de l'instruction de cette affaire, que je n'avais participé ni en actions, ni en conseils à la conspiration qui en faisait l'objet.

» Après sept années de proscription, et plusieurs démarches pour que ma conduite fut élucidée, Sa Majesté, sur une pétition

de ma mère, ayant fait connaître que je pouvais me présenter à sa justice, je me suis empressé de me remettre à sa disposition dans les mains du Ministre de la police, et de fournir à ce dernier un exposé détaillé de toute ma conduite, en lui offrant en même temps verbalement, toutes les explications que l'on pouvait désirer, pour mettre Sa Majesté à portée de me juger, non seulement sur les soupçons dont on m'avait frappé, mais encore sur l'ensemble de ma vie.

» Détenu dans une prison d'Etat par suite de cette démarche volontaire, sans avoir été interrogé, ni à mon arrestation, ni pendant cinq mois de détention au secret, ni depuis, et le Ministre n'ayant d'un autre côté élevé aucun doute sur ma justification, je ne puis qu'en renouveler ici l'exposé, en protestant de nouveau de mon innocence.

» Je ne connais pas assez l'instruction du

procès dans lequel j'ai été impliqué pour pouvoir l'analyser relativement à moi : mais ma conscience me dit qu'il ne peut s'y trouver ni faits, ni témoignages qui m'imputent d'avoir participé en rien à la conspiration dont il s'agit. Au reste, si, contre toute vérité, il s'en trouvait de cette espèce, je ne demande pour en confondre la calomnie qu'à être entendu et confronté avec ces témoins ou dénonciateurs, quels qu'ils soient, et dans ce nombre je comprends sans hésiter les prévenus et condamnés auxquels il a été fait grâce.

» Quant aux relations de Pichegru avec le général Moreau qui, par les circonstances, sont devenues une charge contre ce dernier, je n'ai sûrement pas à me justifier d'y avoir pris aucune part, ni en conseils, ni en action ; car mon opinion sur Pichegru et sur le rôle qu'il jouait depuis huit ans était bien

connue. On ne pouvait pas ignorer davantage que l'aversion de ce général pour moi était extrême depuis longtemps, et qu'elle était réciproque, fondée de son côté sur la franchise avec laquelle je m'étais expliqué de tout temps sur son compte, et, du mien, sur des sujets de plainte personnels. Etranger au général Pichegru par toutes ces considérations, je l'étais encore plus complètement au reste des conspirateurs, qui, tous, m'étaient inconnus, comme je l'étais pour eux. Aussi, j'ose affirmer que tous les témoignages, interrogatoires et dépositions, auront établi avec la dernière évidence que, ni dans le temps de la conspiration, ni dans d'autres, je n'avais jamais eu de relations ni directes ni indirectes avec qui que ce soit d'entre eux. Il paraît, d'après les mesures dont j'ai été frappé, qu'avant cette conviction de mon innocence qui ne pouvait résul-

ter que de l'instruction du procès, on m'avait supposé chargé d'un rôle actif. Des préventions, suites de mes rapports avec le général Moreau à l'armée, ont pu donner lieu à ces soupçons, quand le général s'est trouvé inculpé : outre qu'on ne peut pas savoir de quelles calomnies ne sont pas capables des gens qui n'ont plus rien à perdre.

» Mais avant de croire à une imputation qu'aucun fait n'établit, il est de la stricte équité d'en examiner d'abord la possibilité ; car il y aurait plus que de l'injustice à rendre un particulier responsable de tous les ouï-dire dont il pourrait être l'objet. Or, comment concilier la vie que je menais depuis mon retour de l'armée avec le rôle qu'on me prêtait ? En effet, ce rôle supposait un séjour habituel à Paris, une grande activité et des relations de toute espèce, tant à la Cour

et dans l'armée qu'avec une partie des conspirateurs.

» Cependant on a pu s'assurer par toutes les recherches sur ma conduite, que depuis deux ans, je n'avais cessé de passer presque tout mon temps à ma campagne, à vingt-cinq lieues de Paris, menant la vie la plus retirée, et ne conservant de rapports d'aucune espèce, ni à Paris, ni à l'armée, ni à la Cour.

» Il est même assez remarquable qu'habituellement éloigné de vingt-cinq à trente lieues du général Moreau, je le voyais fort rarement, quoique liés d'amitié, et depuis mon retour d'Allemagne, je n'avais jamais passé trois jours chez lui.

» C'est donc dans cette solitude, c'est au milieu de travaux et d'arrangements d'une vie de campagne, et dans l'abandon de la plus profonde sécurité, que les soupçons sont venus me chercher cependant.

» Est-ce là la conduite d'un agent de conspiration, et serait-il possible que j'eusse pris part à des projets de cette espèce qui supposent tant de relations, sans qu'il en soit resté de traces. Je défie pourtant que la calomnie la plus éhontée en puisse montrer aucune, ni alléguer contre moi une imputation quelconque dont je ne démontre immédiatement l'imposture.

» Une circonstance que je dois faire observer, c'est qu'ayant appris avec tout Paris l'arrestation du général Moreau dans la matinée du 25 pluviose an XII (14 février 1804), je n'en suis pas moins resté chez moi toute la journée, ma porte ouverte à tout le monde, comme on peut s'en assurer encore. Et l'on ne parvint à m'en sortir vers le soir, qu'en me faisant envisager comme probable la formation d'une commission militaire pour le jugement de ceux qui étaient et seraient

arrêtés, et en me montrant qu'il était à craindre, d'après l'arrestation du général Moreau, que cette mesure ne s'étendit jusqu'à moi, à cause de ma position près de lui dans ses dernières campagnes.

» La proclamation du Grand Juge ne justifia en effet que trop ces conjectures, et je ne pus y méconnaître les préventions et les passions particulières qui me poursuivaient. Cependant, dès que j'appris que le tribunal spécial était saisi de l'affaire, je sollicitai avec instance près des conseils du général Moreau, pour qu'on obtienne ma mise en jugement sur l'imputation publique du Grand Juge; mais cela se trouva impossible, et depuis j'ai renouvelé aussi vainement la même demande.

» On doit bien se persuader qu'avec mes idées sur le gouvernement établi, si j'avais eu de l'ambition, ce n'eut pas été dans des rê-

ves de conspirations impossibles que j'aurais mis mes espérances depuis l'établissement de la Monarchie consulaire, mais bien à tirer parti sous ce gouvernement, de la position où je me trouvais. Ce qui n'exigeait de moi que de me laisser aller aux événements, puisque voyant dès le commencement le cours nécessaire des choses, mon rôle ne pouvait être ni difficile, ni équivoque.

» Mais je me suis abstenu d'en jouer aucun, parce que cela n'a jamais été dans mon caractère. Je ne regarde pas comme un rôle, la confiance qu'on vous témoigne dans les fonctions de votre état. D'ailleurs, celle que le général Moreau m'avait montrée dans ses dernières campagnes, me coûtait assez cher par toutes les haines particulières et les préventions auxquelles j'étais en butte, pour m'attacher invariablement à me tenir en position de n'avoir plus désormais à répon-

dre que de mes actions. Aussi ma conduite, depuis la paix d'Allemagne, fut toujours conforme à ces idées. On ne le crut pas alors, il est vrai (et j'en porte bien cruellement la peine depuis bien des années), mais Sa Majesté n'en eut pu douter, si mon caractère et mes actions n'eussent été dénaturées par les rapports de l'erreur et de la calomnie. Il en est résulté que, lorsque je renonçai à tout ce que peut promettre l'ambition, autant par goût que pour assurer mon repos (car dans mon illusion je le croyais là), on a, au contraire, attribué ma conduite à d'arrières-pensées qui étaient on ne peut plus loin de moi.

» L'état des choses, et les circonstances où je m'étais trouvé, ont pu, dans le temps, aider à cette erreur sur mon compte ; mais ma vie, depuis huit ans, doit, ce me semble, avoir détruit toutes ces préventions, et ne

peut plus, aujourd'hui, laisser le moindre doute sur mon caractère et mes principes. Car, quelle autre épreuve peut-on désirer que celle d'une conduite sans reproche depuis tant d'années, au milieu d'événements si divers, et dans la position la plus pénible, par suite de la proscription et de la mesure dont mes biens sont frappés depuis sept ans.

» Cependant, quel que doive être le poids de toutes ces considérations, je suis loin de demander qu'elles servent à me juger, et je répète que je me reconnaîtrai coupable si, à la simple confrontation, je ne démontre pas la calomnie de tous témoignages et dénonciations qui me chargeraient d'une participation quelconque, directe ou indirecte, à la conspiration dans laquelle les préventions du moment m'ont d'abord impliqué.

» Il faut convenir que je suis un exemple

des erreurs de l'opinion dans ses jugements sur les hommes.

» Avec un caractère indépendant jusqu'à dédaigner toute dissimulation, on m'a supposé la souplesse et la finesse d'un intrigant. On m'a fait, en même temps, la réputation d'un ambitieux, quoique peu de personnes aient plus d'indifférence que moi, pour toute espèce d'ambition, et que, porté à la vie privée par tous mes goûts, j'y sois surtout entraîné par cette paresse de loisir qui rejette toute chaîne.

» Serait-ce donc que les âmes fortes, opprimant toujours un peu les autres, même sans y songer, l'amour-propre qui en souffre ne saurait le pardonner ? Car autrement, quel homme eut, dans tous les temps, une conduite plus éloignée que la mienne de tout ce qui caractérise l'esprit d'intrigue et d'ambition ?

» J'étais appelé, dans la Révolution, aux grandes charges publiques. Je ne pouvais même m'en sauver en restant dans mon département. Qu'ai-je fait ? Me renfermant dans mon devoir de défendre mon pays contre les attaques de l'étranger, j'ai abandonné librement une vie douce pour aller rejoindre, à l'armée, le général de Beauharnais, que j'avais connu à Paris lors de l'Assemblée Constituante. Là, borné à un grade subalterne, je n'en suis pas sorti jusqu'à une constitution dans l'État, quoique je visse tout le monde grandir autour de moi, et que de toutes manières, j'eusse bien des moyens d'avancement autour de moi.

» Quand je fus élevé du grade de lieutenant, où je servais depuis la guerre, à celui de chef de bataillon, à l'occasion du passage du Rhin, je ne m'y attendais nullement, et j'appris que je le devais au souvenir du

général Clarke, aujourd'hui ministre de la guerre, dont j'avais été connu à l'armée, et qui, alors, se trouvait employé comme chef du bureau topographique.

» Entraîné depuis, à Paris, par le général Desaix, quand il fut nommé au commandement en second de l'armée d'Angleterre, il m'offrit (et le duc de Rovigo, alors son aide de camp, peut l'attester), en témoignage de confiance et en assurance d'avancement, tout ce qui eut pu flatter l'ambition, et ne négligea rien pour me retenir près de lui. Cependant, on me vit laisser là, dès que je le pus convenablement, toutes les jouissances du présent et les espérances de l'avenir pour aller jouir de moi-même à Nançy, entre le loisir et l'amitié.

» Je me refusai, dans le même temps, aux instances que me fit, pour rester près de lui, le ministre de la guerre, avec lequel

j'avais autrefois servi près du général de Beauharnais et, quand les circonstances survenues peu après, lui firent de nouveau désirer ce rapprochement, je ne m'y rendis que sur un ordre positif et avec l'assurance d'être renvoyé à l'armée, à l'ouverture de la campagne ; ce qui eut lieu.

» Est-ce donc là la marche d'un intrigant et d'un ambitieux ?

» Enfin, il est bien connu que le général Moreau m'a rapproché de lui, à la fin de la campagne d'Italie, d'une manière aussi involontaire de ma part. Jusqu'alors j'en étais toujours resté fort éloigné. Il avait même conservé à mon égard, au commencement de la campagne, une partie des préventions qu'il avait rapportées du Rhin, sur les insinuations d'autrui. De mon côté, renfermé dans mes fonctions, je vivais dans cet isolement, quand une circonstance imprévue lui

fit jeter les yeux sur moi pour une mission, qui, par son importance et la célérité qu'elle exigeait, ne lui laissait que peu de choix.

» Il s'agissait de le précéder à l'armée du Danube dont il venait de recevoir le commandement, et d'aller préparer en Suisse les dispositions qui devaient le mettre à même de livrer bataille en arrivant à cette armée, conformément aux ordres du Directoire, dont le but était de dégager le Bas-Rhin, menacé par l'archiduc Charles.

» La bataille de Zurich et la mort du général Joubert qui retint le général Moreau en Italie, rendirent, il est vrai, cette mission sans objet ; mais, par les développements militaires auxquels elle avait donné lieu avec ce général, elle devint l'origine de la confiance qu'il me témoigna dans ses dernières campagnes, confiance qu'au reste je crois

avoir justifiée pour le service du Gouvernement, comme pour celui qui m'en avait honoré. Toutefois, ces détails montrent assez combien j'avais été loin de la rechercher ; dès lors, je ne devrais pas avoir à en répondre. Cependant, malgré tout ce qu'il m'en coûte déjà d'être ici réduit à tant parler de moi, j'en prendrai l'engagement sans hésiter, tant en ce qui concerne les mesures d'ordre et d'administration, que relativement aux opérations militaires auxquelles on m'a supposé quelque part : — quoique la campagne du général Moreau ne m'appartienne pas, et que rien ne soit plus loin de ma pensée, que de songer à lui en enlever le mérite. S'il s'agissait, d'ailleurs, de le justifier par un autre exemple du reproche qu'on lui a fait de son estime pour moi, me serait il permis de rappeler ici que, dans le même temps, j'en ai reçu de Sa Majesté

elle-même, une marque non équivoque, quand, à mon départ de Paris, à la rupture du premier armistice en 1800, sur la demande que je lui faisais d'instructions pour l'armée, il se borna à me répondre : « Vous voyez ce qu'il faut : partez : je n'ai rien de plus à vous dire. »

» Sans songer, dans ma situation actuelle, à revenir sur ces temps-là, au moins me sera-t-il permis d'affirmer que Sa Majesté, en me témoignant cette confiance, montrait bien me connaître tout entier ; car, avec cet abandon, on sera toujours sûr de mon dévouement

» C'est cette conduite du général Moreau avec moi qui m'y avait attaché et m'a rendu alors plus soigneux de sa gloire et de son nom, que de ce qui m'était personnel. Mais, comme cette élévation d'âme n'est pas ordinaire, que m'est-il arrivé ? C'est que, pour expliquer ma conduite, on a cru devoir y

faire entrer l'ambition, et dans l'opinion, je suis devenu un ambitieux. Accusation éternelle de l'envie contre les hommes qu'elle ne peut accuser de rien. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que, de l'armée où cette supposition était au moins colorée par ma position près du général Moreau, elle m'a suivi dans ma retraite où je ne le voyais presque plus et alors que nous vivions habituellement à une grande distance l'un de l'autre, menant en même temps des genres de vie très différents, moi dans la retraite la plus profonde, et lui au milieu du monde où l'entraînaient ses goûts.

» Cet éloignement habituel et ces genres de vie si contraires auraient bien dû montrer combien peu je songeais au rôle qu'on m'a prêté ; car le simple bon sens dit assez qu'on ne renonce pas à toutes relations, quand on roule dans sa tête des projets d'intrigues et

qu'on ne s'éloigne pas de ceux qu'on veut dominer.

» Que ceux qui, entraînés par les circonstances, m'ont supposé dans le temps, toutes ces idées de crédit, d'influence et de tracasserie, ne se doutaient guère combien, à mon retour de l'armée, je me trouvais heureux d'être rendu à moi-même et de me sentir enfin libre de cette responsabilité de délicatesse qu'une grande confiance impose à une âme élevée, et dont elle sent bien autrement le poids que de toute la responsabilité des lois.

» Cependant, je ne restais pas moins lié d'amitié avec le général Moreau, mais de ce lien qui unit deux hommes privés, rapprochés, tant par une estime réciproque que par d'anciens souvenirs de guerre, et surtout par cette habitude de causeries sur le passé, qui a tant de charmes entre militaires.

» On opposera peut-être à tout cela qu'il n'est pourtant guère probable que tant de généraux de l'armée du Rhin m'aient, dans le temps, accusé, sans cause, d'un esprit d'empire et d'ambition : mais qu'on se rappelle aujourd'hui quels étaient les accusateurs, et dès lors toutes ces imputations s'expliqueront d'elles-mêmes, par ce qui s'était passé pendant la campagne de 1800, et par les mécontentements, suites des mesures de répression que l'insubordination et le brigandage avaient nécessitées ; car ces mesures aigrirent à la fois ceux qui quittèrent l'armée et une partie de ceux qui restèrent, par cela seul qu'elles les continrent dans le devoir.

» Quelques généraux qui, par caprice ou par dépit de n'avoir pas exercé l'influence sur laquelle ils avaient compté, se retirèrent de l'armée, avec ceux dont le départ était involontaire, associèrent leur humeur au

ressentiment des autres, et leur nombre se grossit encore à la fin de la guerre, de quelques-uns dont l'amour-propre avait été froissé par leur position, et d'autres dont on avait été forcé de déranger les opérations financières dans le pays.

» Tous arrivèrent à Paris le cœur plein de ressentiment ; mais, avant tout, il fallait arriver à se justifier d'une retraite au milieu de la guerre ; et, pour y parvenir, ils ne trouvèrent d'autre ressource que de se plaindre et d'accuser. Mais qui ? Ce ne pouvait être le général Derolle qui les plaignait le premier, et se plaignait lui-même pour d'autres motifs. Il eût été aussi impolitique d'accuser le général Moreau dont l'esprit de justice et le caractère de modération étaient connus. Il ne restait donc que moi pour porter le poids de tous ces mécontentements, comme placé près du général en chef et jouissant de

son estime. D'ailleurs, je m'étais toujours expliqué avec une grande franchise sur les fâcheux effets que l'esprit d'insubordination et de brigandage avaient eus dans l'armée, et l'on m'avait entendu déplorer tout haut la nécessité où l'on s'était trouvé de punir des subalternes, pour des exactions dont ils n'avaient été que les instruments.

» C'en était trop, sans doute : aussi, en croyant excuser le général Moreau, on trouva tout simple de présenter les mesures de répression qui avaient eu lieu, comme mon ouvrage, et comme autant d'actes d'oppression dictés de ma part par l'esprit d'intrigue et d'ambition. On donna à croire en même temps que j'opprimais le général Moreau au point qu'il était devenu impossible de servir utilement sous ses ordres, et l'on ne craignit pas de prophétiser que je finirais par perdre l'armée par mon influence et mes

conseils téméraires. Mais comme il arriva que, contre toutes ces prédictions, l'armée n'en remplit que mieux les desseins du Gouvernement, dès qu'elle fut débarrassée de ces hommes censés nécessaires, alors on se retrancha sur ce que j'étais un homme dangereux, avide de crédit et d'influence, etc., etc.

» Représenté sous ces couleurs par la haine et l'amour-propre aigri, et dédaignant de mon côté de répondre à ces imputations, comment Sa Majesté n'eût-elle pas accordé quelque poids à ces rapports faits par des hommes qui lui montraient de l'attachement et qui, arrivant à Paris, avec une sorte de considération, mettaient en même temps le plus grand soin à cacher le motif secret de ces insinuations qui tiraient encore de la consistance de l'état des choses. Aussi, je crois bien que dès lors, Sa Majesté se repro-

cha l'estime qu'elle m'avait montrée dans mon voyage à Paris, en 1800, lors du premier armistice.

» Le premier fait que je recueillis de ces impressions fut d'être excepté de la confirmation des avancements pour la campagne, par le refus du grade de général de division que j'ai appris avoir été demandé pour moi à l'occasion de la bataille de Hohenlinden.

» A mon retour d'Allemagne, je trouvai toutes ces préventions établies. Il eût fallu, pour les détruire, prendre le parti de tenir tête à l'orage et de rester à la Cour. Mais mon caractère et mon penchant pour la retraite l'emportaient. J'avais la conscience d'avoir bien servi et justifié, dans la campagne, la confiance de Sa Majesté ; je m'arrêtai à cette idée, et voyant la défiance s'attacher à moi, je fis comme les sauvages qui fuient les

lieux où on les tracasse, et je me retirai à ma campagne, laissant le champ libre à mes ennemis. L'ordre de ma retraite, contenu dans le même arrêté qui confirmait les autres avancements proposés avec le mien, acheva de me rendre à la vie privée, en me montrant en même temps l'effet des préventions qui pesaient contre moi.

» En me tenant ainsi dans l'éloignement, j'eus tort sans doute ; et je dois m'accuser d'avoir ainsi laissé sans contrepoids, tout ce qui pouvait se débiter contre moi. Mais je m'en reposais, pour ma sécurité, sur la conscience de mes actions, et je m'endormais dans le souvenir d'entretiens que j'avais eus antérieurement avec Sa Majesté, dans lesquels je croyais lui avoir montré à nu mon caractère et les principes qui m'attachaient à une vie retirée.

» Quoi qu'il en soit, on crut alors (à ce

qui a paru depuis) que l'ambition détrompée, ou une ambition en espérance avaient pu entrer pour quelque chose dans ma détermination au repos : de là les soupçons dont je me suis trouvé l'objet ; mais en vérité, on ne pouvait être dans une plus grande erreur, car je n'aspirais qu'à être oublié et à vivre pour moi. Les circonstances jointes à la position où je m'étais trouvé, ont pu entraîner alors à me supposer d'autres idées ; mais je ne saurais croire que ces préventions puissent encore subsister, aujourd'hui, que mon caractère et mes principes ont subi une épreuve de huit années, sans que ma conduite se soit un moment démentie, malgré tout ce que ma position a eu de pénible.

» On a pu voir, d'ailleurs, par cet exposé de ma vie, que, jamais personne, par ses goûts et ses habitudes, n'eut moins besoin

que moi d'être un homme public et n'eut plus d'éloignement pour les intrigues. On peut, en outre, repasser avec la sévérité la plus scrupuleuse, ma conduite dans tous les temps ; elle prouvera avec la dernière évidence que j'ai constamment préféré la vie privée à toute autre situation, et que j'y suis toujours rentré avec empressement.

» Si j'avais été ainsi connu, je ne serais pas réduit, après huit années de proscription, suivies de la ruine de ma fortune, à solliciter aujourd'hui, du fond d'une prison d'Etat, qu'il me soit laissé au moins de reposer ma tête dans ma patrie.

» *Le général de brigade,*

» V. FANNEAU-LAHORIE. »

Ainsi, malgré toutes les vicissitudes traversées, de La Horie croyait encore qu'il lui suffisait d'avoir fait son devoir, d'avoir forcé les autres à accomplir le leur, et de le dire, pour pouvoir obtenir justice. Ce général prisonnier d'Etat était demeuré extraordinairement naïf : on le lui fit bien sentir.

Avec notre amour tout moderne des détails et des points sur les *i*, nous eussions aimé voir le général nommer les officiers généraux obligés de quitter l'armée du Rhin à cause de leurs exactions et de leurs « opérations financières ». Nous accuserions volontiers sa défense d'être vague, de ne pas assez préciser les faits. Nous aurions tort. Les événements auxquels de La Horie fait allusion dans ce mémoire, étaient relativement récents. A cette époque, le journal n'apportait pas, matin et soir, au citoyen français, le récit d'un scandale nouveau : on

ignorait le système d'informations à outrance, mais plus au moins vraies, aujourd'hui en honneur dans la presse du monde entier : on mettait plus de temps pour apprendre les faits, mais ceux-ci se gravaient mieux dans la mémoire.

Les magistrats et les Conseillers d'Etat auxquels s'adressait de La Horie n'avaient donc pas grand effort de mémoire à faire pour savoir à qui s'adressaient les accusations portées par lui ; ils pouvaient aisément lire entre les lignes.

A un autre point de vue, il eut été profondément maladroit de citer des noms. Beaucoup des généraux en question vivaient encore ; ils occupaient peut-être des positions à la Cour et dans les conseils de l'Empire. Les citer, rappeler leurs fautes et leurs exactions eût été de la plus mauvaise politique, et une maladresse insigne.

De La Horie devait donc, malgré son amour de la vérité, restèr discret ; tout en le regrettant, nous ne saurions, ni l'en blâmer, ni en être étonnés.

Il paraît d'ailleurs que cette note sincère fit une certaine impression sur l'esprit des magistrats auxquels elle était adressée. Ils auraient volontiers cherché à élucider la question ; mais Savary ne l'entendait pas ainsi. Ce policier dans la parole duquel de La Horie avait eu confiance et auquel il devait, quelques mois plus tard, sauver la vie, comme nous le verrons plus loin, mit tout en œuvre pour détruire l'impression favorable produite sur les Conseillers d'Etat par la demande du prisonnier.

Celui-ci en fut avisé et ne dut pas être surpris. Il avait assez souffert pour ne plus avoir sa confiance des premiers temps : il écrivit alors au Ministre de la police la lettre suivante :

« 26 novembre 1811.

» Monseigneur,

» La note que viennent de me lire les Conseillers d'Etat comme leur ayant été remise par votre ministère sur mon compte, m'impose le devoir d'une explication particulière avec Votre Excellence. D'après cette note, le seul grief contre moi, c'est que je me suis refusé à l'offre qui m'a été faite en 1805, de me rendre aux Etats-Unis. Mais d'abord cette offre ne m'a jamais été faite comme l'expression d'une volonté positive de Sa Majesté, ni même comme étant dans ses intentions ; ensuite ne devait-on pas penser qu'innocent et inculpé publiquement, je devais à moi-même et aux lois de mon pays, de me remettre avant tout à leur disposition pour rendre de ma conduite le compte qui pouvait m'en être demandé.

» Votre Excellence a été depuis, à même de reconnaître avec quel abandon je me suis remis entre ses mains, dès que j'ai cru obéir aux ordres de Sa Majesté, et vous avez vu mon empressement à me soumettre à cette espèce de justification qui m'était prescrite.

» Quand, dans notre entretien, vous m'avez laissé prévoir que probablement il serait dans les intentions de Sa Majesté que je me rende aux Etats-Unis, je vous ai exposé avec franchise ce que cette destination avait de pénible pour moi, non seulement sous le rapport de ma santé et de ma fortune, mais encore parce qu'ayant été tourmenté dans d'autres temps pour avoir servi près du général Moreau, qui était établi aux Etats-Unis, je devais désirer par-dessus tout de pouvoir me placer désormais de manière à n'avoir plus à répondre que de mes actions, et à me tenir dans une position telle qu'elle écarte

jusqu'à là possibilité de renouveler contre moi des reproches quelconques de cette espèce. J'ajoutai que si une volonté absolue ordonnait que je quitte momentanément la France pour des motifs qu'il n'était pas en moi de juger, je demanderais qu'il me soit au moins permis de passer ce temps en Italie et dans les Etats d'Europe amis ou alliés de la France.

» J'avouerai à Votre Excellence que je ne m'attendais pas à voir convertir en grief un refus aussi fondé que le mien.

» V. Fanneau-Lahorie. »

Il est certain qu'au point de vue logique, les arguments invoqués par de La Horie pour qu'on ne l'envoyât pas aux Etats-Unis, étaient excellents. Mais les politiciens n'ont jamais été dirigés par l'amour de la logique ; et

tout ce que pouvait dire le prisonnier était inutile. Il était jugé d'avance.

Nous pouvons remarquer la date de cette lettre, elle est du 26 novembre 1811 : depuis près d'un an le général était en prison ; on aurait eu largement le temps, si ce que Savary disait était vrai, de lui signifier son ordre d'exil et de l'embarquer. Mais à quoi bon cette constatation : elle ne nous apprend rien sur les sentiments de l'Empereur et de Savary à l'égard du général.

De La Horie semble au surplus ne pas s'être fait beaucoup d'illusions sur le résultat de ses dernières démarches. Sa lettre respire un profond découragement. On comprend en la lisant que, d'avance, il se rend compte de l'inutilité de ses efforts. Aussi dût-il être plus peiné que surpris lorsque, près de six mois plus tard, on lui fit connaître officiellement la condamnation attendue. L'ancien

chef de l'Etat-Major de l'armée du Rhin était condammé au bannissement à perpétuité; et devait vivre désormais aux Etats-Unis.

Le jour même il écrivit au duc de Rovigo.

« *Donjon de Vincennes, 22 mai 1812.*

» Monseigneur,

» D'après l'avis que m'a fait donner Votre Excellence de la décision qui ordonne mon départ pour les Etats-Unis, je dois croire que toute réclamation de ma part serait inutile : aussi je m'abstiens de toute réflexion. J'ai été jeté dans une prison d'Etat pendant un an et demi, *sans avoir même été interrogé*, quoique ce soit sur la manifestation de la volonté de Sa Majesté que je m'étais présenté à sa justice, quoique je me sois offert à toute espèce de jugement, et que j'aie en même temps fourni de ma conduite, une justifica-

tion non contestable ni même contestée.

» Après tout cela que pourrait-il me rester à ajouter aujourd'hui.

» Je dois cependant vous assurer que ce qui me touche le plus dans l'ordre que je reçois, n'est ni la perte d'un rang auquel je n'ai jamais attaché de prix, ni celle d'une fortune dont on doit savoir se passer. Mais, après avoir servi comme je l'ai fait, après une vie qui certainement n'a jamais donné prise aux lois, ni aux reproches contre moi, et après huit années de tourmentes de toute espèce, sans que durant tout ce temps il ait pu s'élever la moindre plainte contre ma conduite, il me peine profondément qu'il n'ait pu m'être laissé au moins de reposer ma tête dans ma patrie et d'y vivre dans l'obscurité que j'ai toujours recherchée.

» Je ne puis en même temps dissimuler à Votre Excellence la surprise de voir le se-

questre maintenu sur mes biens, comme si l'on pouvait douter du besoin que je dois avoir du peu de moyens qui me restent pour vivre sur la terre étrangère où l'on me jette.

» Quoiqu'il en soit, si cette décision est irrévocable, je vous prie qu'au moins je sois autorisé à toucher sur le prix de ma campagne de Saint-Just, vendue au frère du maréchal Suchet, les fonds que Votre Excellence elle-même jugerait nécessaires dans la situation où me place la décision du Gouvernement.

» V. Fanneau-Lahorie. »

Cette dernière demande du général était aussi fondée et juste que les précédentes ; elle ne fut pas mieux accueillie. On lui refusa de le laisser emporter quelques bribes de son opulence passée ; peut-être aurait-on

voulu le voir mourir de faim en débarquant aux Etats-Unis.

Cependant, au bout de tant d'années passées en prison ou dans l'exil, les affaires du malheureux étaient dans un état déplorable. Il avait absolument besoin de n'être plus au secret, de converser avec les siens, de prendre certaines dispositions de caractère absolument privé. Il demanda à être transféré du donjon de Vincennes à la prison de La Force. Et malheureusement pour lui, sa demande fut cette fois exhaussée, après des démarches assez longues.

Il écrivit donc à M. Desmarest (1) les deux lettres suivantes. La première est datée

(1) M. Desmarest était chef de la première division de la police ; c'était un camarade, un ami d'enfance du général avec lequel il avait fait ses classes à Louis-le Grand. Il a laissé un récit intéressant de la deuxième conspiration Malet.

Du donjon de Vincennes, 19 juin 1812.

« A Monsieur Desmarest.

» Monsieur,

» D'après ce que M. le commandant m'a rapporté de votre conversation avec lui, à l'occasion de mes demandes, il paraît que ma réclamation pour la levée du séquestre sur mes biens, ou du moins pour toucher quelques fonds sur mes biens est restée sans réponse, et que le Ministre, à mon grand étonnement, se refuse à mon transfèrement dans une maison de santé, jusqu'à mon départ, pour mettre ordre à mes affaires.

» M. le commandant m'a prévenu en même temps de la suppression de toute permission ici, ce qui me rend un transfèrement quelconque absolument nécessaire, pour être à même de régler un peu mes affaires, dans le

cas d'effectuer mon départ, parce que je ne puis me procurer ce qu'il me faut.

» Je suis privé de toutes relations. Dans cet état de choses, puisque le seul moyen qui me soit laissé est un changement de prison, il faut bien que la nécessité fasse taire la répugnance, et je vous prie, Monsieur, de donner ordre que l'on me transfère à la Force, ou dans telle autre prison où je puisse être en relations avec les personnes que l'état de mes affaires et ma position m'obligent à voir, pour être à même d'exécuter la décision du Gouvernement qui me jette à dix-huit cents lieues de mon pays, après huit ans de proscription et de séquestre sur mes biens.

» Dans votre entretien avec M. le commandant à ce sujet, vous avez vous-même, Monsieur, assez pressenti ma répugnance pour l'espèce de transfèrement que je suis forcé

de vous demander, pour que je puisse être persuadé que cette nouvelle détention cessera aussitôt que j'aurai pu me mettre à même de partir pour un port de mer. C'est dans cette double supposition que je vous en adresse la demande.

» V. Fanneau-Lahorie. »

La seconde est du 26 juin 1812.

« Monsieur Desmarest,

» Sur ce que vous m'avez fait dire, Monsieur, par M. le commandant, que ma demande de transfèrement dans une maison de santé jusqu'à mon départ était refusée, mais que je n'avais qu'à vous demander mon transfèrement à La Force, je m'y suis déterminé, pressé par la nécessité de mes affaires, et l'impossibilité de rien régler d'ici. Vous avez paru trop sentir vous-même qu'un

transfèrement quelconque de cette prison m'était indispensable dans ma position pour être à même d'exécuter la décision qui m'a été signifiée, pour que j'insiste davantage sur les motifs de ma demande. Je me borne donc à vous prier de nouveau de la soumettre au Ministre, pour qu'il y soit immédiatement statué.

» Je dois supposer d'ailleurs que dans ces instances mêmes, j'entre dans les vues du Gouvernement ; car, d'un côté, il est bien évident que ma situation ici me jette, par la suppression de toute communication, dans l'impossibilité de me mettre à même de partir ; et, de l'autre, je dois croire que les obstacles à l'exécution de l'injuste décision qui me concerne ne viendront pas, du moins, de l'autorité même qui m'impose la loi de m'y soumettre.

» Fatigué de cette correspondance comme

vous devez l'être vous-même, je ne puis m'empêcher, Monsieur, de finir cette lettre par la réflexion que cette écrivasserie eut pu être évitée par un entretien de deux minutes, qui, en m'apprenant enfin à quoi je dois m'en tenir sur mes biens comme sur le mode de mon départ, m'aurait mis à mêmc de me régler en conséquence.

» V. FANNEAU LAHORIE. »

Le général ne connaissait pas « l'Administration » : autrement il ne se fut pas étonné de ses lenteurs. Il finit cependant par obtenir ce qu'il demandait et fut transféré à La Force.

Ce simple fait prouve combien la fatalité fut mêlée à l'existence de cet homme. Ses réclamations ne furent écoutées qu'une seule fois ; et ce jour-là, ce fut pour son malheur.

Si de La Horie était resté à Vincennes,

il aurait été embarqué pour les Etats-Unis, et deux ans après, à la chute de l'Empire, revenu en France, il aurait certainement repris dans l'armée la place glorieuse à laquelle ses victoires et ses services lui donnaient droit.

Au lieu de cela, transféré à La Force, il y fut surpris par la deuxième conspiration du général Malet. Et comme de La Horie, conspirateur malgré lui, était le plus malchanceux des hommes, après avoir été emprisonné et banni pour avoir conspiré, sans le savoir, avec le général Moreau, il fut fusillé pour avoir aidé — à son insu et dans les circonstances que nous allons raconter — le général Malet.



Le seul auteur de cette conspiration célèbre, qui dura six heures, faillit renverser l'Empire de Napoléon, et coûta la vie d'un nombre beaucoup trop considérable de braves gens, était un général de brigade arrêté, lui aussi, depuis plusieurs années.

Il s'appelait Claude-François de Malet et était né le 28 juin 1754 à Dôle, dans le Jura. Comme de La Horie, il appartenait à une famille de noblesse. Entré fort jeune dans la première compagnie des Mousquetaires, il y resta jusqu'au licenciement de la maison du Roi. De retour dans sa ville natale, avec le brevet de capitaine de cavalerie, son dévouement aux principes de la Révolution le fit

choisir par ses concitoyens pour commander le premier bataillon de volontaires envoyé à la frontière. Son avancement fut rapide : adjudant-général en mai 1793, il était général de brigade le 14 août 1799.

C'était au demeurant un vaillant soldat. Il eut, sous les ordres de Championnet, une division à commander, et se distingua pendant la campagne des Alpes. Il eut ensuite un commandement à exercer dans l'intérieur de la France.

En 1805, il était à Paris, où il resta d'ailleurs peu de temps ; il fut envoyé en Italie servir sous les ordres de Masséna, qui le cita plusieurs fois dans ses rapports, et le nomma gouverneur de Pavie.

Lorsque survint le coup d'Etat et l'avènement au trône de Napoléon, Malet qui appartenait à la fameuse secte des Philadelphes, lui écrivit une lettre empreinte du plus pur

républicanisme, et fut un des rares officiers généraux qui refusèrent de s'incliner devant l'astre impérial. Naturellement disgrâcié, il fut rappelé de l'armée, et resta sans emploi.

Doué d'un esprit énergique et actif, il se créa rapidement des relations parmi les adversaires du régime impérial. Il fut accusé d'avoir conspiré contre l'Empereur, et quoique l'on n'eut pas réussi à rassembler des preuves convaincantes de sa culpabilité, il fut jeté en prison, et y resta plusieurs années.

Enfermé à Vincennes, au moment où de La Horie s'y trouvait lui-même interné, il fut ensuite, par mesure gracieuse, transféré à La Force. Il avait quitté cette prison quand de La Horie y fut transféré, et avait obtenu — seconde faveur qui fut refusée à de La Horie — d'être enfermé dans une maison de santé.

Il existait à cette époque un certain nombre de ces maisons, moitié prison, moitié hôpital, dans lesquelles on enfermait les prisonniers d'un certain rang, sous la surveillance et la responsabilité d'un directeur agréé par l'Etat. Ce directeur était personnellement responsable de ses prisonniers, et les tenait par suite assez sévèrement; mais l'existence de ses pensionnaires n'en était pas moins infiniment plus agréable que celle des prisonniers d'Etat ordinaires.

La maison de santé du faubourg Saint-Antoine où était enfermé Malet, était dirigée par un certain docteur Dubuisson. Malet se rencontra chez lui avec un certain abbé Lafon, interné également comme conspirateur, grand partisan des Princes, et agent des Comités royalistes du Midi.

Ce furent ces deux hommes, qui, à eux seuls, imaginèrent le plan de la conspira-

tion dans laquelle se trouva impliqué de La Horie.

Leur projet était simple.

On était au moment de la campagne de Russie. La France était inquiète : pour la première fois Napoléon était vaincu, son étoile avait paru s'éteindre sous les neiges de la Russie. Les nouvelles étaient rares ; elles mettaient un temps infini à parvenir.

Les deux conspirateurs décidèrent de proclamer la mort de l'Empereur. Cette mort devait être un coup terrible pour le monde administratif et pour la France entière. Ils supposaient ensuite que le Sénat se rassemblant, abolissant la régence, et s'emparant du pouvoir.

Partant de ce point, Malet et Lafon rédigèrent une proclamation adressée par le Sénat au peuple français, pour proclamer la République. Malet était nommé gouverneur

de Paris, commandant de toutes les troupes de la première division militaire, et d'autres décrets pourvoyaient au remplacement de tous les hauts fonctionnaires.

Avec ce plan ainsi conçu, il fallait quelques heures pour s'emparer de Paris, quelques jours pour conquérir la France. Or, il faut bien le dire, cette aventure pouvait réussir. La France était fatiguée de Napoléon : le coup d'Etat accompli aurait été approuvé par la grande majorité des citoyens. Napoléon ne serait peut être plus rentré en France.

Et il s'en fallut de peu que le succès ne vint couronner cette audacieuse entreprise.

Les deux conjurés avaient imaginé et rédigé des pièces empreintes d'une réelle apparence d'authenticité et de vraisemblance. Ils avaient composé tout d'abord un Sénatus consulte que voici.

SÉNAT CONSERVATEUR

Séance du 22 octobre 1812.

La séance est ouverte à huit heures du soir, sous la présidence du sénateur Sieyès.

Le Sénat réuni s'est fait donner lecture du message qui annonce la mort de l'Empereur Napoléon, qui a eu lieu sous les murs de Moscou, le 7 de ce mois.

Le Sénat, après avoir mûrement délibéré sur un événement aussi inattendu, a nommé une commission pour aviser séance tenante, aux moyens de sauver la patrie des dangers imminents qui la menacent, et après avoir entendu le rapport de la Commission, a décrété ce qui suit.

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement Impérial n'ayant pas rempli l'espoir de ceux

qui en attendaient la paix et le bonheur des Français, ce Gouvernement et ses institutions sont abolis.

Art. 2. — Ceux des grands dignitaires, civils et militaires qui voudraient user de leurs pouvoirs pour entraver la régénération publique, sont mis hors la loi.

Art. 3. — La Légion d'honneur est conservée : les croix et les grands cordons sont supprimés. Les légionnaires ne porteront que le ruban en attendant que le Gouvernement ait déterminé un mode de récompense nationale.

Art. 4. — Il est établi un gouvernement provisoire composé de quinze membres dont les noms suivent :

MM. le général Moreau, président ; Carnot, ex-ministre, vice-président ; le général

Augereau-Bigault, ex-législateur ; Florent Guyot, ex-législateur ; Frochot, préfet du département de la Seine ; Dest, Tracy, sénateurs ; Montmorency (Mathieu), Malet (général) ; Noailles (Alexis) ; Truguet, vice-amiral ; Volney, sénateur ; Garat, sénateur.

Art. 5. — Le Gouvernement est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, de traiter immédiatement de la paix avec les puissances belligérantes, de faire cesser les malheurs de l'Espagne, de rendre à leur indépendance les peuples de Hollande et d'Italie.

Art. 6. — Il fera présenter le plus tôt possible un projet de constitution au peuple français réuni en assemblées primaires.

Art. 7. — Il sera envoyé une députation au pape Pie VII, pour le supplier, au nom de

la Nation, d'oublier les maux qu'il a soufferts, et pour l'inviter à venir à Paris, avant de retourner à Rome.

Art. 8. — Les ministres cesseront leurs fonctions. Ils remettront leurs portefeuilles à leurs secrétaires généraux : tout acte subséquent de leur part les mettrait hors la loi.

Art. 9. — Les fonctionnaires publics, civils, judiciaires et militaires continueront leurs fonctions, mais tout acte qui tendrait à entraver la nouvelle organisation les mettrait hors la loi.

Les articles 10, 11, 12, sont relatifs aux gardes nationales, et à la garde du nouveau Gouvernement.

Art. 13. — Il est accordé une amnistie générale pour tous les délits provenant d'opi-

nions politiques, et délits militaires, même de désertion à l'étranger. Tout émigré, déporté ou déserteur qui voudra rentrer en France, d'après cette disposition, sera seulement tenu de se présenter à la première municipalité frontière pour y faire sa déclaration, et recevoir un passe-port pour le lieu qu'il désignera.

Art. 14. — La mise hors la loi, outre les peines corporelles, entraîne la confiscation des propriétés.

Art. 15. — La liberté de la presse est rétablie sauf la responsabilité.

Art. 16. — Le général Lecourbe (1) est nommé commandant en chef de l'armée cen-

(1) Lecourbe était un ancien compagnon d'armes de La Horie à l'armée du Rhin, il avait servi sous les ordres de Moreau, et commandait l'aile droite pendant la campagne de l'an 8 (1800).

trale qui sera assemblée sous Paris, au nombre de 50.000 hommes.

Art. 17. — Le général Malet remplacera le général Hulin, dans le commandement de la place de Paris, ainsi que de la première division militaire. Il pourra nommer les officiers généraux et l'état-major qu'il croira nécessaires pour le seconder.

Il est particulièrement chargé de faire réunir les membres du Gouvernement provisoire, de les installer, de veiller à leur sécurité, de prendre toutes les mesures de police qui lui paraîtront urgentes, et d'organiser leur garde.

Il est autorisé à donner des gratifications à ceux des citoyens civils et militaires qui le seconderont et se distingueront dans cette importante circonstance, par leur dévouement à la Patrie.

Il est à cet effet mis à sa disposition une, somme de quatre millions pris sur la caisse d'amortissement.

Art. 18. — Il sera fait une adresse au peuple Français et aux armées pour leur faire connaître les motifs qui ont déterminé le Sénat à changer le mode de Gouvernement, à les rendre à leurs droits, si souvent violés, et à les rappeler à leur devoirs trop longtemps oubliés. Il se dévoue pour la Patrie. Il a l'espoir qu'il sera courageusement secondé par les citoyens et par les armées, pour rendre la nation à l'indépendance, à la liberté et au bonheur.

Art. 19. — Le présent Sénatus Consulte sera proclamé sur le champ à Paris, à la diligence du général Malet, et envoyé dans tous

les départements et aux armées, par le Gouvernement provisoire.

Signé : SIÉYÈS, *Président.*

LANJUINAIS, GRÉGOIRE, *Secrétaires.*

A cette première pièce, ayant une véritable apparence officielle, Malet en joignit une seconde non moins bien faite. C'était une proclamation adressée par lui aux troupes de Paris.

Elle était ainsi conçue :

« Le général de division commandant la force armée de Paris et les troupes de la première division militaire :

» Citoyens et soldats, Bonaparte n'est plus ! le tyran est tombé sous les coups des vengeurs de l'humanité ! grâces leurs soient rendues ! Ils ont bien mérité de la Patrie et du genre humain !

» Si nous avons à rougir d'avoir si longtemps supporté à notre tête un étranger, un Corse, nous sommes trop fiers pour y souffrir un enfant bâtard !

» Il est donc de notre devoir le plus sacré de seconder le Sénat dans sa généreuse résolution de nous affranchir de toute tyrannie.

» Un sincère et ardent amour de la Patrie nous inspirera les moyens nécessaires pour opérer cette dernière et urgente révolution ; mais c'est à votre courage, à votre parfaite union, à votre confiance réciproque que nous devrons nos glorieux succès.

» Citoyens, dans cette journée à jamais mémorable, reprenez toute votre énergie : arrachez-vous à la honte d'un vil asservissement ; l'honneur et l'intérêt se réunissent pour vous en faire la loi. C'est un régime oppressif qu'il faut renverser, c'est la Liberté

à reconquérir pour ne plus la laisser perdre.

» Terrassez tout ce qui oserait s'opposer à la volonté nationale; protégez tout ce qui s'y soumettra.

» Soldats, les mêmes motifs doivent vous animer. Il en est encore un plus puissant pour vous, celui de ne plus prodiguer votre sang dans des guerres injustes, actions interminables, et contraires à l'indépendance nationale. Prouvez à la France, à l'Europe, que vous n'étiez pas plus les soldats de Bonaparte que vous n'étiez ceux de Robespierre! Vous êtes et serez toujours les soldats de la Patrie, qui saura vous restituer le juste avancement dû à vos services, et dont vous êtes frustrés depuis si longtemps.

» Légionnaires, civils ou militaires, on conserve votre institution; nous devons, n'en doutez pas, cette faveur insigne, au serment que nous avons fait de défendre la Li-

berté, l'Egalité, et de combattre la Féodalité de tous nos moyens. Tel est notre serment, il doit être gravé dans nos cœurs. Comme l'un de vos commandants, je vous requiers de l'accomplir. Mais souvenez-vous qu'il n'y a de vraie Liberté que celle qui est le fruit de la raison, des vertus : d'autre Egalité que celle qui provient des lois. Toute autre idée ne serait qu'une folie qui ne ferait que rendre la tyrannie inévitable. Et il se trouverait encore des hommes assez lâches, assez pervers pour dire qu'elle est nécessaire !

» Travaillons tous de concert à la régénération publique : pénétrons-nous de ce grand œuvre qui méritera à ceux qui y participeront, la reconnaissance des contemporains, l'admiration de la postérité, et qui lavera la Nation aux yeux de l'Europe, des infamies commises par le tyran.

» Réunissons nos efforts pour obtenir une

Constitution qui assure le bonheur des Français ; qu'elle soit basée sur la raison, sur la justice, et nous sommes certains d'y parvenir.

» Mes braves camarades, le champ de la véritable gloire nous est ouvert ; de celle qui nous fera estimer, chérir de nos concitoyens, de celle enfin qui vous vaudra de justes récompenses nationales. Saisissez une si belle occasion pour vous montrer dignes du nom de Français. Mourons s'il le faut, pour la Patrie et la Liberté, et rallions-nous toujours au cri de Vive la Nation.

» MALET. »

Notons en passant, que grâce aux moyens d'actions qu'il avait su s'assurer, Malet put faire afficher cette proclamation sur tous les murs de Paris et dans toutes les casernes de la capitale.

Enfin, pour donner encore plus de vraisemblance à son plan audacieux, Malet prépara l'ordre du jour suivant :

« Au nom du Sénat, les troupes sont prévenues que l'Empereur a trouvé la mort sous les murs de Moscou, le 7 de ce mois.

» Toutes les mesures ont été prises pour sauver les restes de l'armée.

» Le Sénat a saisi cette circonstance pour changer un gouvernement oppresseur qui ne pouvait qu'empirer sous l'influence d'un enfant. Il a établi un gouvernement provisoire dont les membres doivent obtenir la confiance entière des troupes ; l'acte qui règle ce changement devra leur être communiqué dans les casernes par les généraux ou officiers d'état-major accompagnés d'un commissaire de police.

» Le général Hulin, par une conduite

inconsidérée dans la circonstance, a perdu la confiance du Sénat. Il a été remplacé par le général Malet dans le commandement des troupes de la garnison de Paris et de la première division militaire. Il aura son quartier général à l'Hôtel-de-Ville.

» Le général Desnoyers est nommé chef d'état-major de cette division.

» Le général de division Peilhardi est nommé commandant de l'artillerie, et prendra son quartier général au château de Vincennes.

» Le général Guidal prendra le commandement des troupes qui se réuniront au Luxembourg pour la garde du Sénat.

» Le général commandant la 10e cohorte prendra le commandement des troupes qui se réuniront à la place de Grève pour la garde de l'Hôtel-de-Ville.

» Les cohortes devront être licenciées. Le

général Chiner aura le commandement de tous les dépôts d'infanterie légère de toute la division.

» Le général Rable, ci-devant colonel de la garde de Paris, aura le commandement des dépôts de l'infanterie de ligne.

» Tous les autres généraux employés dans la division y continueront leur service.

» Le général Lecourbe est nommé général en chef de l'armée centrale qui va s'assembler sous les murs de Paris.

» Le général de division La Horie sera chef d'état-major général.

» Les officiers d'état-major de la place et de la division ainsi que les officiers et sous-officiers des troupes qui s'y trouvent, seront susceptibles d'obtenir un grade supérieur à celui qu'ils occupent actuellement, si le général Malet les en a trouvés dignes.

» Lors du licenciement des cohortes, les

officiers et sous-officiers qui les commandent, qui voudront continuer leur service, seront attachés à l'état-major général jusqu'à leur remplacement.

» Les troupes de toutes les armes qui feront le service dans Paris à dater de ce jour, recevront une haute paye de 20 sols par jour pour les fusilliers, de 25 sols pour le sergent ou maréchal des logis ; les officiers auront doubles appointements.

» Les troupes se tiendront sous les armes dans leurs casernes, prêtes à marcher au premier ordre. Si des ministres ou des généraux non désignés dans le présent ordre se présentent, ils se trouveront hors la loi, conformément aux articles 2 et 9 du Sénatus-Consulte. Ils seront arrêtés sur le champ, et conduits morts ou vifs au quartier général de l'Hôtel-de-Ville.

» Les officiers d'état-major et autres, ainsi

que les ordonnances qui ne seraient pas munis d'une carte portant l'empreinte du cachet porté au bas de cet ordre, seront arrêtés et conduits au même quartier général.

» Les gardes ne seront pas relevées. Les vivres seront portés à la caserne.

» Les légionnaires ne porteront que les rubans en attendant une nouvelle décoration.

» Le nouvel ordre de choses, exigeant de la sagesse et de la prévoyance du gouvernement provisoire, qu'il s'assure de la personne de quelques hommes dangereux et corrompus qui voudraient encore se servir de leur influence pour contrarier sa marche, le général Malet ordonne aux troupes qui seront employées à ce service, de le faire avec ordre et modération, mais avec toute l'énergie qu'exige une mesure commandée par la tranquillité publique.

» C'est par une pareille conduite qu'il

jugera les officiers, sous-officiers et soldats dignes de l'avancement et des récompenses promises.

» *Le général de division commandant la force armée de Paris et les troupes de la première division militaire,*

» Malet. »

Et scellé avec un sceau noir ayant l'empreinte L.

Ces documents avaient été inventés de toutes pièces, naturellement, par Malet et par l'abbé Lafon. Ils les avaient fait recopier par un pauvre diable de caporal de la garde de Paris nommé Rateau, qui transcrivait toutes ces pièces, croyant de bonne foi — paraît-il — copier le manuscrit d'une histoire des guerres de la Révolution à laquelle Malet prétendait travailler depuis longtemps. On avait mis aussi dans la confidence un réfugié

Espagnol, nommé Coamagno qui pensait travailler à la restauration de Ferdinand VII d'Espagne, alors interné à Valençay, et qui ne joua d'ailleurs qu'un rôle très secondaire.

Enfin, un étudiant nommé Boutreux, tout dévoué à l'abbé Lafon, se trouva aussi mêlé à l'affaire.

Tout étant disposé, Malet donna rendez-vous à Boutreux et à Rateau chez Coamagno, rue Neuve Saint-Gilles pour le soir du 22 octobre 1812. Quant à lui, il devait tout d'abord s'évader avec l'abbé Lafon de la maison de santé du faubourg Saint-Antoine.

Le moment était bon. Le dernier bulletin officiel venait de faire connaître à la France angoissée l'incendie de Moscou et la retraite de l'Empereur. Le faux Sénatus-Consulte était pour ainsi dire ainsi annoncé :

Vers onze heures du soir, grâce à l'aide d'un jardinier, Malet et l'abbé Lafon fran-

chirent les murs de la maison de santé : à minuit, ils avaient rejoint Boutreux et Rateau chez Coamagno. Tous ceux qui devaient jouer un rôle dans la conspiration dormaient encore dans l'ignorance absolue des événements qui se préparaient.

Dès son arrivée, Malet annonce à Rateau la mort de l'Empereur. Il lui lit, ainsi qu'à Boutreux, le sénatus-consulte et les autres « documents » ; il nomme Rateau son aide de camp, et Boutreux commissaire de police. Il donne au premier un uniforme d'officier ; au second une écharpe tricolore : il laisse là l'abbé Lafon qui, prudent, déclare s'être foulé le pied en sautant le mur de la maison de santé, endosse un uniforme de général de division apporté dans la journée par sa femme, et sort accompagné de ses deux acolytes.

A deux heures, tous trois arrivent à la caserne Popincourt. Le commandement en

était confié au colonel Soulier de la 10e cohorte. Cet officier supérieur n'était pas logé à la caserne. Malet se rend chez lui, le réveille, lui annonce la mort de l'Empereur, lui lit les prétendus ordres, et lui commande de faire prendre les armes à sa cohorte.

Soulier obéit. Malade, il confie le commandement du régiment à l'adjudant général Piquerel. Celui-ci accompagne Malet et rassemble les hommes. Malet leur annonce la nouvelle imprévue. La stupéfaction est grande : cependant aucune résistance ne se produit. Malet se met à la tête du régiment, et l'on part, sans changer même les pierres des fusils, gardant celles en bois qui servaient à faire l'exercice, et sans prendre une cartouche. Il y en avait dix mille à la caserne.

La troupe se dirige sur la prison de La Force. Malet et ses hommes y arrivent vers

cinq heures du matin. La Horie, comme nous le savons, se trouvait depuis peu de jours dans la prison. Il avait comme compagnon de captivité un autre général de brigade dont nous avons vu le nom dans des pièces fabriquées par Malet, Guidal, qui s'était trouvé mêlé à une affaire de jacobinisme et d'espionnage assez compliquée. Ni l'un ni l'autre naturellement ne connaissait les projets de Malet. Quant à de La Horie, il était tout entier occupé par les préparatifs de son départ pour l'Amérique. Mais Malet savait que l'homme accepte facilement les bonnes nouvelles qu'on lui apporte, et croit sans peine ce qu'il désire. Et, en outre, de La Horie et Guidal n'avaient-ils pas assisté déjà à bien d'autres coups d'Etat dont quelques-uns avaient réussi. Pourquoi se seraient-ils méfiés de ce dernier plutôt que des autres ? Il avait donc pensé que, de ce

côté, il lui suffirait de se présenter pour obtenir une facile adhésion : il ne s'était pas trompé.

Arrivant à la tête de son régiment, Malet se fit ouvrir les portes de la prison, et entra au greffe. Il appela le directeur et lui enjoignit, après lui avoir donné connaissance des prétendus ordres, de faire descendre de La Horie et Guidal. Le directeur qui avait eu autrefois sous sa garde, le général Malet, fut bien un peu surpris : il hésita même un moment ; mais il lui était difficile de résister. D'une part, les ordres qu'on lui présentait avaient un indéniable caractère d'authenticité ; de l'autre, Malet était accompagné d'une escorte imposante. Il obéit et fit demander les deux généraux.

Voyons à ce sujet ce que dit M. Ernest Hamel dans le très intéressant ouvrage qu'il a consacré aux deux conspirations du géné-

ral Malet : « Guidal vint le premier. La Horie mit un peu plus de temps à descendre. Pourquoi se serait-il pressé d'ailleurs? puisqu'il n'était nullement au courant des projets de Malet. Tout ce qu'il savait, c'est qu'on venait le rendre à la liberté, et vraiment, comme l'a dit si justement Charles Nodier, il n'y avait pas à s'émouvoir pour un événement si simple. Sa lenteur à s'habiller fut un retard insignifiant, et ne contribua en rien à l'insuccès de la conspiration.

» Quand ils furent descendus, Malet leur remit à chacun le paquet qui les concernait, et qui contenait le Senatus Consulte, l'ordre du jour, la proclamation, et les diverses instructions préparées par lui. Les deux généraux ne prirent pas immédiatement connaissance de ces pièces ; cela eut demandé trop de temps...

» Ni l'un ni l'autre ne doutèrent un seul instant de la parole de leur vieux camarade, ne soupçonnèrent qu'il y avait là-dessous une conspiration. Cette confiance de leur part n'était-elle pas toute naturelle? Pourquoi, comme le dit très justement Nodier, se seraient-ils montrés plus perspicaces au fond de leur prison que le préfet de la Seine allait l'être tout à l'heure au fond de son palais? Ils virent bien qu'il y avait une situation anormale, quelque chose d'analogue au 18 brumaire. En obéissant aux ordres du général Malet, ils crurent obéir à un pouvoir supérieur, et ils ne pouvaient manquer de saisir avec joie, en recouvrant leur liberté, l'occasion de contribuer au renversement de l'abominable régime qui avait brisé leur carrière, et auquel ils étaient redevables de toutes leurs souffrances. Là est l'explication de toute leur conduite. »

Rien de plus juste et les juges qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu le comprendre, furent des criminels.

Aussitôt que les deux généraux furent descendus, Malet distribua leurs rôles à tous ceux qui se trouvaient réunis dans le parloir de La Force. Guidal, ainsi que nous le savons, avait le commandement de la garde du Sénat; de La Horie fut chargé d'aller arrêter Savary et M. Pasquier, préfet de police.

Malet désigna au préfet de la Seine, Frochot, un successeur du nom de Bocchéampe; Boutreux, dont l'avancement était foudroyant, à peine nommé commissaire de police, fut promu préfet de police en remplacement de M. Pasquier; Rateau fut envoyé chez le colonel Rable, commandant la place de Paris pour lui lire les fameux ordres et s'assurer de son obéissance; puis, tout

étant ainsi réglé, et les rôles répartis, on se sépara. Malet qui avait gardé pour lui la mission la plus difficile, s'en alla place Vendôme, à l'Etat-Major et à la place de Paris.

Il était alors 6 heures et demi du matin.

De La Horie prit avec lui Guidal et un bataillon de la dixième cohorte, et à la tête de cette troupe, se dirigea vers l'Hôtel du Ministère de la Police, alors situé au coin du quai Malaquais et de la rue des Saints-Pères.

Les rues étaient calmes.

Le premier qui eut terminé sa mission fut Rateau. Lorsqu'il aborda le colonel Rable, il lui lut les ordres de Malet et le Sénatus-Consulte ; ni le colonel ni ses officiers ne firent d'observations. Ils envoyèrent de suite leurs troupes occuper les postes indiqués par Malet.

Quel était donc l'état d'esprit des troupes et des officiers qui, pendant quelques heures, obéirent à Malet et à ses compagnons, avec une facilité qui nous paraît à distance surprenante ? Nous avons retrouvé à ce sujet un document officiel qui n'est pas sans intérêt. C'est un rapport adressé par l'inspecteur général de la police du 4e arrondissement à M. le Préfet de police, sur les événements de la matinée du 23 octobre 1812.

Ce rapport est daté du 4 novembre, il a trait surtout aux mesures ordonnées par de La Horie relativement au préfet Pasquier, dès que le général fut maître, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, du Ministère de la Police. Notons en passant pour ne point revenir sur cet incident secondaire, que ce fut Boutreux qui arrêta le préfet Pasquier, et l'envoya rejoindre à La Force le duc de Rovigo.

Voici donc ce rapport: il montre avec quelle facilité les troupes elles-mêmes acceptaient l'idée d'un changement de gouvernement.

« Monsieur le Préfet,

» Vous nous avez ordonné de vous faire un rapport particulier sur la conduite des militaires de la garde départementale pendant la matinée du 23 du mois dernier.

» La première troupe qui a cerné la Préfecture, qui vous en a arraché, appartenait à la dixième cohorte.

» A l'instant même de son arrivée, La Horie s'est assuré du sergent qui commandait la garde, et lui remit une carte portant son timbre, en lui enjoignant de ne laisser entrer ni sortir que les porteurs de pareilles cartes. De suite le sergent plaça les hommes de son poste aux diverses issues et

donna cette consigne qu'ils exécutèrent aussi sévèrement que les soldats de la dixième cohorte, et ceux de la garde de Paris commandés par le lieutenant Beaumont, et qui remplacèrent ces derniers après votre enlèvement.

» Instances, menaces, rien ne pût déterminer ces derniers et ceux du poste de la Préfecture à nous laisser sortir. Vingt fois les uns et les autres nous ont mis la bayonnette sur la poitrine, et donné de fortes bourrades pour nous faire reculer.

» Sans pouvoir indiquer personnellement aucun militaire de la garde de Paris et du poste, nous pouvons affirmer, Monsieur le Préfet, en avoir entendu la majeure partie tenir d'odieux propos sur la mort prétendue de l'Empereur, et que ces malheureux insultaient à sa mémoire. D'autres se réjouissaient en pensant qu'ils pilleraient bientôt.

» Le lieutenant Beaumont a menacé l'inspecteur général de lui passer son épée au travers du corps, parce qu'il lui faisait sentir tout l'odieux de sa conduite.

» Enfin, Monsieur le Préfet, lorsque rendu à la liberté, vous êtes revenu à la Préfecture, que le lieutenant Beaumont a voulu vous faire arrêter de nouveau, les soldats qui vous poursuivirent jusque chez l'apothicaire Sillon, la bayonnette en avant, et qui, même, vous ont mis en joue, appartenaient à la garde de Paris et au poste de la Préfecture. Vous savez qu'ils ont voulu, dans le premier moment, forcer le domicile du sieur Sillon, pensant que vous y étiez; nous avons été assez heureux pour les en empêcher.

» Quand le colonel Rable et l'adjudant La Borde vinrent pour faire retirer le lieutenant Beaumont et sa troupe, à votre rentrée

à la Préfecture (vous étiez suivi d'un peuple nombreux, l'air retentit de cris de : *Vive l'Empereur !*), les soldats de la garde de Paris et de la garde départementale restèrent seuls muets et ne prirent aucune part à la joie que chacun montrait en apprenant l'arrestation des brigands Malet et La Horie.

» Après que l'ordre fut parfaitement rétabli, le sergent commandant le poste remit la carte portant le timbre de La Horie ; cette carte vous a été remise.

» VEYRAT. »

Plus bas est écrit :

Pour copie conforme,

Le ministre de la Guerre :

» Duc de FELTRE. »

» Collectionné : VALENIN. » (1).

(1) *Archives nationales.*

On voit avec quel enthousiasme marchaient les troupes, et combien il eut fallu peu de choses pour réussir.

Pour reprendre les faits dans l'ordre où ils se produisirent, de La Horie, avant d'envoyer Boutreux remplacer le préfet Pasquier, n'avait pas eu grand mal à pénérer dans l'intérieur du Ministère de la police. Savary possédait de nombreux défauts mais n'en avait pas moins des qualités; il était travailleur, et avait passé toute la nuit à écrire dans son cabinet. Il était couché depuis peu de temps. Quand de La Horie se présenta à la porte du Palais, le poste de garde ne fit aucune observation; il put donc pénétrer avec ses hommes; lorsqu'il fut arrivé dans la pièce contiguë à la chambre où reposait Savary, celui-ci s'éveilla au bruit. Les soldats de la dixième cohorte enfoncèrent la porte de sa chambre, et de La Horie se précipita au-de-

devant d'eux pour les contenir. Allant droit au duc de Rovigo, et le protégeant plutôt qu'il ne l'arrêtait, il lui dit ces quelques mots qui peignent bien sa grandeur d'âme : « Ne crains rien, Savary. Tu es dans » des mains généreuses ; félicite-toi d'être » tombé dans mes mains. » Puis il lui raconta ce qu'il croyait être la vérité ; il lui dit la mort de l'Empereur, et lui lut les fameux documents ; puis il passa dans la pièce à côté, pour écrire et donner quelques ordres.

Savary, resté seul avec la troupe qui avait envahi sa chambre, demanda à s'habiller, ce qui lui fut accordé. Il chercha ensuite à prouver à ces hommes leur erreur, et demanda qu'on l'aidât à s'évader. Mais, ainsi que nous l'avons vu par le rapport de l'inspecteur de police, les soldats qui avaient envahi le Ministère et la Préfecture de po-

lice étaient fort mal disposés pour l'Empereur et pour ses fonctionnaires.

En présence des instances de Savary, les choses faillirent se gâter. Une altercation se produisit entre le ministre et les soldats. Au bruit, de La Horie rentra dans la chambre, et pour couper court à cette scène qui menaçait de se renouveler et aurait pu mal finir, pour protéger celui qui s'était montré si mauvais ami, et avait même proposé sa mort quelques instants auparavant — nous allons en avoir la preuve — il donna l'ordre de le conduire sous escorte à La Force ; il enjoignit à Guidal de le conduire à la prison, et rentrant dans le cabinet du ministre, se remit à travailler.

C'est au milieu de ces occupations que peu de temps après, on le retrouva.

Il nous a paru intéressant de reproduire le récit de cette arrestation de Savary, de la

bouche même du ministre. Nous citons par suite la déposition que fit ce haut fonctionnaire devant la commission qui fut chargée d'instruire les évènements de cette matinée plutôt mouvementée. Malgré son animosité contre de La Horie, Savary reconnut la matérialité des faits.

Voici cette pièce (1) :

« Les soldats qui enfonçaient la porte, crient : Le voilà ! — aussitôt Lahorie accourt, s'écrie : « Je t'arrête, tu es mon prisonnier ; félicite toi d'être tombé entre mes mains... saisissez-le ! » Le ministre est à l'instant saisi par l'adjudant-major, le lieutenant Le Bis, et un autre officier. Il est entraîné dans un vestibule au milieu des soldats qui entraient dans les appartements par

(1) *Archives nationales*, F⁷ 6.501. — Rapport de MM. les Conseillers d'Etat sur l'affaire du 23 octobre 1812.

toutes les issues; le salon était plein de soldats, les officiers lui parlaient avec violence. »

« Le ministre, sans aucun vêtement, voulut aller s'habiller, mais cette troupe rebelle ne le laissa entrer que dans la première pièce, près celle des huissiers, où ils continuaient à le tenir au corps, pendant que d'autres accompagnaient son valet de chambre qui allait chercher ses habits. »

« C'est alors qu'il s'établit un colloque entre les officiers, les sergents et le ministre, dans la pièce où ils étaient réunis au nombre de trente environ. Il était toujours saisi par les deux officiers qu'il vient de citer. »

« La Horie était rentré dans la pièce des huissiers pour écrire... On était allé chercher le général Guidal qui était à la porte de nos bureaux, rue des Saint-Pères, avec un

autre poste : sans lui, je me serais évadé par cette porte là : il la connaissait pour avoir été interrogé dans ces bureaux. Pendant le temps qu'on avait été le chercher, et qu'il était venu, j'avais entamé une conversation avec les officiers, et La Horie s'étant aperçu à un certain silence qui régnait dans la pièce où il y avait d'abord eu beaucoup de tumulte, que je changeais la situation des esprits, rentra effrayé ; et accompagné du général Guidal que je ne connaissais pas. »

« Guidal, suivi d'un petit officier de la cohorte m'approcha d'abord avec beaucoup d'audace, et saisissant l'épée de ce petit officier, fit mine d'exécuter un infâme projet. Il a déclaré depuis que c'était pour empêcher le petit officier de l'exécuter, qu'il avait pris son épée ; mais je suis convaincu que c'est la hardiesse de mon regard qui l'a empêché de frapper. Il a d'ailleurs rencontré une

chaise contre laquelle il à trébuché; partout était l'évidence qu'il le faisait, si on ne lui avait parlé ici de la mort de l'Empereur. Je lui démontre que son projet n'était pas exécutable, que je pouvais réfuter ces nouvelles. J'essaye donc d'agir sur l'esprit des officiers, sergents et soldats. Je dis aux officiers: « Messieurs j'invoque que vous savez ce que vous faites, et chez qui vous êtes. Si vous êtes des troupes de l'Empereur, vous devez m'obéir comme à son Ministre, et je vous requiers d'arrêter l'homme qui vous a amenés chez moi. Si vous n'êtes que des bonnes gens, des insensés, prenez garde à ce qui va arriver: il ne faut que le temps à la garde impériale de monter à l'hôtel, et vous êtes tous des gens fusillés. — Vous ou moi — dans une heure. »

« Je crois m'apercevoir que cela faisait de l'effet sur l'esprit des officiers. C'est alors que

m'adressant à l'adjudant-major, je lui dis à demi-voix, pour que La Horie écrivant dans la pièce à côté dont la porte était ouverte n'entende pas: « Monsieur, vous êtes un homme d'honneur et de résolution: eh bien, tâtez-vous le pouls et laissez-moi prendre votre épée. » Il n'y avait qu'à tuer La Horie, et à le clouer sur sa table tandis qu'il écrivait » (1).

« L'adjudant-major, au lieu de me laisser faire, fit un détour de son corps, qui éloigna ma main en m'approchant. Du manque de courage à la lâcheté, il n'y a qu'un pas. Dès lors, ils consentirent à me laisser m'habiller, mais sans quitter la place, et sans me permettre de m'asseoir. Dans ce moment, M. de Cluys, un de mes aides de camp, qui est resté près de moi au ministère, éveillé

(1) Rapprochez ces sentiments du ministre, de ceux dont La Horie avait fait preuve à son égard, et concluez.

par le vacarme, descendit pour en prendre connaissance. C'est un ancien officier de chasseurs à cheval, qui heureusement descendit sans avancer. Je lui fis signe des yeux de tâcher de s'évader de l'hôtel, et d'aller donner l'alerte. La Horie l'arrêta dans le vestibule; mais M. de Cluys lui répondit si rudement, qu'il se fit abandonner et parvint chez M. Réal au moment où tous ces misérables m'enlevaient et me jetaient dans un cabriolet de place. Je sortis de chez moi une compagnie en avant, et deux compagnies en arrière, Guidal dans le cabriolet à côté de moi, le cocher menant le cheval par la bride. »

« J'avais retenu toute cette troupe chez moi à peu près une demi-heure, et je crois que c'est à ma présence d'esprit qui a fait revenir Guidal sur ses pas que le (un mot illisible) et le ministre de la guerre doivent de n'avoir pas été arrêtés. »

« En chemin, je m'aperçus que Guidal était tout à fait retourné. Je voulus en profiter : je le fis passer par le quai des Lunettes. Arrivé à la tour de l'Horloge, il n'avait pas voulu prendre sur lui de me faire conduire à la Conciergerie, lorsque je sautai en bas du cabriolet, et courus du côté du palais de justice pour m'échapper. J'y serais parvenu sans la perfidie du lieutenant Fessard, commandant le détachement, qui m'arrêta et me remit au milieu de cette nuée de soldats, en me tenant bras dessus bras dessous avec Guidal. »

« En arrivant à La Force, le concierge m'apprit tout ce qui s'était passé, et je fus extrêmement tourmenté de ses propos. La Horie, en m'envoyant à La Force, avait en même temps donné l'ordre à la compagnie restée chez M. Pasquier, de l'y conduire aussi. Il avait envoyé de chez moi un déta-

chement de vingt-cinq hommes et un officier pour prendre M. Desmarest et le conduire aussi à La Force. Comme j'avais ramené avec moi presque tout le reste des troupes, il restait chez moi sans garde. L'adjudant de place La Borde arrive, envoyé par le ministre de la guerre qui avait été prévenu par mon aide de camp Cluys, et qui l'avait expédié chez moi. Il trouva La Horie sans défense et le fit arrêter par mes domestiques. Il apprit de lui qu'il venait de m'envoyer à La Force. M. Cluys et M. Saulnier, mon secrétaire général, y vinrent conduits par La Borde. Ils y arrivèrent comme les troupes venaient de m'y déposer; j'en sortis assez tôt pour rejoindre ces troupes à la place de grève comme elles retournaient de La Force. Je fus en tout trois quarts d'heure à la porte de chez moi, je trouvai en rentrant la garde impériale qui arrivait, et la gen-

darmerie d'élite qui était déjà dans ma cour avec le colonel des dragons de Paris. »

« Je les envoyai sur le champ à la place de Grève arrêter tous les officiers de la cohorte qui s'y trouvaient, de sorte qu'en une heure ces officiers, après être sortis de chez moi, y rentraient pour être arrêtés ; et ils virent dès lors toute l'horreur de leur position. »

Comme on le voit par ce récit, de La Horie fut fidèle, même dans ces événements qui le prirent à l'improviste, à la ligne de conduite qu'il s'était tracé pendant toute sa vie. Il exécuta loyalement la consigne que ses chefs — ou ceux qu'il avait cru tels — lui avaient donnée, et fit preuve de bonte vis à-vis du vaincu. Aussi était-il fondé à dire dans son interrogatoire, quelques jours plus tard, que s'il avait eu de mauvaises dispositions à l'égard de Savary, rien ne lui

aurait été plus facile que de les mettre à exécution. Le rapport de police publié plus haut, montre l'antipathie des troupes à l'égard du ministre : le récit du duc de Rovigo prouve que les officiers ne nourrissaient pas de meilleurs sentiments à son égard.

De La Horie ne mentit donc pas, et ne chercha pas à sauver sa tête au prix d'une inexactitude, lorsqu'il affirma lors de son procès, que c'était par humanité, pour sauver la vie du ministre, qu'il l'avait envoyé à La Force.

Cependant quelques historiens ont accusé de La Horie des plus noirs desseins : ils ont parlé d'ordres spéciaux, extrêmement durs donnés au guichetier. Rien ne confirme ces racontars. Il n'y est fait allusion ni dans le récit de Savary cité plus haut, ni dans les pièces du procès. Il faut donc les écarter.

On a reproché également à de La Horie son inaction : Malet lui-même l'a accusé de mol-

lesse, disant, au moment de partir pour la plaine de Grenelle, qu'il aurait manqué d'initiative, et aurait ainsi fait échouer la conspiration.

Cette accusation n'est pas plus fondée que la première. Il ne faut pas oublier que La Horie ignorait tous les projets de Malet ; qu'il était conspirateur sans le savoir. Celui-ci ne lui avait pas indiqué l'importance du rôle qu'il lui confiait : il ne pouvait pas deviner que, dans l'intérêt de la réussite d'un plan qui lui était inconnu, il eut été bon de prendre telles ou telles mesures énergiques. Croyant obéir à des ordres réguliers, et faire partie d'un gouvernement autorisé, il était fondé à supposer sa tâche terminée, puisqu'il avait exécuté la consigne qu'on lui avait donnée.

Nommé Ministre de la Police, il tâcha de se mettre de suite au courant des rouages

compliqués de la maison. A peine Savary parti, il se mit au travail. Pourquoi aurait-il gardé des défenseurs près de lui, puisqu'il se voyait seul et légitime agent du gouvernement ? Tout cela nous sera confirmé d'ailleurs par le récit même de l'homme qui procéda à son arrestation.

Mais revenons à la conspiration en elle-même, et voyons ce que faisait Malet.

Il avait commencé par envoyer occuper l'Hôtel de Ville. Cette opération s'était accomplie le plus facilement du monde. Le commandant Soulier, auquel il avait confié cette mission, s'était présenté devant l'Hôtel. Le comte Frochot était à la campagne ; Soulier avait placé ses hommes dans tous les postes. Lorsque le Préfet revint, il lui annonça la mort de l'Empereur, lui lut toutes les fameuses pièces, et lui fit part du rôle que lui, Frochot, avait à remplir.

Le fonctionnaire, dans son palais, ne fit pas plus de difficultés que de La Horie et Guidal dans leur prison pour obéir. Il donna immédiatement l'ordre de préparer un local convenable pour les membres du Gouvernement Provisoire dont on lui annonçait la prochaine arrivée à l'Hôtel de Ville. Il ne témoigna aucune défiance, et fut même fort surpris lorsque l'adjudant général La Borde, vint — quelques heures plus tard — lui démontrer qu'il avait été trompé.

De ce côté tout avait donc bien marché.

Il était réservé au chef de la conspiration lui-même de faire échouer le plan si savamment élaboré. Pour être juste, il faut reconnaître qu'il avait gardé pour lui la partie la plus difficile à jouer.

Après avoir envoyé ses lieutenants dans les différentes directions que nous avons vues, Malet s'était dirigé vers l'hôtel du gé-

néral Hulin, gouverneur de Paris. Celui-ci était encore au lit avec sa femme. Grâce à son uniforme, Malet pénétra sans difficulté jusque dans la chambre du Gouverneur, et lui fit part des ordres qui le concernaient. Il lui annonça que lui Malet, était nommé à sa place.

Le général Hulin machinalement se leva : fort troublé il déplorait la mort de l'Empereur, et se disposait — lui aussi à obéir — lorsqu'une voix — celle de Mme Hulin, sortit de l'alcôve : « — Mon ami, disait-elle, si monsieur doit vous remplacer, il doit avoir des ordres à vous communiquer. — C'est juste reprit Hulin ; où sont ces ordres ? — Je vais vous les montrer, répondit Malet » et tous deux passèrent dans la pièce à côté. A peine entrés, Malet sortant un pistolet de sa poche le déchargea, presque à bout portant, dans la figure du gouverneur. Celui-ci tomba à la renverse, la mâchoire fracassée.

Puis Malet, recommandant de ne laisser pénétrer personne, s'en fut à l'autre angle de la place Vendôme, à l'hôtel de l'Etat-major. Il fit remettre à l'adjudant général Doucet, qu'il voulait s'attacher, les pièces préparées pour lui, et entra en conversation avec cet officier.

C'est à ce moment qu'il rencontra lhomme qui, à lui seul, devait faire crouler l'échaffaudage si adroitement élevé jusque-là : c'est de l'adjudant général La Borde que nous voulons parler.

La Borde assistait à l'entretien de Malet et de Doucet. Dès les premières explications du général, La Borde refusa d'obéir : Malet lui enjoignit de prendre les arrêts : La Borde sortit, mais sut échapper à ses gardes.

Malet se mit alors à expliquer à Doucet ce que celui ci devait faire. Pendant ce temps, La Borde était revenu sans faire de bruit :

il avait ouvert une porte située derrière Malet et avait écouté la conversation : Doucet simulait la plus grande attention, et Malet déployait toute son éloquence pour le convaincre. Tout à coup, Doucet et La Borde, à un signal donné par ce dernier, se précipitèrent sur le général, le saisirent à bras le corps et le remirent aux gendarmes de service, accourus à leurs cris.

La conspiration était terminée.

En vain Rateau voulut-il défendre son général. Saisi à son tour, il fut conduit entre quatre gendarmes sur le balcon de l'Hôtel, en même temps que Malet aussi prisonnier. La Borde les montra tous deux au peuple et aux soldats amassés sur la place : il annonça que l'Empereur était vivant. La même foule qui, un quart d'heure auparavant, se réjouissait de sa mort cria « Vive l'Empereur, » — et les mêmes soldats qui accla-

maient en Malet le libérateur de la Patrie, réclamèrent sa mort à grands cris.

A lui seul, pour ainsi dire, l'adjudant général La Borde avait sauvé l'Empire — tout comme Malet, aidé de l'abbé Lafon, avait été bien près de le renverser.

A partir de ce moment, La Borde se multiplia : on le vit en quelques heures aux quatre coins de Paris. Il s'en fut tour à tour à l'Hôtel de Ville détromper Frochot, à la Préfecture arrêter La Horie, et à la Force délivrer Savary et M. Pasquier.

Quant à Malet, il fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye, et ses complices — où plutôt ses victimes, ne tardèrent pas à l'y rejoindre.

Voici, à titre de document, comment Saulnier, le secrétaire général de la Police dont nous avons déjà cité le nom, raconte l'arrestation de La Horie :

Saulnier venait d'arriver chez l'archichancelier (Cambacérés) au moment où ce lui-ci venait d'apprendre la conspiration et l'arrestation de Malet par La Borde et Doucet. Tout le monde félicitait l'archi-chancelier et les courtisans étaient nombreux : « Au risque toutefois de troubler la joie si expansive et si flatteuse de ces courtisans, je leur dis que tant que nous ne serions pas maîtres des trois généraux, il n'y aurait rien à conclure raisonnablement sur la fin de cette rébellion. L'air sombre et soucieux succéda rapidement à cette turbulence joyeuse. L'on se parla à l'oreille, et l'on médita probablement une prudente retraite, dut-on même laisser seul M. l'archi-chancelier. Mais plus empressé de savoir si le prétendu ministre de la Police, de La Horie, avait pris des mesures dans l'intérêt de la conspiration que de connaître la fin de cette comédie, je me rendis au Minis-

tère de la Police avec l'adjudant général La Borde. Nous y arrivâmes sans obstacle, quoique les avenues du cabinet du général fussent gardées par de nombreux soldats » (1).

» Le général La Horie nous reçut avec une grande aisance de manières, et s'informa du but de notre visite. Je lui appris l'arrestation du général Malet qu'il ignorait. Il en ressentit une si vive douleur qu'il ne fit aucun appel à sa garde, il ne répondit plus à nos questions. Nous laissâmes le général au Ministère, et nous le consignâmes à des gendarmes de planton. Avant de nous retirer, le détachement de garde fut renvoyé à la caserne sans observation ; certes, je n'attendais pas une soumission aussi peu contestée. »

(1) Rapprochez ce passage de celui cité plus haut dans lequel Savary dit exactement le contraire : il fut d'ailleurs établi au procès que de La Horie n'avait fait rester aucune troupe près de lui. Pourquoi, en effet, en eût-il gardé ? Ce brave policier tenait sans doute à faire valoir ses services.

Effectivement, si de La Horie avait été un conspirateur, si, au lieu d'être abusé de bonne foi, il avait été au courant du complot de Malet, sa conduite eut été surprenante. Mais que pouvait faire cet insurgé malgré lui, cet honnête homme, victime de sa crédulité bien excusable, sinon se taire, et s'absorber dans ses réflexions. Conspirateur il eut agi, et se sentant pris, eut tout au moins essayé de lutter et de se dérober. Son inaction et sa stupeur même, prouvent sa bonne foi.

Saulnier, l'auteur de ce mémoire, était un témoin à charge et un policier de profession. Mais c'était en outre un imbécile. Pour lui, de La Horie étant un « brigand », il voulait, en établissant son rapport, rassembler contre lui le plus possible de faits concluants. Et, en vérité, on se demande ce qu'il aurait pu dire de plus, si, au lieu de chercher des

preuves de culpabilité, il avait essayé de prouver son innocence.

Mais n'insistons pas. Dès 1812, on n'était pas très difficile lorsqu'il s'agissait de juger des gens inculpés de « complot contre la sûreté de l'Etat » : Il était même encore plus aisé de convaincre les juges de la culpabilité des accusés que de nos jours : les affirmations d'un Saulnier et ses conclusions étaient donc largemeut suffisantes. Nous trouverons la réponse et la réfutation de ses dires, dans l'interrogatoire de La Horie. Revenons donc à la conspiration.

Il est intéressant de savoir comment l'archi-chancelier, auquel incombait, en l'absence de l'Empereur, le soin de gouverner la France, eut connaissance des faits extraordinaires de cette matinée mémorable : le nommé Saulnier que ses fonctions mettaient à même de connaître ce qui se passait dans

le monde officiel, nous en a fait le récit.

« Le comte Réal, dit-il, l'un des quatre Conseillers d'Etat attachés à la police, travaillait dans son cabinet (1), ayant vue sur les bureaux du Ministère, rue des Saints-Pères. Voyant le matin des hommes de garde, sac au dos, à la porte, il croit qu'on a amené pendant la nuit, des prisonniers d'importance, et envoie son valet de chambre aux nouvelles.

» Celui-ci, repoussé à la porte, demande à parler au concierge et dit qu'il vient de la part du comte Réal son maître. « Au diable, lui répondent les soldats ; il n'y a plus de comte ! » A la porte principale du Ministère, quai Malaquais, il est encore traité plus mal, et revient avertir son maître.

(1) Sa sortie était rue de Bourbon.

» Celui-ci court chez l'archi-chancelier, dont le palais était rue de Grenelle Saint-Germain.

» Le prince, tout interdit, traite le récit de vision ; mais, Réal insistant, il l'envoie chez le duc de Feltre, ministre de la guerre, et chez le colonel Fusil, commandant l'Ecole militaire. Ceux-ci ne le croient d'abord pas, et le colonel allait même le faire arrêter comme porteur de fausses nouvelles, lorsque des ordres postérieurs arrivent.

» Malet était arrêté... »

Nous avons vu comment de La Horie fut pris, sans difficulté. Soulier et Guidal n'opposèrent pas plus de résistance.

A neuf heures, tout était terminé.

Dans l'après-midi, on afficha sur les murs de Paris la proclamation suivante :

« Trois ex-généraux, Malet, Lahorie et Guidal, ont trompé quelques gardes nationaux, et les ont dirigés contre le Ministre de la police générale, le Préfét de police et le commandant de Paris. Ils ont exercé des violences contre eux.

» Ils répandaient faussement le bruit de la mort de l'Empereur.

» Ces ex-généraux ont été arrêtés, ils sont convaincus d'imposture : il va en être fait justice.

» Le calme le plus absolu règne dans Paris. Il n'a été troublé que dans les trois hôtels où les brigand se sont portés.

» Le présent ordre sera affiché à la diligence de M. le Conseiller d'Etat, Préfet de police.

» Le duc de Rovigo.

» *Paris, le 23 octobre 1812.* »

Et le lendemain matin, le *Moniteur* contenait le même communiqué.

C'est ainsi que l'on écrit l'histoire — au jour le jour — et sans aucune impartialité. De la facilité avec laquelle les plus grands dignitaires de l'Empire avaient accepté l'abolition du régime, de la joie manifestée par les troupes et par le peuple, en apprenant la mort de l'Empereur et la proclamation de la République, il n'était pas question.



Ayant ainsi présenté l'aventure au peuple de Paris, les hauts dignitaires de l'Empire se réunirent pour aviser au meilleur moyen d'apaiser le Maître tout puissant. Ils ne se faisaient aucune illusion, et savaient parfaitement que sa colère serait grande, quand il apprendrait la facilité avec laquelle le bruit de sa mort avait été accueilli et la défection d'un certain nombre de ses créatures. Il leur sembla qu'une répression immédiate et sanglante serait le meilleur moyen de faire leur cour, et il ne leur vint pas un moment à l'esprit l'idée de chercher à savoir si, dans cette conspiration, il n'y avait pas plus d'égarés que de vrais coupables.

La décision étant prise, ils se mirent à l'œuvre sur le champ.

Le jour même, Savary interrogea Malet, de La Horie et Guidal. Malet se reconnut seul coupable et voulut donner des preuves, on ne le laissa pas parler : de La Horie et Guidal protestèrent de leur innocence, citèrent des faits ; ils ne furent pas écoutés, et leur interrogatoire fut de pure forme, sans toucher pour ainsi dire au fond même de l'affaire. Voici celui de La Horie, tel que nous l'avons retrouvé aux Archives nationales (1) :

L'an 1812, le vendredi 23 octobre, avons fait amener à la première division du Ministère de la police générale de l'Empire, le sieur Victor-Claude-Alexandre Lahorie, à l'effet de lui faire reconnaître les papiers saisis aujourd'hui dans la chambre qu'il oc-

(1) *Archives nationales*, F. 499, 500, 501.

cupait à La Force, et de suite lui avons exibé le procès-verbal de perquisition dont nous lui avons donné lecture, et un paquet de papiers, enveloppé et cacheté du timbre du concierge.

Après avoir fait l'ouverture dudit paquet, nous en avons extrait les pièces que nous avons présentées au général Lahorie pour être reconnues par lui ainsi qu'il suit, savoir : une quantité de pièces qu'il a numérotées et paraphées depuis le n° 1er jusque et y compris le numéro 89. Parmi ces pièces, se trouve un petit portefeuille vert contenant quelques feuilles de papier blanc, lequel ne compte que pour une pièce sous le n° 68.

Et avons séparé ces pièces d'après la demande du sieur Lahorie, et les avons mises dans deux feuilles séparées, savoir : dans l'une depuis le n° 1 jusqu'au n° 68 et dans l'autre, depuis le n° 69 jusqu'au 89 et dernier.

De tout quoi nous avons dressé procès-verbal les jour et an que dessus, et a signé avec nous.

Signé : V. F. Lahorie.

Et par suite, le sieur Lahorie a été amené pour être interrogé sur les pièces dont il est parlé ci-dessus.

A lui demandé de qui le billé signé L. V. H. et enregistré sous le n° 80.

R. — Ce billet est de Mme Hulot : il y a plusieurs années que je l'ai reçu.

D. — De qui la lettre non signée portant le n° 76 ?

R. — Je crois qu'elle est de Fresnières, elle est relative à des affaires d'intérêt.

D. — Savez-vous ce qu'est devenu Fresnières ?

R. — Je le crois toujours en Amérique :

je n'ai aucun souvenir d'avoir reçu depuis des nouvelles de lui.

D. — De qui est le billet non signé portant le nº 74 ?

R. — C'est une offre de M. Laban, pré cepteur des enfants du duc de Feltre ; c'est une ancienne connaissance de ma famille, qui avait le désir de venir à mon secours.

D. — De qui est le billet signé L. C., portant le nº 72 ?

R. — C'est une note relative à une affaire d'intérêt, et qui, je crois, m'a été remise par Mme Hulot.

D. — Quel est le sieur Poiré qui a signé la lettre adressée à une dame, qui se trouve désignée sous le nº 71 ?

R. — C'est un reçu à compte signé de M. Poirié, mais que je ne connais pas, et je ne me rappelle pas à qui le billet a été adressé.

D. — Quelle est la note que je vous présente et qui porte le n° 70?

R. — C'est une copie d'un passage d'une lettre de M. Charles Lahorie, relative à une affaire d'intérêt de Fresnières.

D. — De qui est la lettre que nous vous représentons, portant le n° 58 et qui est sans signature?

R. — Elle est de M. le général Dastrel, elle est relative à une somme d'argent dont j'avais besoin pour mon départ.

D. — Quelle est la note portant le n° 52?

R. — Elle est relative à la vente de ma voiture et à l'emploi des fonds qui devaient provenir de cette vente.

D. — De qui est la lettre que nous vous représentons et portant le n° 29?

R. — Elle est du même M. Dastrel, à qui j'ai envoyé ma justification.

D. — Quelle est l'adresse trouvée dans

vos papiers et cotée par vous sous le n° 25 ?

R. — C'est l'adresse de mon ancien domestique qui m'avait demandé à me suivre en Amérique, et que je n'ai pas revu depuis huit ans environ.

Et avons clos le présent interrogatoire ledit jour, mois et an que dessus, après lui en avoir donné lecture, et l'avons sommé de signer, ce qu'il a fait.

Signé: Victor F. Lahorie.

Le lendemain 24, à la suite de la proclamation ci-dessus rapportée, le *Moniteur* contenait la note suivante :

« Les individus arrêtés dans l'équipée d'hier, et leurs prévenus de complicité, ont dû être transféres ce matin à l'Abbaye. Une commission militaire a été instituée pour statuer sur leur sort et se réunira aujour-

d'hui pour entendre la lecture des pièces et procéder à l'interrogatoire des accusés ».

On ne pouvait guère aller plus vite.

L'instruction dura quatre jours : le vingt-huit octobre, elle était terminée, et les juges se réunirent pour procéder à la formalité du jugement.

Voici quelle était la composition de cette commission militaire. Elle comprenait :

Son Excellence le comte DEJEAN, grand officier de l'Empire, grand aigle de la Légion d'honneur, premier inspecteur du génie, *président* ;

M. le général de brigade baron DÉRIOT, commandant les dépôts de la Garde impériale, *juge* ;

M. le général baron HENRY, major de la gendarmerie d'élite, de la garde impériale, etc., *juge* ;

M. le colonel Moncey, premier aide de camp du premier inspecteur de la gendarmerie, *juge* ;

M. Geneval, colonel de la 18me légion de la gendarmerie impériale, *juge* ;

M. Thibault, major du 12me régiment d'infanterie légère, *juge* ;

M. Delon, capitaine-adjoint à l'Etat-major de la 1re division militaire, juge nommé par décision de la commission militaire pour remplir l'office de *rapporteur*.

Nous avons cru devoir citer les noms de ces hommes. Il en est, parmi eux, de célèbres. Tous étaient de braves soldats, et avaient bien servi la France. Il n'en est pas moins vrai, malheureusement, que le jour où, réunis pour châtier des coupables, ils

englobèrent dans une impitoyable répression des innocents abusés, ils commirent un crime ; et l'histoire impartiale qui enregistra leurs actions d'éclat, doit constater leur erreur. Napoléon lui-même en fut ému et irrité. Leur faute fut lourde, et plus d'un la dut, plus tard, amèrement regretter. Mais ces regrets eux-mêmes ne sauraient la faire excuser.

Il en était un, parmi eux, que connaissait Mme Hugo, cette admirable amie de La Horie. C'était le capitaine Delon, le rapporteur du conseil de guerre. Ses enfants venaient presque chaque jour jouer avec Victor et ses frères, et les deux familles étaient fort liées.

Dès qu'elle apprit le rôle que le capitaine Delon allait jouer dans le procès, Mme Hugo s'en fut le trouver. Elle lui raconta tout ce qu'elle savait de la vie du général, son arrestation, sa captivité : elle lui montra

combien il était invraisemblable que de La Horie eut pu avoir connaissance des projets de Malet ; elle s'efforça de faire apparaître la vérité. Elle échoua.

Delon fut inflexible. Pendant toute la durée des débats, Mme Hugo resta chez son amie Mme Foucher, dont le mari était greffier du conseil de guerre. Elle suivit ainsi, jour par jour, et pour ainsi dire heure par heure, les débats, et ne rentra chez elle que lorsque le jugement fut rendu.

Mais depuis, jamais elle ne permit à un membre de la famille Delon de remettre les pieds dans sa maison : les enfants eux-mêmes furent chassés, et elle défendit à Victor et à ses frères de jouer avec eux.

Cette honnête femme avait du cœur ; plus courageuse que bien des hommes, elle osa montrer le mépris qu'elle ressentait pour ces juges qui avaient outragé la justice.

L'interrogatoire des accusés eut lieu le 27 octobre. Ils étaient au nombre de vingt-quatre. A l'exception de Me Caubert, avocat qui intervint au cours des débats, aucun défenseur ne parut au banc de la défense.

Les accusés étaient prévenus de conspiration et d'attentat à la Sûreté de l'Etat. Les pièces de procédure se composaient : 1° de deux rapports de l'adjudant général Doucet, et d'un rapport du général Hulin au Ministre de la guerre, ainsi que d'une lettre de son aide de camp, le commandant Deboulard ;

2° D'une lettre adressée à Doucet par Malet ;

3° Du prétendu Sénatus-Consulte du 22 octobre ;

4° De l'ordre du jour du 23 octobre ;

5° De la proclamation du précédent Senatus Consulte ;

6° D'une lettre de Malet adressée à Rable, son co-accusé ;

7° D'une lettre de Malet au colonel du 32e régiment ;

8° D'un procès-verbal du commissaire de police Chopin, relatif à une descente faite par lui à La Force ;

9° Enfin des interrogatoires de Malet, de La Horie et autres, devant le magistrat du parquet de Haute Cour impériale, au Ministère de la Police.

Voici maintenant les noms des vingt-quatre accusés :

MALET, né à Dole (Jura), 38 ans, général de brigade ;

DE LA HORIE, né à Javron (Mayenne), 46 ans, général de brigade.

GUIDAL, né à Grasse (Var), 47 ans, général de brigade en réforme.

Soulier, né à Carcassonne (Aude), 45 ans, chef de bataillon, commandant la 10e cohorte de la Garde nationale.

Rable, né à Pesmes (Haute-Saône), 55 ans, colonel du régiment de la garde nationale de Paris (infanterie).

Piquerel, né à Neufmarché (Seine-Inférieure), 41 ans, capitaine-adjudant-major de la 10e cohorte.

Steenhouver, né à Amsterdam (Zuyderzée), 49 ans, capitaine au même corps.

Provost, né à Clermont (Oise), 23 ans, lieutenant au même corps.

Régnier, né à Château-Renaud (Loiret), 34 ans, lieutenant au même corps.

Lebis, né à Vimoutiers (Orne), 39 ans, lieutenant au même corps.

Gomont, né à Metz (Moselle), 44 ans, sous-lieutenant au même corps.

Lefèvre, né à Lille (Nord), 45 ans, sous-lieutenant au même corps.

Borderieux, né à Roanne (Loire), 41 ans, capitaine de grenadiers au régiment de la garde de Paris (infanterie).

Rouff, né à Bouxivillers (Bas-Rhin), 48 ans, capitaine au même corps.

Godard, né à Paris, 52 ans, capitaine au même corps.

Beaumont, né à Poitiers (Vienne), 39 ans, adjudant sous-officier au même corps.

Viallevieilhe, né à Crest (Puy-de-Dôme), 31 ans, adjudant sous-officier au même corps.

Caron, né à Paris, 39 ans, adjudant au même corps.

Julien, né à Farcisfontaine (Forez), 29 ans, sergent-major dans le même corps.

Caumette, né à Paris, 28 ans, sergent-major dans le même corps.

Rateau, né à Bordeaux (Gironde), 28 ans, caporal dans le même corps.

Bocchéampe, né à Olesto (Corse), depuis dix ans prisonnier d'Etat à Paris.

Il manquait à cette liste l'abbé Lafon qui, prudent, avait quitté Malet, comme nous l'avons vu, avait pris la fuite et ne fut jamais retrouvé par la police de l'Empire (1).

(1) Beaucoup de pièces relatives aux deux procès Malet ont été volontairement détruites et, par suite, une certaine obscurité survint toujours sur certains points. Nous en avons la preuve par la lettre suivante retrouvée aux Archives nationales.

Paris, le 18 mars 1816.

MINISTÈRE
de la Maison du Roi

Secrétariat général

Monsieur le comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois, et je me suis

Aussitôt que l'on eut lu les noms des accusés, procédé à l'appel, et donné lecture des pièces d'accusation, de La Horie demanda la parole :

De La Horie. — Monsieur le président, les papiers qui ont été saisis chez moi ont été déposés à la police. Ils me sont indispensables pour que je puisse m'occuper de ma défense. Je ne crois pas que l'on soit capable de me condamner sans m'entendre, et,

empressé de faire rechercher aux archives royales la notice sur le général Malet dont vous m'avez demandé communication.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir vous satisfaire à ce sujet ; mais, d'après le compte qui vient de m'être rendu par le chef des Archives, cette notice faisant partie du dossier de l'affaire Malet, a été brûlée à l'époque de l'entrée des alliés en 1814, ainsi que toutes les pièces relatives à la police.

Recevez, Monsieur le comte, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Le Directeur général ayant le portefeuille,
Signé : Comte de Pradel.

M. le comte de Cazes, ministre de la police générale.

comme ce serait ne pas m'entendre que de m'enlever les moyens de me défendre, je vous prie de donner l'ordre qu'ils me soient renvoyés. Ce sont les papiers dans lesquels se trouve l'exposé de ma vie, et particulièrement relatifs à une imputation qui m'a été faite (1).

Le Président. — Dans ce moment, il s'agit d'un fait, et d'un fait unique ; vous n'avez à vous défendre que sur ce fait unique, et je ne crois pas que ce qui s'est passé antérieurement à ceci, quelle qu'ait été votre conduite, puisse influer en aucune manière sur le fait actuel. Vous n'avez à vous défendre que sur le fait dont vous êtes accusé, qui est celui d'avoir attenté à la sûreté intérieure de l'Etat.

(1) Ce sont ces documents qui, rendus deux ans après au frère du général, et conservés depuis dans sa famille, ont été publiés au cours de cette étude.

De La Horie. — Dans l'interrogatoire que j'ai subi, M. le Conseiller d'Etat Réal m'accuse d'avoir été le pivot d'une conspiration. Dans les pièces que je demande se trouve la justification de ce fait là. Je ne crois pas que dans un moment aussi solennel, on me refuse d'établir un caractère, tel que je désire le montrer à tout le monde.

Le Président. — Il n'est nullement question d'une conspiration antérieure à ce jour. La commission n'insistera nullement sur cette ancienne affaire ; elle n'insistera que sur le fait actuel, l'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat.

De La Horie. — Si on me refuse, je n'ai plus rien à dire.

On procéda ensuite à l'interrogatoire du général Malet.

Celui-ci reconnut avoir rédigé et signé le Sénatus-Consulte, l'ordre du jour, la proclamation et les différents autres ordres du jour adressés aux commandants des troupes de la garnison. Pendant toute la durée du procès, Malet se montra énergique et calme. Il eut des mots que l'histoire a conservés et qui peignent son caractère : « Un homme dit-il, qui s'est constitué le défenseur des droits de son pays, n'a pas besoin de défense — il triomphe ou il meurt » ; et comme le Président, le comte Dejean, lui demandait ce qu'il avait pu espérer, quels étaient ses complices : « — Toute la France, répondit Malet : vous-même, si j'eusse réussi ».

Et le comte Dejean ne trouva rien à répondre : il se rappelait ce qui s'était passé quatre jours auparavant !

L'interrogatoire de Malet fut d'ailleurs fort court. Le comte Dejean s'étant attiré la

réponse cinglante que nous venons de dire, reprit après un silence :

« Dès que l'accusé reconnaît ces pièces et constate qu'il a signé et reconnu le résultat de l'interrogatoire, je juge inutile de faire aucune nouvelle question.

» Accusé La Horie, quels sont vos nom, prénoms, âge et qualité. »

De La Horie. — Victor-Claude-Alexandre Fanneau de La Horie, âgé de 46 ans, ex-général de brigade.

Le Président. — Il résulte des pièces jointes au procès, et en même temps de vos réponses que, sorti de La Force, vous auriez eu connaissance du Sénatus-Consulte, d'une proclamation, de l'ordre du jour, et des ordres donnés par le général Malet, aux différents corps. Il résulte en même temps des

interrogatoires et de vos aveux, que vous avez été conduit au Ministère de la Police ; que vous avez concouru à l'arrestation du Ministre de la Police, afin de servir à vos vues ; qu'après l'arrestation du Ministre de la Police, vous avez pris sa place, et signé plusieurs pièces en ladite qualité de Ministre de la Police. — Vous êtes convenu de ces faits. Avez-vous quelque motif d'excuse à produire à la Commission pour ces différents faits ?

De La Horie. — C'est une justification tout entière que l'on me demande.

Le Juge rapporteur. — Si le prévenu veut parler de sa défense en remplaçant le défenseur officieux, ce ne peut être qu'après le rapport qu'il peut prendre la parole.

Le Président. — Alors veuillez vous borner à répondre aux questions que je vous ai faites.

De La Horie (1). — Ma première pensée à la nouvelle de la forme du jugement que nous devons subir a été de renoncer à toute défense. — Mais mon respect profond pour M. le Président de ce tribunal, et les membres de ce Conseil, les égards que je dois au rassemblement nombreux qui se trouve dans cette enceinte, me décident d'exposer au moins la vérité du fait qui m'a mène ici, et à donner des détails tant sur ma conduite dans les temps antérieurs que sur ma conduite, lors de l'événement qui me fait paraître devant vous.

Privé de toute ressource pour ce travail, et des documents qui m'étaient nécessaires, je réclamerai l'indulgence de la Commission,

(1) On a donné plusieurs variantes sur la déposition de La Horie, partant d'ailleurs sur la forme, plutôt que sur le fond. Celle que nous donnons ici est la version officielle, telle qu'elle existe aux *Archives nationales*, F[7], 6.501.

pour le désordre et l'incohérence de mes idées, non seulement à cause de la précipitation extrême avec laquelle j'ai jeté ces idées sur le papier, mais à cause des localités.

A la nouvelle que j'ai reçue hier au soir, de ma mise en jugement aujourd'hui, j'ai demandé en vain de conserver de la lumière pour écrire à la hâte une ébauche de défense. On m'a répondu que les règlements de la maison s'y opposaient ; aussi je me trouve réduit à une défense improvisée qui ne peut que se ressentir du manque d'habitude de parler en public, et du manque de temps pour réunir mes idées ; mais à cet égard, je sais ce que je dois attendre de l'indulgence du Tribunal.

Etranger par état à une connaissance particulière des lois, je m'abstiens de toute discussion sur leur application aux circonstan-

ces. Je m'en repose sur votre sagacité et votre impartialité. J'observerai seulement à ce sujet que je suis très surpris d'avoir trouvé dans le rapport, que l'on me regardait comme l'auteur de la conspiration. Il est établi par tous les interrogatoires, par toutes les pièces, tous les indices qui forment l'instruction de cette affaire, que je n'en avais absolument aucune connaissance au moment où je suis sorti de La Force. Il n'y a rien à dire sur ce fait qui est établi au Ministère de la Police.

Il y avait douze ans que je n'avais vu le général Malet ; je n'avais aucune relation directe ou indirecte avec lui depuis ce temps. On doit donc me regarder comme exécuteur d'ordres, et non comme auteur d'un projet : ce qui me placerait alors dans une classe différente de celle où M. le rapporteur m'a placé. Je n'insiste pas là-dessus parce que je

m'en rapporte à cet égard à l'impartialité du Tribunal.

Comme mes papiers me manquent, je suis obligé de passer plusieurs feuillets. Ma défense était facile dans ce plan, et se trouve pour ainsi dire sans objet dans ce moment.

Ce qu'il me suffit de dire, c'est que j'étais effectivement au moment de partir ; j'avais reçu l'ordre du Gouvernement de quitter la France, et de me rendre aux Etats-Unis. J'avais été transféré de Vincennes à La Force pour cet objet.

C'est au milieu de ces circonstances que le 23 au matin, on m'appelle. Le concierge vient m'annoncer ma sortie dans la forme ordinaire, en disant : « — Je vous félicite, monsieur, vous êtes en liberté. » Je sors, et je trouve à la porte de La Force, un officier général que je n'avais pas vu depuis douze ans, et que je reconnus être le général Malet. Il

était entouré et suivi d'un corps d'infanterie qui remplissait la rue et était à ses ordres, comme des troupes dans leur état d'obéissance ordinaire. Il m'annonce en deux mots un nouveau Gouvernement, un Sénatus-Consulte et les autres pièces qui sont ici. Il me dit que la force armée est à ses ordres, et réunie pour concourir à un nouveau Gouvernement. Il était grand jour. Tout Paris paraissait dans la plus grande tranquillité, pas le moindre esprit de tumulte ni d'hésitation parmi les troupes : tous, officiers et soldats paraissaient pleins de l'idée qu'ils obéissaient aux lois.

Je me rappelai le 18 brumaire où j'avais vu les choses dans le même état. Je supposai le Sénat assemblé, entouré de troupes qui le protégeaient, et constituant le nouveau Gouvernement. Le général Malet me remet devant les troupes, un paquet que j'ouvre à

la hâte, où je vois entre autres deux pièces : l'une sous le titre de *Senatus-Consulte*, l'autre sous le titre de *Proclamation* ; avec l'ordre de me rendre au Ministère de Police et à la Préfecture de Police.

Comme je perdais beaucoup de temps, et qu'il n'y avait pas une minute à perdre, je me laissai entraîner, et peut-être, si l'Empereur lui-même était là, je pourrais me justifier et lui dire : vous connaissez ma situation politique, vous me voyez dans ce moment là, surpris : je prends ces ordres machinalement et je pars avec la compagnie d'infanterie que le général Malet avait mise à ma disposition. Entraîné et poussé par la crainte du reproche de lâcheté, et par toutes les circonstances qui se passaient autour de moi, j'accompagne les troupes qui marchaient déjà ; je n'ai plus qu'à m'armer de courage dans une mission, qui, de toute manière, of-

frait de grandes difficultés, et réservait un sort funeste à ceux qui en étaient l'objet.

Je n'ai pas besoin de dire ici que ma conduite à été conforme à cette résolution. Le Ministre de la Police, et le Préfet me rendent l'un et l'autre cette justice, Les faits parlent assez par eux-mémes : pour plus d'éclaircissement, M. le Président peut s'assurer lui-même s'il n'est pas vrai que ma première parole, ma première déposition a été de dire au Ministre : Ne crains rien, Savary, tu es dans des mains généreuses, félicite-toi de tomber dans mes mains.

Au surplus, après tout ce que je souffre de la police, depuis deux ans, quel autre se fut défendu, dans ce premier moment, d'un mouvement d'exaspération ?

Quoiqu'il en soit, la fermentation régnait rapidement autour de lui, et, jugeant le danger extrême s'il restait à l'hôtel du Mi-

nistère, je crus devoir le faire transférer dans un lieu sûr. Les interrogatoires et les dépositions ne laissent pas de doutes sur le danger imminent auquel le Ministre allait être exposé. Jugeant le danger extrême, je l'ai prévenu particulièrement que, pour sa sûreté, je ne voyais de moyen que de le faire transférer à La Force. Lui-même voyait clairement l'état des choses.

Mon embarras était de faire transférer le Ministre à La Force, de le faire recevoir par le concierge. C'est à cette occasion que je me suis vu obligé de prendre le titre de Ministre provisoire de la Police, et je l'ai fait pressé par la nécessité, parceque je ne voyais de sûreté pour les jours du Ministre que dans cette usurpation de qualité. Si l'on m'en fait un crime aujourd'hui, n'est-ce pas se servir contre moi du seul moyen que mon humanité à trouvé pour le sauver? — Je

n'ai dans aucun autre acte, exercé les fonctions de Ministre. Si j'avais eu la pensée de l'être effectivement, n'en aurais-je rempli aucune fonction ? Peut-on croire que je n'aie pas voulu jouir au moins de la satisfaction si douce, d'ordonner la mise en liberté de quelques prisonniers d'Etat que je crois détenus sans fondement ?

Qu'on trouve d'ailleurs un autre moyen à ma disposition pour faire arrêter les personnes dont s'agit. Qu'on indique un autre moyen qui ait offert de la sûreté pour elles, et je passerai condamnation, si l'on me juge inexcusable, de n'avoir pris que celui qui s'est présenté à moi. On oppose à cela que ces fonctions sont dans la lettre du général Malet ; mais tous les officiers sont présents : ils peuvent certifier que je n'ai reçu le paquet qu'à la porte de La Force ; ils peuvent attester que je n'ai pas eu le temps de le lire.

Tout le monde dira qu'on n'avait pas de temps à perdre ; d'ailleurs, je ne pouvais pas soupçonner le général Malet.

Mais, dira-t-on, la mission dont vous étiez chargé n'en est pas moins un attentat. Je le crois, parceque tout ce qui était annoncé par le général Malet était autant d'impostures. Mais on ne peut douter de ma première erreur. Il est plus qu'établi que j'ignorais les projets du général Malet que je n'avais pas vu depuis plus de douze ans, et avec lequel je n'ai conservé de relations d'aucune espèce, directes ou indirectes.

Il résulte en même temps de ce qu'on a trouvé chez moi, que je ne m'occupais que de mon départ de France.

Je demande un peu, à toute personne un peu généreuse, quelle idée pouvait me convaincre de la fausseté de ces pièees. J'ai trouvé tout Paris dans la plus grande tran-

quillité. — Enfin, les ordres dont il s'agit ont été exécutés en plein jour, pour ainsi dire, sans obstacle.

Etait-il donc si impossible de croire à la formation d'un nouveau Gouvernement, surtout pour ceux qui, comme moi, avaient vu le 18 brumaire, et la même tranquillité dans Paris.

Ensuite, n'est-il pas vrai de dire que cette mission a été remplie de ma part, avec la plus grande sécurité, puisque, laissant ma vie sans défense, je me suis présenté au Ministère de la Police sans armes.

Je n'ai évidemment eu en vue que de sauver la vie des autres, tandis qu'il n'est pas douteux d'un autre côté, d'après l'obéissance non contestée des troupes, que ces ordres n'eussent été exécutés d'une manière quelconque par un autre, et certainement d'une manière funeste, à ceux qui en étaient l'objet.

Le Ministre de la Police, certes, a pu en juger par lui-même.

S'il faut donc que mon erreur puisse me coûter la vie, il s'élèvera de ma tombe une voix terrible qui dira que j'ai péri pour sauver les jours des personnes dont je n'avais pas à me louer, et que ma tête est tombée pour avoir employé la seule forme que ma générosité a pris pour sauver leurs jours.

Il me semble que dans ce cas, je dois être envisagé sous un seul rapport, le rapport d'un homme qui se trouve soumis à deux Gouvernements à la fois.

Voilà tout ce que je puis dire, sans prétendre m'excuser par là complètement aux yeux des lois. Tout ce que le général Malet a affirmé n'existe pas ; mais demandez ce que je devais en croire à ce corps nombreux d'officiers assemblés ici.

Quoiqu'il soit, vous avez vu, messieurs

que dans l'étrange événement qui m'amène devant vous, j'ai été absolument étranger à tout ce qui l'a précédé, comme le prouvent tous les détails de ma conduite. S'il existait quelques doutes dans l'esprit des juges, je les prierais de m'en faire part, afin que je puisse les dissiper.

Je n'ai eu connaissance de ce qui s'est passé qu'au moment où je suis sorti de La Force, et vous avez vu les moyens que j'ai employés. J'ai fait tout ce que l'humanité et la générosité pouvaient m'inspirer, quoique la violence et l'exaspération eussent été peut-être excusables...

Messieurs, le reste de la défense que j'aurais préparée, se trouve sans objet. Je vous laisse à peser ces considérations et à les apprécier. Je prie M. le rapporteur de déclarer quelles sont les preuves qu'il a pu trouver dans l'instruction, de mes intel-

ligences antérieures avec le général Malet...

Le Rapporteur. — J'observerai à l'accusé qu'il n'a pas le droit d'interpeller le ministère public.

Le Président. —La Commission, dans sa discussion particulière, établira ce fait.

De La Horie. — C'est que, s'il existait quelques doutes là-dessus, je les éclaircirais dans ce moment ; comme j'ai la conviction intime qu'il n'en existe aucun, que je ne connaissais rien de ces projets... Mais on croit facilement ce qu'on désire ; j'ai dû être trompé. Si, dans l'instruction, il existait quelques indices, quelques témoignages, je les éclaircirais pour la conscience même des juges.

Le Président. — J'ai déjà dit que la Commission s'occupera spécialement de ce fait là.

De La Horie. — Il me manque beaucoup de choses pour cette défense ; j'aime mieux la laisser de côté (1) ».

Coupant court, le Président continua l'interrogatoire des accusés. En quelques mots, Guidal déclara s'en rapporter à ses interrogatoires hors séance. Le commandant Soulier rappela qu'au moment où Malet s'était présenté chez lui, il était malade et couché. L'adjudant Piquerel fit valoir qu'en somme, il n'avait fait qu'obéir aux ordres de son commandant.

Malet et de La Horie intervinrent pour tâcher de sauver ces malheureux. Malet mit en lumière la bonne foi de Soulier. De La

(1) Lire dans *Les Mémoires de mon temps* (*1789-1830*) du chancelier Pasquier, le récit de cet interrogatoire. M. Pasquier ne peut cacher le dégoût que lui inspire cette parodie de la justice employée pour condamner un innocent.

Horie réclamant pour lui seul la responsabilité de ses actes au Ministère de la Police, déclara que l'ordre de conduire le Ministre à La Force — fait sur lequel il avait déjà donné des explications — émanait de lui seul : qu'on devait mettre hors de cause des soldats n'ayant fait qu'obéir aux ordres de leur général. Rateau fut défendu par Malet qui s'efforça de prouver que ce caporal n'avait été qu'un instrument inconscient entre ses mains. L'interrogatoire des autres accusés n'offrit rien de saillant. Enfin, à huit heures du soir, la séance fut suspendue.

Elle durait depuis douze heures sans interruption.

Elle fut reprise à onze heures : les interrogatoires étant achevés, le rapporteur Delon prononça son réquisitoire. Il ne lui fut pas difficile d'établir les faits, puisqu'ils n'étaient pas niés. Mais l'argumentation

invoquée par lui pour prouver la participation, en connaissance de cause, des accusés à une conspiration, fut loin d'être concluante. Malheureusement, peu importait. Il n'avait pas besoin d'apporter des preuves à l'appui de ses affirmations; l'opinion des juges était faite d'avance.

Après le réquisitoire, le comte Dejean donna de nouveau la parole aux accusés.

Malet n'avait rien à ajouter à ce qu'il avait déjà dit.

De La Horie répéta sa première déclaration; il avait suivi Malet, tout comme au 18 brumaire on avait suivi Bonaparte. Guidal se borna à lever les épaules et s'écria : « Qu'on me fusille le plus tôt possible! il y a longtemps que j'ai fait le sacrifice de ma vie! »

Le malheureux commandant Soulier rappela ses campagnes et sa brillante conduite pendant la guerre d'Espagne. Me Caubert,

du barreau de Paris, le seul avocat assis au banc de la défense, prononça une plaïdoirie émouvante et pleine de tact, en faveur des officiers et sous-officiers de la 10me cohorte...

Puis Malet reprit la parole pour défendre Rateau.

L'accusé Borderieux ne cessait de crier « Vive l'Empereur », espérant ainsi se concilier la pitié des juges : « Oui, répéta Rateau, quand Malet eut fini de demander sa grâce, oui, vive Sa Majesté l'Empereur et Roi ! » « Et sa justice ! » ajouta de La Horie, avec un triste sourire.

Puis, à deux heures après minuit, le président Dejean fit sortir les accusés de la salle d'audience.

A quatre heures du matin, en leur absence, la Commission rendait son jugement.

Quatorze d'entre eux étaient condamnés à mort et leurs biens confisqués. C'étaient :

Malet, de La Horie, Guidal, Soulier, Steenhouver, Borderieux, Piquerel, Fessart, Lefèvre, Regnier, Beaumont, Rable, Bocchéampe, Rateau.

Les dix autres furent acquittés.

Puis le comte Dejean fit ramener devant les juges, Malet, Rable, Soulier, Piquerel, Borderieux et Lefèvre, qui étaient décorés de la Légion d'honneur. Employant la formule consacrée, il les appela chacun séparément, et leur dit :

« Accusé, conformément à la loi, vous
» avez manqué à l'honneur : je déclare
» donc, au nom de la Légion d'honneur, que
» vous avez cessé d'en être membre. »

Enfin, à cinq heures du matin, les prisonniers étaient reconduits à l'Abbaye.



Le jugement de la Commission militaire portait : « Il est enjoint à M. le juge rap-
» porteur de faire exécuter le présent juge-
» ment dans tout son contenu, et cela dans
» les vingt quatre heures. »

Le capitaine Delon exécuta ces instructions à la lettre ; à dix heures du matin, le 29 octobre, il se rendit à l'Abbaye, et lut aux condamnés, le jugement du conseil de guerre.

Déjà, d'ailleurs, on l'avait affiché sur tous les murs de Paris.

Ce matin-là, les jeunes Victor et Eugène Hugo passaient devant Saint-Jacques du Haut-Pas. Attirés par la foule qui se pressait pour lire le placard, ils se mêlèrent aux

bourgeois assemblés, et à leur tour, prirent connaissance de son contenu ; mais comme ils n'avaient jamais connu le nom de ce parent, qui pendant si longtemps s'était caché aux Feuillantines, les avait fait travailler, et avait partagé leurs jeux, leurs amusements ne furent pas troublés, et ce ne fut que plusieurs jours plus tard que Victor apprit la vérité.

Après la lecture du jugement, on laissa aux condamnés quelques heures pour leur permettre de prendre leurs dernières dispositions.

de La Horie profita de ce court répit pour écrire à Savary la lettre que voici ;

« *A l'Abbaye, 29 octobre 1812.*

» A Son Excellence le duc de Rovigo.

» Vous vous étonnerez peut-être de recevoir encore une lettre de moi, au moment où je suis.

» Je me rappelle avec tant de plaisir ma conduite envers vous dans une circonstance où vous pouviez en craindre une autre, que revenant sur d'autres temps, j'ai une sorte de besoin de me rappeler à votre bon souvenir. A présent que je suis sans intérêt là-dessus, et que vous pouvez m'en croire, je vous avoue que je perds la vie pour un éclair d'absence de jugement, pendant lequel j'ai cru à une folie, et non comme un conspirateur.

» Ma conduite l'a assez prouvé, et il est certain qu'à ma sortie de La Force, je n'en savais pas plus que vous des extravagances de Malet. D'après ce qui m'arrive, on devrait presque croire à la Fatalité ! Vous vouliez me jeter loin de mon pays... une sorte d'instinct m'y retenait; et j'aurai fini par gagner ce malheureux procès..., mais au dépens de ma tête — c'est ce à quoi nous n'avions songé ni l'un ni l'autre.

» Je vous renouvelle ma prière de remettre à ma mort les quatre mille et quelques cents francs trouvés chez moi ou sur moi à ma famille. Je vous jure, sur mon honneur et ma mémoire que c'est elle qui m'avait prêté ces fonds, savoir : ma mère, mille francs, autant mon frère Régnier, et le reste par mon beau-frère Desloges, chef d'escadron au 8e régiment de chasseurs. Cette faible somme est fort indifférente au Ministère, et je désire d'autant plus qu'elle soit rendue que ma famille sera dans le cas de renoncer à ma mauvaise succession.

» Je vous demande au moins de remplir l'objet de cette lettre, comme un souvenir des premiers mots que je vous ai dits en vous voyant. Vous ne pouviez douter que je péris pour avoir accepté une mission où je n'ai eu pour but que de vous sauver la vie, et particulièrement pour l'ordre de votre trans-

fèrement qui, seul, pouvait vous sauver. Je ne vous le rappelle point pour moi, mais pour l'intérêt de ma famille qui souffre déjà trop pour moi... Je vous ai donné l'exemple de la générosité...

» A Dieu, Savary.

» DE LA HORIE » (1).

Telles furent les dernières pensées de La Horie.

Une heure après avoir envoyé cette lettre si digne et si calme à celui qui l'avait si outrageusement trahi, il quittait l'Abbaye pour aller à la mort.

L'émoi étant grand dans Paris. La foule était compacte devant la prison, et les gendarmes

(1) Le texte de cette lettre porte : mon beau-frère Desloges. Cependant, dans la famille, et parmi les intimes, on désignait sous se surnom le frère du général, Ch. de La Horie.

à pied et à cheval avaient grand'peine à la contenir. On voulait voir les condamnés.

A trois heures, le capitaine Delon et l'adjudant La Borde vinrent les prendre. On les fit monter dans sept fiacres, enveloppés par une escorte de gendarmes et de dragons. Dans la première voiture étaient Malet et de La Horie : Guidal suivait avec Régnier, les autres venaient ensuite deux par deux.

Pendant tout le trajet, de La Horie resta muet et impassible. Malet se montra plus agité : il eut pour son compagnon un mot injuste : « Général, lui dit-il, en sortant de prison, c'est votre indécision qui nous a mis ici ? » Et cependant, plus que tout autre, Malet devait savoir que cette accusation n'était pas fondée : elle ne fit d'ailleurs aucun effet sur de La Horie, qui ne répondit pas.

En passant devant l'Ecole militaire, Malet s'adressa au peuple : « Citoyens, s'écria-t-il,

je tombe, mais je ne suis pas le dernier des Romains. »

Enfin on arriva à la plaine de Grenelle. L'appareil militaire était imposant : tous les corps de la garnison de Paris avaient envoyé un fort détachement ; la garde soldée et la dixième cohorte étaient là, au complet et sans armes : les compagnies dont les officiers devaient être fusillés avaient l'habit retourné.

Les troupes occupaient les trois côtés d'un carré dont le quatrième était formé par le mur d'enceinte de l'Ecole militaire : le long de ce mur devaient être placés les condamnés.

On avait confié aux vétérans, plus endurcis aux horreurs de la guerre, le soin d'exécuter le jugement ; ils formaient deux pelotons : l'un de cent vingt hommes et un second de réserve, de trente hommes.

A quatre heures, le cortège funèbre

arriva sur le lieu du supplice. La foule, qui se pressait aux fenêtres des maisons et derrière les soldats, se découvrit respectueusement. Malet et de La Horie descendirent de voiture les premiers : les autres suivirent.

Notons en passant que, malgré la demande faite par plusieurs des condamnés, aucun prêtre n'avait été admis à les assister au dernier moment.

Les tambours battirent aux champs. Les condamnés défilèrent un à un, et furent se placer le long du mur, Malet au centre, de La Horie à sa droite, Guidal à sa gauche, Soulier et Bocchéampe aux deux extrémités.

Les tambours ayant de nouveau battu un ban, un officier de gendarmerie s'avança et lut le jugement. Bocchéampe se jeta à genoux. Guidal s'écria : « — Misérables, vous savez bien que les trois quarts de ceux que

vous condamnez sont innocents ! » Piquerel, très calme, demanda qu'on voulût bien lui faire savoir pourquoi on le fusillait.

Malet lui imposa silence, puis, s'adressant à l'officier de gendarmerie, réclama l'honneur de commander lui-même le feu. Ce qui fut accordé :

— « Peloton, s'écria-t-il d'une voix forte et nette, attention !... Portez... armes !... apprêtez... armes !... »

Mais quelques-uns de ces hommes, visiblement émus, — c'étaient des vétérans pourtant — avaient mal exécuté les ordres donnés. Malet reprit : « — Cela ne vaut rien... nous allons recommencer ; l'arme au bras tout le monde ».

Parmi les condamnés, personne n'avait bougé.

Malet répèta son commandement :

— « Attention cette fois ; portez... armes !...

apprêtez... armes !... à la bonne heure, c'est bien !... joue... feu !... »

Et les cent vingt coups de fusil éclatèrent criblant à vingt pas les malheureuses victimes.

Seul, Malet ne tomba pas à la première décharge : il porta les mains à la poitrine, et recula s'adosser au mur. Borderieux râlait et poussait encore ce cri de « vive l'Empereur » qu'il avait proféré sans cesse, pendant tout le procès.

— « Va, pauvre soldat, lui dit Malet, ton Empereur a reçu comme toi le coup mortel !.. »

Et tout ruisselant de sang, il cria : « — A moi, le peloton de réserve ».

Celui-ci s'avança et fit feu. Malet tomba, mais il n'était pas encore mort : on dût l'achever à bout portant.

Puis des infirmiers enlevèrent les corps de ces malheureux ; des charrettes les conduisirent au cimetière de Clamart : les trou-

pes rentrèrent dans leurs casernements, et la foule s'écoula silencieuse, ayánt conscience d'avoir assisté à un grand crime.

*
* *

Ainsi que l'avaient voulu les fonctionnaires apeurés de l'Empire, Napoléon apprit en même temps les événements de la matinée du 23 octobre et l'hécatombe sanglante du 29. On a prétendu que sur le moment, son indignation fut extrême, qu'il s'était emporté en violents reproches contre les hommes qui, pour laver les défaillances de certains d'entre eux, avaient fait couler le sang de tant d'officiers.

Pour l'honneur et la mémoire de l'Empereur, nous voulons admettre cette colère. Malheureusement elle dura peu, Napoléon fut

surtout stupéfait et effrayé de la facilité avec laquelle ses troupes et le peuple avaient accueilli la nouvelle de sa mort ; de la docilité avec laquelle certains fonctionnaires avaient accepté le nouvel ordre de choses qu'on leur proposait, de l'indifférence que l'on éprouvait pour son fils.

Rentré en France, il disgrâcia Frochot, dont on a vu le rôle dans les événements du 23 octobre 1812, et ne fit aucun reproche aux membres du Conseil de guerre. Napoléon avait eu peur.

Cependant le sang de ces hommes fusillés dans la plaine de Grenelle n'avait pas été répandu en vain. Quelques mois après ce drame, l'Empire s'effondrait :

Or, détail trop ignoré, les considérants de l'acte lu devant le Sénat le 2 avril 1814, pour proclamer la déchéance de l'Empereur, étaient copiés sur ceux, que moins de deux

ans auparavant, Malet et l'abbé Lafon avaient rédigés au fond de la maison de santé du faubourg Saint-Antoine; qu'ils avaient lus à de La Horie et à ses compagnons, — et que ceux-ci avaient crus une pièce authentique, — parce qu'ils les trouvaient justes.

Cette fois la France s'inclina, et l'Europe applaudit : quant à Malet et à ses compagnons, ils avaient eu le sort de beaucoup de précurseurs; ils étaient venus trop tôt. Leur tentative cependant n'avait pas été inutile : autant, et plus peut-être que les dernières campagnes de l'Empereur sur son déclin, elle avait préparé la ruine du régime impérial. Le Peuple français avait appris par leur aventure, que Napoléon n'était pas éternel, et que la France pouvait lui survivre.

Quant à de la Horie, dont nous avons cherché, dans cette étude, à retracer avec impartialité la vie mouvementée, il apparaît comme